

DANS CE NUMÉRO

SÉCURITÉ

Un exercice de maintien de l'ordre dans une prison

PAGE 3



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE RIVAZ

PAGE 20

4. Règlement – Conventions – Arrêtés
5. Grand Conseil
5. Economie et sport
- 9-12. Institutions et sécurité
11. Territoire et environnement
12. Tribunaux d'arrondissement
13. Tribunal des baux
13. Tribunaux de prud'hommes
13. Justices de paix
14. Poursuites
16. LP. – Divers
16. Marchés publics
19. Communes
24. Permis de construire
29. Registre du commerce

Publicité

DÉMENAGEMENT

GARDE-MEUBLES PATRICK S.A.

Rue de la Vernie 33 www.patricksa.ch
CH - 1023 Crissier info@patricksa.ch

Tél. 021 636 22 22

MOBILITÉ

Début des grands travaux sur la route de Berne



Marc-André Marmillod

À partir du 2 mars, la route de Berne entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet sera en chantier à ses deux extrémités.



Commencés en mars 2019 en dehors des voies de circulation, les travaux d'entretien et de réaménagement de la route de Berne se déploient sur la chaussée dès le 2 mars 2020 pour une durée de trois ans. Après cette importante requalification multimodale, les voitures, bus, vélos et piétons se partageront l'espace de manière cohérente et équilibrée. Les accès riverains seront améliorés grâce notamment à des giratoires.

Dès le 2 mars, la route de Berne entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet sera en chantier à ses deux extrémités, d'abord dans le secteur des Croisettes, puis à la hauteur de l'École hôtelière de Lausanne. Dans les zones en travaux, le trafic s'écoulera sur une voie dans chaque sens (au lieu de deux actuellement), avec une vitesse abaissée à 60 km/h pour garantir la sécurité des usagers et des ouvriers, ainsi que la fluidité sur l'axe.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a planifié les travaux par étapes, sur trois ans, afin de limiter les impacts sur le trafic. Malgré cela, ces chantiers auront des effets sur la capacité d'écoulement du trafic occasionnant un allongement des temps de parcours. Des congestions sont attendues aux heures de pointe, surtout le matin au nord du Chalet-à-Gobet. La DGMR conseille aux usagers

de privilégier – autant que possible – les transports publics et le covoiturage, voire d'adapter leurs horaires de déplacement. Pour faciliter la progression des bus en direction des Croisettes, une voie réservée aux transports publics sera mise en place à l'amont des secteurs en travaux.

Le principal enjeu du réaménagement de la route de Berne consiste à développer des infrastructures pour les transports publics et les mobilités douces, à sécuriser les accès actuels et futurs aux quartiers riverains, tout en conservant la capacité de la route à absorber le trafic. Élaboré avec les communes d'Epalinges et de Lausanne, ce réaménagement a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs politiques et économiques de la Broye qui a abouti à un consensus en janvier 2013. Le Canton et les communes d'Epalinges et de Lausanne investissent plus de 30 millions de francs pour développer une mobilité multimodale sur cet axe. Le projet bénéficie d'une contribution fédérale de l'ordre de 7 millions de francs dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges. ■

Usagers et riverains seront régulièrement informés tout au long du chantier, notamment via la page www.vd.ch/route-de-berne



iTenax : Gestion des temps du personnel 100% Cloud, 100% Swiss Made

- Calcul du droit vacances
- Interface utilisateur simple
- Workflows



Rendez-vous sur notre site Internet www.mobatime.ch et découvrez nos dates de présentation en Romandie!

Mobatime SA - En Budron H20 - 1052 Le Mont-s/Lausanne - 021/654 33 50

IMMOBILIER

Je recherche
comme investissement particulier
1 immeuble locatif
dans la région Montreux – Rolle – Yverdon
Budget 5,5 millions environ
Si vous êtes vendeur d'un tel bâtiment,
merci de me faire parvenir votre dossier
Ecrire sous chiffre **24525** à:
PCL Presses Centrales SA
Régie publicitaire
Case postale 137 – 1020 Renens 1

MISES – AUTRES AVIS DE VENTE

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT D'AIGLE

CHALET DE 4,5 PIÈCES

Lundi 30 mars 2020 à 10h, à Aigle, salle des ventes de l'Office des poursuites, av. Chevron 2, l'office soussigné procédera à la vente aux enchères publiques de l'immeuble désigné ci-après, à savoir:

COMMUNE D'ORMONT-DESSUS
« Es Rochers – ch. du Racca 9 »

Parcelle RF n° 2481, et consistant en :

Bâtiment ECA n° 2720	59 m ²
Place-jardin	1058 m ²
Estimation fiscale 2005:	Fr. 336'000.–
Valeur incendie ECA 2019/125	Fr. 686'400.–
Estimation de l'office des poursuites selon rapport d'expertise:	Fr. 760'000.–

Description sommaire

Il s'agit d'un chalet d'habitation individuel de 4,5 pièces d'une surface habitable de 104 m² avec terrasses d'environ 30 m² (devant le bâtiment) et 28 m² (devant l'annexe). Balcon environ 10 m². Trois places de stationnement à ciel ouvert complètent la propriété.

Les conditions de vente comprenant l'état des charges et le rapport d'expertise sont à disposition des intéressés jusqu'au jour de la vente au bureau de l'office et sur le site www.vd.ch/opf rubrique vente aux enchères.

Les enchérisseurs devront prouver leur identité (acte d'état civil, carte d'identité, passeport, et pour les sociétés, extrait récent du registre du commerce) et justifier de leurs pouvoirs.

Unique visite: lundi 9 mars 2020 à 14h30 sur place. Rendez-vous directement sur place.

Pour tout renseignement: Valérie Cezilly, substitut – tél. 024 557 78 92

fao
vaud
canton de vaud
feuille
des avis officiels

LA VERSION E-PAPER DE LA FAO EST EN LIGNE*

E-PAPER

Feuille des Avis Officiels
MARCHÉ
Outils
CUNICALERIE
EXPO
CARRILAGES
REVÊTEMENTS

MASSON
Echallens
www.masson.ch

Finances
Les communes s'endettent
En 2019, les communes vaudoises dégagent une marge d'autofinancement de 443 millions de francs, en baisse par rapport aux années précédentes. Leurs dettes augmentent une nouvelle fois.

100%	2.248	74%	12.624	370	80%
35%	419	34%	3.436	470	14%
68%	4.254	35%	1.547	370	8%
41%	7.608	40%			28%
35%					
42%					

**Soyez désormais
à la page en 1 clic**

www.faovd.ch

*services réservés aux abonnés

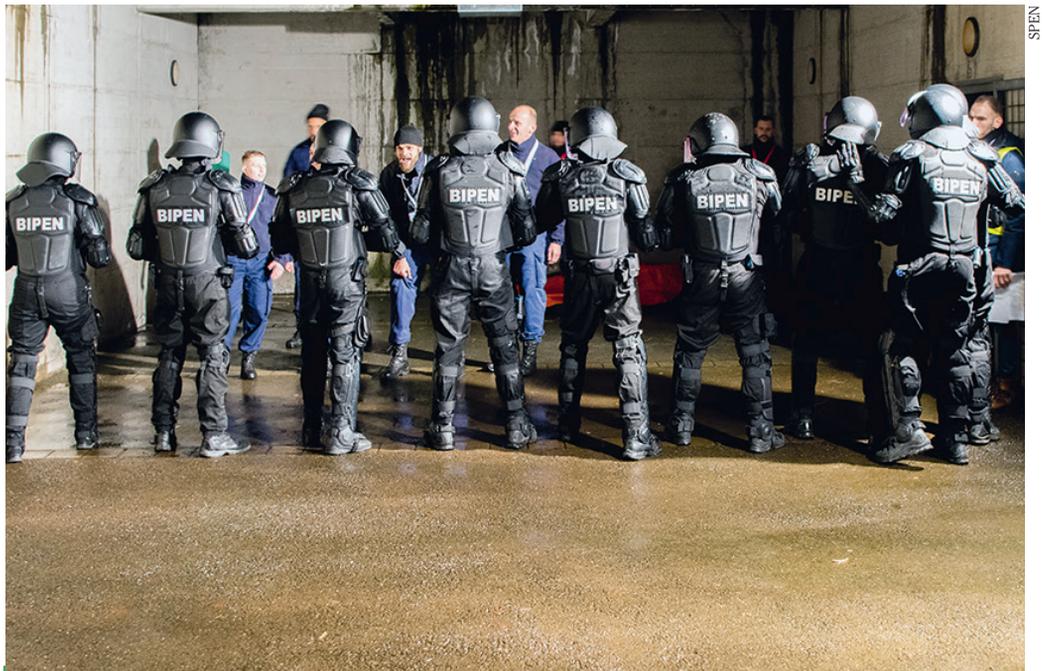
Un exercice de maintien de l'ordre dans une prison

Un exercice à taille réelle s'est déroulé jeudi 13 février dans l'ancienne prison de Martigny, en Valais. Organisée par le Service pénitentiaire vaudois, l'opération a également mobilisé le Détachement d'action rapide et de dissuasion de la Police cantonale vaudoise (DARD) et les aspirants de l'Académie de police de Savatan.

Le scénario de l'exercice était le suivant: à la suite d'un incendie aux Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) survenu dans la nuit du 9 au 10 février, le Service pénitentiaire (SPEN) a été contraint de déplacer en urgence 38 personnes détenues à la prison de Martigny, en accord avec les autorités valaisannes.

Un surveillant-chef, deux sous-chefs et 12 agents de détention ont été détachés pour encadrer les détenus. Mais sur place, rien ne se passe comme prévu. Toutes les tentatives de négociations s'avèrent infructueuses et les détenus refusent de rentrer en cellule.

Cet exercice avait quatre objectifs. D'abord, former et évaluer les compétences de conduite des cadres intermédiaires et supérieurs du SPEN. Ensuite, évaluer et développer les compétences techniques et tactiques de la Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN). Troisièmement, mettre à disposition du DARD des situations d'entraînement adaptées au contexte pénitentiaire, pour maintenir et développer leurs compétences. Enfin, il s'agissait d'évaluer et développer la collaboration entre les deux groupes d'intervention. ■



Dans le scénario, la Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN) a dû faire face à une mutinerie de personnes détenues (campées ici par des aspirants de l'Académie de police de Savatan) dans la cour de promenade.



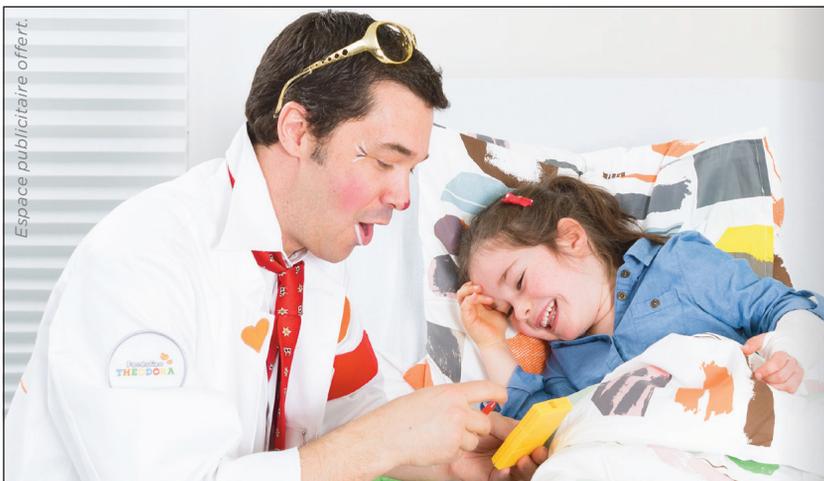
La cheffe du Service pénitentiaire, Sylvie Bula, était présente à Martigny pour observer le bon déroulement de l'exercice.

Succès de l'exercice

L'exercice a permis de valider l'ensemble des objectifs et permettra au SPEN d'étoffer et renforcer les formations initiales et continues à ses collaborateurs, et ce à différents niveaux.

L'excellente implication de l'ensemble des parties prenantes a été relevée par les organisateurs, tout comme la collaboration entre le SPEN, la Police cantonale et l'Académie de Police au profit de la sécurité publique. Le SPEN renouvellera ce type d'exercice à l'avenir.

En tout, l'exercice a mobilisé 90 personnes, dont 52 aspirants volontaires de l'Académie. Le Canton du Valais et ses autorités ont mis à disposition les infrastructures qui ont permis sa réalisation.



Du rire et du rêve pour nos enfants hospitalisés

Grâce à vos dons, les enfants hospitalisés reçoivent chaque semaine la visite des docteurs Rêves.

Merci pour votre soutien.

CCP 10-61645-5

theodora.org

Fondation
THEODORA

RÈGLEMENT 922.03.1

modifiant celui du 7 juillet 2004 d'exécution de la loi du 28 février 1989 sur la faune

du 12 février 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu l'article 83 de la loi du 28 février 1989 sur la faune

vu le préavis du Département du territoire et de l'environnement

arrête

Article premier

¹ Le règlement du 7 juillet 2004 d'exécution de la loi du 28 février 1989 sur la faune est modifié comme il suit :

Art. 18 Sans changement

¹ Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Sans changement.
- c. Sans changement.
- d. Sans changement.
- e. Sans changement.
- f. Sans changement.
- g. Sans changement.
- h. Sans changement.
- i. Sans changement.
- j. Sans changement.
- k. Sans changement.

1. le permis de chasse spécial donnant le droit aux pêcheurs professionnels de chasser le cormoran sur le lac de Neuchâtel et sur le lac de Morat, réglementé par les concordats y relatifs, ainsi que sur le lac Léman, réglementé par la directive départementale sur la chasse.

² Les permis des lettres g à i et l ne donnent le droit de chasser qu'en bateau.

³ Sans changement.

Art. 25 Sans changement

¹ L'examen pour l'obtention d'un permis de chasse au sens de l'article 18, alinéa 1, lettres a à i du présent règlement porte sur les disciplines suivantes :

1. Sans changement.
2. Sans changement.
3. Sans changement.
4. Sans changement.
5. Sans changement.
6. Sans changement.
7. Sans changement.
8. Sans changement.

² L'examen pour l'obtention du permis de chasse spécial destiné aux pêcheurs professionnels, au sens de l'article 18, alinéa 1, lettre l du présent règlement, porte sur les disciplines suivantes :

1. connaissance des armes, des munitions de chasse et des distances de tir ainsi que maniement des armes lors des tirs ;
2. législation en matière de faune ;
3. connaissance des oiseaux aquatiques.

Art. 26 Sans changement

¹ Le Conseil d'Etat désigne au début de chaque législature :

1. Une commission d'examen, composée de 7 experts, qui est chargée d'organiser les épreuves avec la collaboration du service et d'attribuer les notes pour l'obtention du permis de chasse. Un membre de la direction du service ou un représentant désigné par celle-ci préside la commission.
2. Les représentants du service qui sont chargés d'organiser les épreuves et d'attribuer les notes pour l'obtention du permis spécial destiné aux pêcheurs professionnels.

Art. 61 Sans changement

¹ Sans changement.

² Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Sans changement.

³ Ces dispositions ne s'appliquent pas aux titulaires d'un permis de chasse spécial.

⁴ Est considéré comme une embarcation tout bateau, radeau ou engin analogue, qu'il soit amarré, ancré, ou non.

⁵ Le titulaire d'un permis peut se faire accompagner sur le lac par un ou plusieurs aides, mais ne peut ni leur confier des armes, ni les laisser tirer.

⁶ De même, les aides ne sont autorisés à porter ou à transporter des armes, ainsi qu'à tirer que s'ils sont titulaires d'un permis.

Art. 2

¹ Le Département du territoire et de l'environnement est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur dès l'approbation de la modification des concordats du 19 février 1998 concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel et le lac de Morat.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 février 2020.

La présidente:

Le chancelier:

N. Gorrite

V. Grandjean

Date de publication : 25 février 2020

CONVENTION 922.93

relative à la modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel du 19 février 1998

du 12 février 2020

LES CONSEILLERS/CONSEILLÈRE D'ÉTAT RESPONSABLES DE LA
CHASSE DES CANTONS DE FRIBOURG, NEUCHÂTEL ET VAUD

vu l'article 48 de la Constitution fédérale

CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Article premier

¹ Le concordat du 19 février 1998 concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel est modifié comme il suit :

Art. 6 Sans changement

¹ Sans changement.

² Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Sans changement.
- c. Sans changement.
- d. Sans changement.
- e. Abrogé.

- f. Abrogé
- g. le transport de gibier capturé ou tué.

Art. 7 Sans changement

¹ Nul ne peut chasser sur le lac sans être titulaire d'un permis délivré par le canton de son domicile civil. Les types de permis délivrés sont les suivants :

- a. le permis annuel ;
- b. le permis spécial, qui ne peut être délivré qu'aux titulaires d'un permis de pêche professionnelle, au sens du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel, du 19 mai 2003.

² Sans changement.

³ Sans changement.

- a. remplir les conditions prévues par la législation du canton chargé de la délivrance ou, pour les titulaires d'un permis de pêche professionnelle, avoir subi avec succès l'examen spécifique et l'épreuve périodique de tir dispensés par l'un des cantons concordataires ;
- b. Sans changement.
- c. être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile en matière de chasse.

⁴ L'examen spécifique pour l'obtention du permis spécial porte sur la connaissance de la législation concernant l'exercice de la chasse, le maniement et l'utilisation des armes, les règles de sécurité et la connaissance des oiseaux aquatiques. La commission intercantonale mentionnée dans le présent concordat (ci-après : la commission intercantonale) en règle les modalités.

⁵ Ne peut obtenir un permis la personne qui, bien qu'ayant reçu un avertissement donné au moins 15 jours à l'avance, n'a pas retourné l'année précédente, dûment rempli et signé, le carnet de statistique qui lui a été remis conformément à l'article 20.

Art. 8 Sans changement

¹ Sans changement.

² Sans changement.

³ Sans changement.

⁴ Le permis spécial est remis gratuitement aux pêcheurs professionnels en activité qui en font la demande.

Art. 10 Sans changement

¹ Le permis annuel donne le droit de chasser le canard colvert et le cormoran.

² Le permis spécial donne le droit de chasser le cormoran.

³ La commission intercantonale peut modifier la liste des espèces pouvant être chassées, dans les limites du droit fédéral. Les titulaires de permis sont avertis de ces modifications avant la saison de chasse, selon la procédure prévue à cet effet par chaque canton concordataire.

Art. 11 Sans changement

¹ Sans changement.

² Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Sans changement.

³ Ces dispositions ne s'appliquent pas aux titulaires d'un permis spécial.

⁴ Est considéré comme une embarcation tout bateau, radeau ou engin analogue, qu'il soit amarré, ancré ou non.

⁵ Les dispositions de l'ordonnance du Conseil fédéral sur la navigation dans les eaux suisses sont au surplus applicables pour les embarcations propulsées par un moteur à explosions.

Art. 12 Sans changement

¹ Seuls peuvent être utilisés les fusils de chasse à grenaille :

- a. qui sont admis par le canton qui a délivré le permis ;
- b. qui ont été contrôlés conformément aux prescriptions édictées par ce canton.

Art. 14 Sans changement

¹ L'usage de moyens artificiels destinés à déloger ou à attirer le gibier est interdit.

Art. 16 Sans changement

Sans changement

¹ Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Sans changement.
- c. Sans changement.
- d. pour les titulaires d'un permis spécial, dans un rayon dépassant 100 mètres autour des engins de pêche professionnelle.

² Sans changement.

Art. 18 Sans changement

¹ Les types de permis sont valables comme suit :

- a. pour le permis annuel : du 1er octobre de l'année pendant laquelle il a été délivré au 31 janvier de l'année suivante ;
- b. pour le permis spécial : durant la période à laquelle le cormoran peut être chassé au sens de la législation fédérale sur la chasse.

² La date d'ouverture de la chasse est retardée d'un jour si le premier jour de chasse est un dimanche.

³ La date de fermeture de la chasse est avancée d'un jour si le dernier jour de chasse est un dimanche.

Art. 19 Sans changement

¹ Il est interdit de chasser le dimanche, le jour de la Toussaint (1er novembre), le jour de Noël et à Nouvel-An (1er janvier).

² La chasse est autorisée, pour autant que la visibilité soit suffisante, depuis une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

- Abrogé.
- Abrogé.
- Abrogé.
- Abrogé.
- Abrogé.

³ Ces heures sont communiquées aux chasseurs avant le début de la saison de chasse, selon la procédure prévue à cet effet par chaque canton concordataire.

⁴ En dehors de ces heures, les armes doivent être déchargées.

⁵ Toute personne se trouvant sur le lac avec des armes, depuis trois heures après la fermeture jusqu'à trois heures avant l'ouverture, est réputée contrevenir aux dispositions du présent article.

Art. 2

¹ La présente convention entre en vigueur lorsque trois cantons y ont adhéré.

Date de publication : 25 février 2020

**Pour vos messages
publicitaires
print et digital**

une seule adresse !

Tél. 021 317 51 70
Fax 021 317 51 76
E-mail: faopub@pcl.ch



ARRÊTÉ **922.93.1**

portant ratification de la modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel du 19 février 1998

du 12 février 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu l'article 5 de la loi sur la faune du 28 février 1989

sur la proposition de la Conseillère d'Etat, cheffe suppléante du Département du territoire et de l'environnement

arrête

Art. 1

¹ Le Canton de Vaud ratifie la modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel du 19 février 1998, adoptée par la Conseillère et les Conseillers d'Etat responsables de la chasse des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud par convention du 20 décembre 2019.

Art. 2

¹ Le présent arrêté entre en vigueur dès approbation de la modification du concordat par les cantons de Fribourg et de Neuchâtel.

Art. 3

¹ Le présent arrêté et la modification du concordat seront publiés dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 février 2020.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 25 février 2020

CONVENTION **922.95**

relative à la modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Morat du 19 février 1998

du 12 février 2020

LES CONSEILLERS/CONSEILLÈRE D'ÉTAT RESPONSABLES DE LA CHASSE DES CANTONS DE FRIBOURG, NEUCHÂTEL ET VAUD

vu l'article 48 de la Constitution fédérale

CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Article premier

¹ Le concordat du 19 février 1998 concernant la chasse sur le lac de Morat est modifié comme il suit :

Art. 6 **Sans changement**

¹ Sans changement.

² Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Sans changement.
- c. Sans changement.
- d. Sans changement.
- e. Abrogé.
- f. Abrogé.
- g. le transport de gibier capturé ou tué.

Art. 7 **Sans changement**

¹ Nul ne peut chasser sur le lac sans être titulaire d'un permis délivré par le canton de son domicile civil. Les types de permis délivrés sont les suivants :

- a. le permis annuel ;
- b. le permis spécial, qui ne peut être délivré qu'aux titulaires d'un permis de pêche professionnelle, au sens du concordat sur la pêche dans le lac de Morat, du 19 mai 2003.

² Sans changement.

³ Sans changement.

- a. remplir les conditions prévues par la législation du canton chargé de la délivrance ou, pour les titulaires d'un permis de pêche professionnelle, avoir subi avec succès l'examen spécifique et l'épreuve périodique de tir dispensés par l'un des cantons concordataires ;
- b. Sans changement.
- c. être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile en matière de chasse.

⁴ L'examen spécifique pour l'obtention du permis spécial porte sur la connaissance de la législation concernant l'exercice de la chasse, le maniement et l'utilisation des armes, les règles de sécurité et la connaissance des oiseaux aquatiques. La commission intercantonale mentionnée dans le présent concordat (ci-après : la commission intercantonale) en règle les modalités.

⁵ Ne peut obtenir un permis la personne qui, bien qu'ayant reçu un avertissement donné au moins 15 jours à l'avance, n'a pas retourné l'année précédente, dûment rempli et signé, le carnet de statistique qui lui a été remis conformément à l'article 20.

Art. 8 **Sans changement**

¹ Sans changement.

² Sans changement.

³ Sans changement.

⁴ Le permis spécial est remis gratuitement aux pêcheurs professionnels en activité qui en font la demande.

Art. 10 **Sans changement**

¹ Le permis annuel donne le droit de chasser le canard colvert et le cormoran.

² Le permis spécial donne le droit de chasser le cormoran.

³ La commission intercantonale peut modifier la liste des espèces pouvant être chassées, dans les limites du droit fédéral. Les titulaires de permis sont avertis de ces modifications avant la saison de chasse, selon la procédure prévue à cet effet par chaque canton concordataire.

Art. 11 **Sans changement**

¹ Sans changement.

² Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Sans changement.

³ Ces dispositions ne s'appliquent pas aux titulaires d'un permis spécial.

⁴ Est considéré comme une embarcation tout bateau, radeau ou engin analogue, qu'il soit amarré, ancré ou non.

⁵ Les dispositions de l'ordonnance du Conseil fédéral sur la navigation dans les eaux suisses sont au surplus applicables pour les embarcations propulsées par un moteur à explosions.

Art. 12 **Sans changement**

¹ Seuls peuvent être utilisés les fusils de chasse à grenaille :

- a. qui sont admis par le canton qui a délivré le permis ;
- b. qui ont été contrôlés conformément aux prescriptions édictées par ce canton.

Art. 14 Sans changement

¹ L'usage de moyens artificiels destinés à déloger ou à attirer le gibier est interdit.

Art. 16 Sans changement

Sans changement

¹ Sans changement.

- a. Sans changement.
- b. Sans changement.
- c. Sans changement.
- d. pour les titulaires d'un permis spécial, dans un rayon dépassant 100 mètres autour des engins de pêche professionnelle.

² Sans changement.

Art. 18 Sans changement

¹ Les types de permis sont valables comme suit :

- a. pour le permis annuel : du 1er octobre de l'année pendant laquelle il a été délivré au 31 janvier de l'année suivante ;
- b. pour le permis spécial : durant la période à laquelle le cormoran peut être chassé au sens de la législation fédérale sur la chasse.

² La date d'ouverture de la chasse est retardée d'un jour si le premier jour de chasse est un dimanche.

³ La date de fermeture de la chasse est avancée d'un jour si le dernier jour de chasse est un dimanche.

Art. 19 Sans changement

¹ Il est interdit de chasser le dimanche, le jour de la Toussaint (1er novembre), le jour de Noël et à Nouvel-An (1er janvier).

² La chasse est autorisée, pour autant que la visibilité soit suffisante, depuis une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

- Abrogé.
- Abrogé.
- Abrogé.
- Abrogé.
- Abrogé.

³ Ces heures sont communiquées aux chasseurs avant le début de la saison de chasse, selon la procédure prévue à cet effet par chaque canton concordataire.

⁴ En dehors de ces heures, les armes doivent être déchargées.

⁵ Toute personne se trouvant sur le lac avec des armes, depuis trois heures après la fermeture jusqu'à trois heures avant l'ouverture, est réputée contrevenir aux dispositions du présent article.

Art. 2

¹ La présente convention entre en vigueur lorsque trois cantons y ont adhéré.

Date de publication : 25 février 2020

ARRÊTÉ 922.95.1

portant ratification de la modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Morat du 19 février 1998

du 12 février 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu l'article 5 de la loi sur la faune du 28 février 1989

sur la proposition de la Conseillère d'Etat, cheffe suppléante du Département du territoire et de l'environnement

arrête

Art. 1

¹ Le Canton de Vaud ratifie la modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Morat du 19 février 1998, adoptée par la Conseillère et le Conseiller d'Etat responsables de la chasse des cantons de Fribourg et Vaud par convention du 20 décembre 2019.

Art. 2

¹ Le présent arrêté entre en vigueur dès approbation de la modification du concordat par le canton de Fribourg.

Art. 3

¹ Le présent arrêté et la modification du concordat seront publiés dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 février 2020.

La présidente:

Le chancelier:

N. Gorrite

V. Grandjean

Date de publication : 25 février 2020

feuille
des avis officiels

Souscription d'abonnement

Choisissez la formule d'abonnement qui vous convient

Abonnement papier + numérique

Le journal 2x/semaine + ses suppléments + l'édition abonnés (y.c. e-paper) sur ordinateur, mobile et tablette

Suisse 3 mois 6 mois 12 mois Etranger

Abonnement trimestriel	50 CHF
Abonnement semestriel	75 CHF
Abonnement annuel CH	129 CHF
Abonnement annuel étranger	238 CHF

Abonnement numérique

L'édition abonnés (y.c. e-paper) sur ordinateur mobile et tablette

Abonnement annuel CH web uniquement 89 CHF

Nous vous renseignons volontiers

Support: 8h-12 / 13h-17h

Mail: faopub@pcl.ch

Tél.: 021 317 51 70

PCL Presses Centrales SA
Régie publicitaire et gestion d'abonnements
Avenue de Longemalle 9 - 1020 Renens 1

GRAND CONSEIL

Liste des commissions nommées

N° 9 – 6 février 2020

(Année 2019 – 2020)

Dans sa séance du 6 février 2020, le Bureau du Grand Conseil a nommé les commissions suivantes:

- (20_MOT_124) Motion Hadrien Buclin et consorts – Protégeons la santé de la population par des mesures d'urgence renforcées en cas de pic de pollution.
M^{me} et MM. Sébastien Cala, François Cardinaux, Jean-Rémy Chevalley, Olivier Gfeller, Yvan Pahud, Alice Genoud, Hadrien Buclin.
- (199) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à octroyer une garantie pour l'emprunt de CHF 2'500'000 servant à financer le crédit d'étude de construction d'un nouvel établissement de formation de l'Ecole de soins et santé communautaire (ESSC) à Saint-Loup (Pompaples).
M^{mes} et MM. Pierrette Roulet-Grin, Jean-François Cachin, Patrick Simonin, Julien Eggenberger, Valérie Induni, Sébastien Pedroli, Céline Baux, Fabien Deillon, Nathalie Jaccard.
- (204) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'870'000.– pour financer les travaux d'adaptation des locaux loués pour la Haute Ecole Pédagogique (HEP).
M^{mes} et MM. Nicolas Suter, Christine Chevalley, Eliane Desarzens, Jean-Claude Glardon, Jean-Luc Chollet, Sacha Soldini, Léonard Studer.
- (203) Politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) et
(205) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création d'un fonds dédié au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable.
M^{mes} et MM. Rebecca Joly, Jean-Daniel Carrard, Carole Dubois, Catherine Labouchère, Carole Schelker, Alexandre Démétriades, Pierre Dessemontet, Muriel Thalmann, Alette Rey-Marion, Jean-François Thuillard, Cédric Weissert, Vassilis Venizelos, Graziella Schaller, Axel Marion, Yvan Luccarini.
- (200) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 3'293'000 pour financer la mise en place d'une solution de recrutement au sein de l'ACV.
Commission thématique des systèmes d'information
- (20_MOT_125) Motion Marc-Olivier Buffat et consorts – Pour plus de transparence dans l'élection des membres du Bureau et de la présidence du Grand Conseil.
Commission thématique des institutions et des droits politiques (+ Marc-Olivier Buffat)
- (201) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Axel Marion et consorts – Métropole lémanique: quel bilan, quelles perspectives?
Commission thématique des affaires extérieures (+ Axel Marion)
- (206) Rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2019.
Commission thématique des affaires extérieures

Lausanne, le 19 février 2020.

Secrétariat général du Grand Conseil

ÉCONOMIE, INNOVATION ET SPORT

Publication selon l'art. 13 de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS) du 7 décembre 1998

Les sociétés et personnes suivantes projettent la réalisation d'investissements à caractère agricole:

- Sauma Candaux-Paradela, p.a. Thierry Candaux, route du Dîmes 8, 1322 Croy (achat de machines)

Considérant son utilité pour l'agriculture, cet investissement pourrait bénéficier d'un prêt accordé par le Fonds d'investissements agricoles (art. 49 al. 1 OAS).

Publication selon l'art. 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998

- Marc Schertenleib projette de réaliser la construction d'une place de lavage pour pulvérisateur sur le territoire de Vuilliens. L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir
- Didier Meylan projette de réaliser la construction d'un rural et les viabilités sur le territoire de Le Chenit. L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir
- Bertrand Pittet projette de réaliser la construction d'un rural, d'une place de lavage pour pulvérisateur et les viabilités sur le territoire d'Etagnières. L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir
- Jean-Philippe Corbaz projette de réaliser la construction d'une place de lavage pour pulvérisateur sur le territoire de Forel (Lavaux). L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir

- Daniel Keller projette de réaliser la construction d'une place de lavage pour pulvérisateur sur le territoire de Bavois. L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir

Considérant leur utilité pour l'agriculture, ces investissements pourraient bénéficier de subventions à titre des améliorations structurelles.

Les observations que suscitent ces projets doivent être adressées à l'Office de crédit agricole, Av. des Jordils 3, case postale 1080, 1001 Lausanne, du mardi 25 février 2020 au mercredi 25 mars 2020.

Office de crédit agricole

REQUÊTE

à fin de d'extension
du champ d'application de l'avenant
du 28 novembre 2019 à la

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES MÉTIERS DE LA PIERRE DU CANTON DE VAUD

(Loi fédérale du 28 septembre 1956 permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail; art. 62 de la loi cantonale du 5 juillet 2005 sur l'emploi).

Les associations contractantes soit, d'une part, l'Association vaudoise des métiers de la pierre (AVMP) et, d'autre part, le Syndicat Unia, demandent à l'autorité cantonale que le champ d'application des clauses de l'avenant du 28 novembre 2019, reproduites en annexe et qui modifient la convention collective de travail des métiers de la pierre du Canton de Vaud, soit étendu jusqu'au 31 décembre 2020 aux employeurs ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses de la branche non liés par cette convention.

Les arrêtés d'extension du champ d'application de la convention collective de travail susmentionnée, de modifications de cette dernière ainsi que de prorogation de l'extension de son champ d'application ont été publiés dans les Feuilles des avis officiels du Canton de Vaud N° 97 du 5 décembre 2014, N° 101 du 16 décembre 2016 et N° 50 du 21 juin 2019.

- La décision d'extension s'appliquera, sur tout le territoire du Canton de Vaud, aux rapports de travail entre:
 - d'une part, les employeurs (entreprises ou parties d'entreprises) exécutant ou posant des travaux de taille de pierre, de graniterie, de marbrerie et d'art funéraire et
 - d'autre part, tous les travailleurs et travailleuses, ainsi que les apprentis, occupé-e-s par ces employeurs à de tels travaux, quel que soit le mode de rémunération.
- Les dispositions étendues de la convention et de ses avenants relatives aux conditions minimales de travail et de salaire, au sens de l'article 2 alinéa 1 de la loi fédérale sur les travailleurs détachés (Ldét; RS 823.20) et des articles 1 et 2 de son ordonnance (Odét; RS 823.201), sont également applicables aux employeurs ayant leur siège en Suisse, mais à l'extérieur du Canton de Vaud, ainsi qu'à leurs employé-e-s, pour autant qu'ils exécutent un travail dans le Canton de Vaud. La commission paritaire de la convention est compétente pour effectuer le contrôle de ces dispositions étendues.

La décision d'extension ne s'appliquera pas aux dispositions imprimées en italique, parce qu'elles sont déjà obligatoires en vertu de prescriptions légales ou parce qu'elles ne concernent que les membres des associations signataires.

Toute opposition à cette requête doit être motivée et adressée en trois exemplaires au Département de l'économie, de l'innovation et du sport, Service de l'emploi, rue Caroline 11, 1014 Lausanne, dans les 15 jours à dater de la présente publication.

Le chef du Département de l'économie,
de l'innovation et du sport
Philippe Leuba

Lausanne, le 18 février 2020.

Avenant N° 3 du 28 novembre 2019 à la convention collective de travail des métiers de la pierre du Canton de Vaud

Les parties à la convention collective de travail susmentionnée du 1^{er} janvier 2014 conviennent de modifier celle-ci, avec effet au 1^{er} janvier 2020, comme il suit:

16. Déplacements

- Inchangé.
- L'indemnité dite «de panier» est de Fr. 19.– par jour. Toutefois, lors de grands déplacements, l'article 327a CO est applicable.
- Inchangé.

Lausanne, le 28 novembre 2019.

INSTITUTIONS ET SÉCURITÉ

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE DE CONVERSION – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le-a prévenu-e peut former opposition auprès de l'autorité qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance de conversion est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Commission de Police du Chablais Vaudois				
BEN EL HADJ Fabien, 26.2.1967	14.5.19	1	100.—	3216
Commission de police de Lausanne				
ABOUDARHAM Anthony, 05.12.1991	19-11-2019	80.—	1 jour	3077228
AGUIRRE MUNOZ Alberto, 07.11.1986	17-01-2020	80.—	1 jour	3091072
AHMED Abdulaziz, 19.10.1967	24-12-2019	90.—	1 jour	3079034
AMIGUET Michel, 30.12.1952	19-11-2019	40.—	1 jour	3057892
ARSIC Marijana, 28.10.1997	19-12-2019	200.—	2 jours	3076697
BALVIN OVIEDO Luis Enrique, 26.08.1954	13-11-2019	40.—	1 jour	3027514
BARAVUGA Salomon, 09.09.1966	10-12-2019	250.—	2 jours	3106654
BARROS RIBEIRO Ruben Tiago, 20.05.1986	11-11-2019	40.—	1 jour	3012274
BARRY MUTESI Irène, 28.11.1974	08-12-2019	120.—	1 jour	3043197
BEN SALEM Ali, 02.10.1989	12-12-2019	720.—	5 jours	3094646
	10-12-2019	190.—	2 jours	3133642
BODIN Pierre-Nicolas	17-01-2020	140.—	1 jour	3118163
BOSSARD Jonathan	17-01-2020	150.—	1 jour	3028274
BOSSARD Steven	17-01-2020	100.—	1 jour	3123751
BOSSARD Claude	17-01-2020	80.—	1 jour	3071661
BREHAUT Clémence Yvonne	17-01-2020	100.—	1 jour	3056284
CAMPOVERDE Daiāna	17-01-2020	200.—	2 jours	3063868
CARDAKU Gentjan, 09.07.1985	20-11-2019	1370.—	9 jours	3029716
	10-11-2019	216.25	2 jours	2971353
CAROPPI Roberto	17-01-2020	360.—	3 jours	3106568
CASTILLO GANCHOSO Oscar, 11.10.1978	11-11-2019	110.—	1 jour	3113253
CHAMOREL PERRIER Sandrine, 01.01.1957	17-12-2019	80.—	1 jour	3086408
CHANCHALEUNE Seng-Thong	17-01-2020	760.—	5 jours	3130598
CHOUDHARY Faraz Akbar, 18.12.1991	23-12-2019	290.—	2 jours	3106555
CIMIOTTA Jérémy, 19.09.1985	21-11-2019	70.—	1 jour	3037772
CISSE Cheikh, 07.11.1984	26-11-2019	800.—	5 jours	3092009
	06-11-2019	520.—	4 jours	3058203
CORREIA CARRASCO Dinora, 05.02.1991	15-11-2019	1030.—	7 jours	3137520
	05-11-2019	600.—	4 jours	3121791
COX Jamie, 11.05.1977	11-11-2019	250.—	2 jours	3104097
CRETELLA Raffaele, 09.10.1977	19-11-2019	500.—	3 jours	3104802
	19-11-2019	70.—	1 jour	3037820
DA SILVA Arcangelo, 09.08.1973	14-11-2019	290.—	2 jours	3072334
DE ARAUJO COSTA Luis, 03.06.1973	18-12-2019	150.—	1 jour	3080005
DE CARVALHO FERREIRA Tiago José, 27.06.1983	10-12-2019	40.—	1 jour	3084892
DE CARVALHO NUNES João Luis, 18.06.1976	10-11-2019	40.—	1 jour	3002307
DE PARI Domenico, 06.01.1959	13-12-2019	80.—	1 jour	3081984
DE SOUSA E SILVA Rogério, 27.12.1977	13-12-2019	100.—	1 jour	3089114
DEL PONTE Marc, 27.06.1966	15-11-2019	80.—	1 jour	3066369
DERWICHE Jihad, 01.05.1975	24-12-2019	250.—	2 jours	3044526
DIODATO Francesco, 26.01.1991	15-11-2019	70.—	1 jour	3111948
EZE Cajetan, 01.01.1973	15-11-2019	120.—	1 jour	2975168
FAMA Nunzio, 31.03.1985	19-12-2019	200.—	2 jours	3137378
FERJANI Nejib, 23.10.1954	12-12-2019	290.—	2 jours	3058949
FERREIRA DO CARMO Roberto, 24.06.1977	22-11-2019	150.—	1 jour	2989009
FREYMOND Patrice	14-01-2020	40.—	1 jour	3066253
GAMBY Matteo, 18.10.1998	11-11-2019	180.—	2 jours	3090088

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
GARCIA TORRECILLA José Antonio, 10.07.1975	25-07-2019	220.—	2 jours	3067314
GARICANO GALINDO Francisco, 30.09.1974	15-11-2019	40.—	1 jour	3055836
GEHRIG Fabrice, 01.06.1971	14-11-2019	160.—	1 jour	3116239
	06-01-2020	60.—	1 jour	3108575
GONNET Guillaume, 07.01.1982	23-12-2019	40.—	1 jour	3103641
GRÁCIO Carlos, 25.11.1982	08-12-2019	180.—	2 jours	3108804
	08-12-2019	190.—	2 jours	3078841
HAMDI Salah, 15.04.1987	25-11-2019	920.—	6 jours	3109543
	25-11-2019	150.—	1 jour	3111353
HÉLAN Davy, 04.09.1990	14-11-2019	800.—	5 jours	2959586
	14-11-2019	810.—	5 jours	2941009
HUSSEIN HASSAN Nadira, 02.04.1987	20-11-2019	200.—	2 jours	3091989
JEANTET Aurélie, 16.08.1984	08-11-2019	180.—	2 jours	3106670
	29-11-2019	370.—	3 jours	3121767
JOUSSAUME Patrick	14-01-2020	40.—	1 jour	3069301
	14-01-2020	300.—	2 jours	3128846
KELLY Sean, 29.05.1965	03-12-2019	40.—	1 jour	3113415
KHARROUBI ESSAIED Badia, 31.03.1977	19-12-2019	250.—	2 jours	3085097
KRASNIQI Naim, 10.11.1974	11-12-2018	320.—	2 jours	2980496
	13-11-2019	120.—	1 jour	2995669
KÜHLKOPF René, 20.05.1991	10-11-2019	80.—	1 jour	3044729
LAZZINI Flavio, 03.06.1961	15-11-2019	80.—	1 jour	3085827
LEONE Fabian, 16.11.1979	06-11-2019	150.—	1 jour	3061390
	06-11-2019	150.—	1 jour	3063856
	06-11-2019	160.—	1 jour	3043084
	06-11-2019	80.—	1 jour	3027045
LTAIEF Ziad, 30.07.1985	16-12-2019	40.—	1 jour	3041024
MAFFAIT Davy, 13.03.1986	17-11-2019	110.—	1 jour	3121987
MAFRA MEIER Michelle, 28.12.1981	05-12-2019	100.—	1 jour	3035591
MAHFOUD Rony, 07.04.1978	13-12-2019	240.—	2 jours	3054501
MARQUES ANTUNES Raul Daniel, 15.01.1985	02-12-2019	290.—	2 jours	3125727
MEDDAH Vanessa, 01.07.1983	12-12-2019	50.—	1 jour	3078231
META Elvis, 09.01.1994	02-12-2019	40.—	1 jour	3057853
MEYER Maximilien, 22.10.1999	05-12-2019	160.—	1 jour	3091050
MONAY-MICHAUD Melanie, 22.11.1977	12-12-2019	190.—	2 jours	3104695
MOUSSET Axel, 20.07.1989	03-06-2018	250.—	2 jours	2954109
MUAMBA Dixon Dieuleveut, 19.10.1993	15-11-2019	250.—	2 jours	3086730
MUCI Danilo, 06.10.1975	05-12-2019	330.—	2 jours	3076632
MUSTAFA Samadar Najib, 25.07.1989	19-11-2019	350.—	3 jours	3055221
	19-11-2019	220.—	2 jours	3113354
PARISI PASTORELLA Andrea, 27.02.1993	22-11-2019	210.—	2 jours	3137452
PAULO Shaldomar, 22.01.1981	06-11-2019	100.—	1 jour	2965912
PEREZ NINA Harold, 31.12.1984	15-11-2019	40.—	1 jour	3056036
PRADO DACAL Valéria, 21.05.1965	20-12-2019	100.—	1 jour	3135932
RODRIGUES DA ROCHA Jorge, 11.07.1974	10-11-2019	40.—	1 jour	3046310
SAGHROUNI Malek, 03.04.1989	11-11-2019	250.—	2 jours	2995642
	13-01-2020	420.—	3 jours	3127008
	13-01-2020	900.—	6 jours	3118661
	13-01-2020	460.—	3 jours	3120183
SHABANI Fadi, 29.01.1994	24-11-2019	40.—	1 jour	3036048
VASARHELYI Saïff-Allah, 22.06.1988	20-12-2019	120.—	1 jour	3067211
VASCONCELOS PORTINHA BRANDÃO Sonia, 15.08.1980	11-11-2019	180.—	2 jours	3048117
YUAN Jialiang, 23.03.1997	04-12-2019	40.—	1 jour	3056911



SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE CONVERSION – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès du préfet qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion en jours	Peine d'arrêts	Amende et frais	Aff.
Préfecture de Broye-Vully				
AMADOR CANARIO Juan Manuel, 25.10.1995	18.2.20	3	350.—	0000545
Préfecture du Jura-Nord vaudois				
ROSTAS Lucretia, 23.3.1953	18.2.20	1	252.55	0002621
Préfecture de Nyon				
ANDREI Flavius-Roméo, 12.2.1979	11.2.20	3	350.—	0006333
AUNG Sai, 7.4.1983	11.2.20	3	350.—	0004830
BENGE MATEUS Bruno, 3.10.1978	17.2.20	3	340.—	0006983
CORSINI Fabio, 16.9.1982	11.2.20	2	270.—	0006595
	11.2.20	2	270.—	0006730
FARES Wadha, 27.11.1990	11.2.20	1	150.—	0005077
GALUD Quentin, 7.9.1992	11.2.20	2	290.—	0003925
JACOB Jean, 12.7.1948	13.2.20	1	150.—	0006053
KAMIES Ahmed, 9.11.1989	11.2.20	2	210.—	0005059
Préfecture Riviera-Pays d'Enhaut				
AFEYAN Noubar, 25.7.1962	19.2.20	2	270.—	0003088
AIGOUN Fabien, 27.2.1986	20.2.20	3	350.—	0003354
AL ALI Yousif, 7.10.1991	19.2.20	1	150.—	0003217
ALAMERI Nasser, 15.7.1977	20.2.20	2	210.—	0003374
ALAVI Cameron, 7.6.1991	20.2.20	2	270.—	0003152
ALBLOOSHI Hazza, 18.9.1994	19.2.20	1	150.—	0003265
ALBLOOSHI Ibrahim, 2.2.1991	19.2.20	1	150.—	0002738
AL HAMMADI ALI MOHAMES Abdulla, 15.1.1979	19.2.20	1	150.—	0003155
ALHARTHI Faris, 9.1.1977	19.2.20	2	210.—	0003030
ALJNEIBI Abdul, 2.8.1993	19.2.20	1	150.—	0002915
ALKAABI Ahmed, 3.5.1989	19.2.20	1	150.—	0002967
ALKETBI Obaid, 13.6.1988	20.2.20	2	210.—	0003324
ALMAAZMI Mohamed, 20.6.1988	19.2.20	1	150.—	0003190
ALMANSOORI Khadem, 12.11.1993	19.2.20	2	210.—	0003249
ALMANSOURI Abdullah, 21.5.1975	19.2.20	1	150.—	0003061
ALMASHGHOUNI Najila, 1.8.1972	19.2.20	3	350.—	0003212
ALMAZROUEI Mohamed, 12.1.1997	19.2.20	2	210.—	0003201
ALSHAMSI Ahmed, 6.5.1966	19.2.20	1	150.—	0003081
ALSHEHRI Saeed, 2.12.1982	19.2.20	1	150.—	0002987
BARTHELEMI Emeline, 26.2.1987	20.2.20	2	210.—	0003345
BELL Samuel, 28.11.1961	19.2.20	2	270.—	0002745
BENARD Jean, 20.6.1985	20.2.20	2	290.—	0003690
BOUTET Yoan, 24.6.1994	19.2.20	2	270.—	0003144
BUCATARU Daniela, 24.8.1964	20.2.20	2	250.—	0003347
CHAMAKH Nadia, 10.7.1993	20.2.20	3	390.—	0003791
CHENG Puyuan, 12.9.1977	19.2.20	1	150.—	0002622
CHKHIKVISHVILI Tamaz, 26.7.1956	19.2.20	2	270.—	0002925
DA COSTA BERNARDERS Bruno, 25.7.1981	19.2.20	3	330.—	0003286
DIAS GONCALVES LOBO Armando, 19.2.1976	20.2.20	3	390.—	0003799

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion en jours	Peine d'arrêts	Amende et frais	Aff.
DI CIANO Guiseppe, 8.6.1962	20.2.20	2	210.—	0003877
DUBOST Nathanaël, 4.7.1991	20.2.20	2	210.—	0003359
EL ABDALI Jaouad, 22.9.1982	20.2.20	1	150.—	0003369
FALL Cheikh, 15.2.1988	19.2.20	3	350.—	0003035
GARNIER Théo, 26.12.1991	19.2.20	1	150.—	0002971
GHANDOUR Ramy, 24.9.1975	20.2.20	2	270.—	0003304
GIRIN Anne-Cécile, 21.8.1974	20.2.20	1	150.—	0003887
GRANJA Ruben, 23.3.1976	19.2.20	1	150.—	0002766
GREEN Hollis, 23.1.1956	19.2.20	1	150.—	0003227
GUCUN Sedat, 23.11.1979	20.2.20	1	150.—	0003334
HADDAD Sofiane, 18.6.1990	20.2.20	2	240.—	0003920
HIRONAO Yoshida, 8.10.1964	19.2.20	1	150.—	0002036
IONTA Luca, 23.8.1973	19.2.20	1	150.—	0002701
JUNG Hae, 31.10.1979	20.2.20	2	210.—	0003443
KAJAIA David, 6.7.1985	20.2.20	2	240.—	0003775
KARLEN Eric, 16.5.1978	20.2.20	5	590.—	0003685
KENNY Peter, 18.5.1960	20.2.20	1	150.—	0003319
MAHMOUD ABELSALAM ABDELLATIF Elgamel, 1.7.1984	20.2.20	1	150.—	0003302
MALEK Salhab, 1.1.1972	19.2.20	2	270.—	0003192
MARZOUGUI Nejjib, 17.11.1980	19.2.20	2	210.—	0002941
MATEI SIMION Andrei, 28.2.1993	20.2.20	3	390.—	0003805
MERCUREAN Alexandru, 21.12.1978	20.2.20	1	190.—	0003826
MOEN Lars, 7.7.1986	19.2.20	2	270.—	0003260
MOLDOVAN Tiberius, 11.2.1985	20.2.20	5	590.—	0003790
MOUAKKIL Abdelaziz, 25.7.1973	19.2.20	1	150.—	0003244
MUJREN Butti, 6.9.1987	19.2.20	2	270.—	0002071
NIKOLANKO Andrei, 9.2.1967	19.2.20	1	150.—	0002504
OHEV-ZION Samuel, 30.11.1978	20.2.20	2	210.—	0003384
ONYEDUMBI Isaac, 27.7.1990	20.2.20	2	240.—	0003718
PAIN Gautier, 13.11.1992	20.2.20	4	490.—	0003567
PAPIN Fanny, 29.4.1982	20.2.20	2	210.—	0003299
PAYNTER BRYANT William, 31.5.1963	20.2.20	1	130.—	0003870
PETRICCA Federica, 16.11.1989	20.2.20	2	290.—	0003916
PLANTIER Véronique, 8.5.1976	20.2.20	1	150.—	0003090
PONS Dominique, 11.5.1960	19.2.20	2	210.—	0003028
RAVET Jawad, 12.4.1993	19.2.20	1	150.—	0003147
REGRAGUI Jamal, 1.11.1987	20.2.20	2	210.—	0003442
REZKALLAH Bilel, 6.4.1991	19.2.20	1	150.—	0002778
ROIG Clément, 30.3.1991	19.2.20	2	210.—	0002810
SATUE Manuel, 16.12.1976	20.2.20	2	210.—	0003346
SCHEINFELD Israel, 25.7.1985	19.2.20	1	150.—	0002193
SHABAT Meir, 21.4.1966	19.2.20	2	210.—	0002201
SIMON Ghislaine, 21.6.1973	19.2.20	1	150.—	0002729
	19.2.20	2	210.—	0002863
TANASE Constantin-Razvan, 22.10.1986	20.2.20	5	590.—	0003655
TAVARES Aline, 28.3.1988	19.2.20	2	210.—	0002952
TEBYAKIN Evgeny, 1.2.1989	19.2.20	1	150.—	0002844
TSOI Viacheslav, 25.11.1967	19.2.20	1	150.—	0003128
YATES Peter, 2.1.1976	20.2.20	2	210.—	0003290
ZENASNI Salim, 17.11.1986	20.2.20	2	210.—	0003327

SOMMATIONS – Les suivants, sans domicile connu, sont sommés de payer aux bureaux des préfectures respectives, dans les trente jours, l'amende et les frais auxquels ils sont condamnés. Le détail de la (des) condamnation(s) est tenu à disposition auprès de la préfecture concernée.

A défaut de paiement dans ce délai dès la date ci-dessus, il pourra être procédé à des poursuites, et, le cas échéant, à l'exécution de la peine privative de liberté de substitution, en application des dispositions de la loi sur l'exécution des condamnations pénales du 4 juillet 2006.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date du prononcé	Aff.
Préfecture d'Aigle		
DJOUKWE Gérard, 5.3.1984	9.1.20	0001100

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date du prononcé	Aff.
Préfecture du Jura-Nord vaudois		
AOUSSI Merouane, 1.3.1996	13.12.19	0004298
EMIROGLU Aral, 3.7.1993	24.9.19	0003250
TESFAY Yohana, 1.1.1993	10.12.19	0004261
TODESCHINI CUNCHON Patricia, 13.7.1974	3.12.19	0004193

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès de l'autorité qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Commission de Police de l'Association Police Lavaux				
Patricia Sofia Da Silva Coelho Frade, 14.11.1974	18.12.2019	1	160.—	1014504
Sandra Savinel, 11.04.1969	19.12.2019	1	80.—	1014710
Delmiro Alexandre Horta dos Santos, 17.06.1989	20.11.2019 22.11.2019	1 1	80.— 80.—	1014446 1014336
Fei Zhu Ying, 29.05.1986	22.11.2019 27.11.2019	1 1	80.— 100.—	1014452 1014458
Préfecture d'Aigle				
CHARDON Patrick, 5.5.1969	13.12.19	2	270.—	0003949
JEFKAJ Haydan, 10.10.1970	27.1.20	3	320.—	0000240
LOPEZ Mario, 28.10.1969	6.12.19	2	270.—	0003836
Préfecture du Jura-Nord vaudois				
SAHLI Mohamed, 11.2.1982	18.2.20	1	120.—	0000202
Préfecture de Nyon				
ARDIC Ayfer, 1.6.1979	20.1.20	2	240.—	0000097
AZIZYAN Levon, 6.11.1987	3.2.20	7	710.—	0000443
BOSC Gaël, 15.4.1987	20.1.20	1	120.—	0000058
BOUGANTOUCHE Hicham, 18.12.1995	3.2.20	2	180.—	0000473
BOUZAAS Ilyas, 17.3.1994	10.2.20	6	660.—	0000610
CARBAJO Erwan, 2.6.1995	20.1.20	1	120.—	0000127
CARVALLO Antimo, 29.10.1982	20.1.20	2	180.—	0000057
CHRISTEN Patrick, 21.5.1977	3.2.20	3	320.—	0000384
DAVID Laetitia, 30.11.1980	20.1.20	2	220.—	0000116
FERRI-CANET Maria-Dolores, 13.6.1955	27.1.20	2	240.—	0000161

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
FLAMINI Neyma, 11.6.1970	27.1.20	1	100.—	0000288
GACON Isabelle, 20.6.1979	20.1.20	1	160.—	0000096
GALLON Alice, 24.11.1986	20.1.20	1	120.—	0000105
GUERIN Yann, 29.7.1980	20.1.20	2	180.—	0000059
HADDAD Hakim, 4.5.1993	3.2.20	5	510.—	0000439
HEINIS Patrice, 6.10.1953	27.1.20	2	180.—	0000237
ILLIVI Christophe, 11.5.1969	13.1.20	1	120.—	0008433
LACOMBE Julien, 27.11.1975	20.1.20	3	310.—	0000046
LEROY Christele, 12.4.1969	20.1.20	1	100.—	0000114
MENDEZ MINGUILLON Alexandre, 13.6.1988	20.1.20	1	100.—	0000076
MILITARU Vasile-Marian, 7.3.1980	10.2.20	1	110.—	0000587
OLLIER Sylvie, 14.8.1969	20.1.20	2	180.—	0000107
ROSIER Eric, 19.10.1969	20.1.20	1	120.—	0000042
RUA Jeremy, 24.12.1985	27.1.20	2	220.—	0000191
SERRANO Raphael, 3.8.1988	20.1.20	1	160.—	0000077
TOKO DIFWA NSTUKA Kiyika, 6.2.1987	20.1.20	1	120.—	0000041
ZHANG Yue, 19.4.1988	2.12.19	1	120.—	0008160
Préfecture de Riviera-Pays-d'Enhaut				
AMRI Karim, 5.2.1979	19.2.20	5	560.—	0000707
BROUSSE Frédéric, 28.8.1973	21.1.20	2	240.—	0000215
HENAO BUITRAGO Ana, 25.3.1996	17.2.20	2	260.—	0000583
KARLEN Eric, 16.5.1978	20.2.20	8	860.—	0000723
KESTELOOT Eliel, 3.10.1968	22.1.20	1	120.—	0000065

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

OCTROI D'UN PERMIS D'EXPLOITER

Gravière «Les Ages 3»

District: JURA-NORD VAUDOIS
Commune: Baulmes
Coordonnées: 2°528'900 / 1°181'300
Lieu-dit: Les Ages
Travaux: Conformément aux dispositions de la loi sur les carrières et de son règlement d'application,
suite à l'enquête publique du 27 septembre 2013 et à la décision du Département du territoire et de l'environnement du 5 septembre 2016,
le département accorde un permis d'exploiter portant sur un volume d'extraction de 190'000 m³ et une remise en état du site conformément au dossier d'enquête et au plan d'extraction adopté le 5 septembre 2016.
Propriétaires: Commune de Baulmes, M. R. Berger à Baulmes et M. J.-F. Cachemaille à Baulmes
Exploitant: Gravière de Sergey SA
Plans: Géomètre: * DTP SA,
Rue des Terreaux 20, 1350 Orbe
Géologue: * Impact-Concept SA,
Rte du Grand-Mont 33,
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Direction générale de l'environnement
Direction des ressources et du patrimoine naturels
Division géologie, sols et déchets

OCTROI D'UN PERMIS D'EXPLOITER

Gravière «Sur les Crêts 5»

District: JURA-NORD VAUDOIS
Commune: Les Clées
Coordonnées: 2°527'000 / 1°177'200
Lieu-dit: Sur les Crêts
Travaux: Conformément aux dispositions de la loi sur les carrières et de son règlement d'application,
suite aux enquêtes publiques des 1^{er} novembre 2005 et 21 novembre 2016 et aux décisions du Département du territoire et de l'environnement des 3 janvier 2007 et 11 août 2017,
le département accorde un permis d'exploiter portant sur un volume d'extraction de 190'000 m³ et une remise en état du site conformément au dossier d'enquête et au plan d'extraction adopté le 3 janvier 2007 et modifié le 11 août 2017.
Propriétaires: M^{mes} Françoise Cachemaille, Véronique Cottens, Marinette Benoît, Line Cottens et M. Michel Cottens
Exploitant: Gravière de la Claire-aux-Moines SA
Plans: Géomètre: * DTP SA,
Rue des Terreaux 20, 1350 Orbe
Géologue: * Impact-Concept SA,
Rte du Grand-Mont 33,
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Direction générale de l'environnement
Direction des ressources et du patrimoine naturels
Division géologie, sols et déchets

Mise à l'enquête publique

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente:

ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Dossier CAMAC N° 192634

Communes: Sévery, Pampigny

Projet:

- S-0175344.1 Station transformatrice Route du Château 3**
– Construction d'une nouvelle station transformatrice sur la parcelle 83 de la commune de Sévery
Coordonnées: 2'523'437 / 1'158'475
- L-0201812.2 Ligne souterraine 21 kV entre les stations Route du Château 3 et Matthey**
– Interruption de la liaison Matthey–Gare, pour le raccordement de la nouvelle station Route du Château 3
- L-0231823.1 Ligne souterraine 21 kV entre les stations Route du Château 3 et Gare (Pampigny)**
– Interruption de la liaison Matthey–Gare, pour le raccordement de la nouvelle station Route du Château 3

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par Romande Energie SA, Route d'Evian 39, 1845 Noville au nom de Romande Energie SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges.

Les dossiers seront mis à l'enquête

du mardi 25 février au mercredi 25 mars 2020 dans les Communes de Sévery et Pampigny

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

**Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI**
ESTI Romandie - Projets
Route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Mise à l'enquête publique

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente:

ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Dossier CAMAC N° 192633

Commune: Aigle

Projet:

- S-0175333.1 Station transformatrice Mêlée Onduleur**
– Mise en place d'un container métallique intégrant un transformateur ainsi qu'un onduleur, sur la parcelle N° 1388
Coordonnées: 2'561'360/ 1'129'884
- L-0231814.1 Ligne souterraine 21 kV entre les stations Mêlée (partie privée) et Mêlée Onduleur**
– Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par Romande Energie SA, Route d'Evian 39, 1845 Noville au nom de Romande Energie SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges.

Les dossiers seront mis à l'enquête

du mardi 25 février au mercredi 25 mars 2020 dans la Commune d'Aigle

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expro-

priation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

**Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI**
ESTI Romandie - Projets
Route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

INSTITUTIONS ET SÉCURITÉ

Préfecture du district de Nyon

Le président de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer

A vous **Corinne BLANC-CARNIEL**, route du Village, FR-74250 Bonne-Fillanges.

D'office vous êtes citée à comparaître personnellement devant la Commission de conciliation en à l'audience du lundi 16 mars 2020, à 14h00, à Nyon, rue Juste-Olivier 8, pour une créance de paiement concernant l'appartement anciennement occupé à 1260 Nyon, route de l'Etraz 66, Triangle de l'Etraz.

Le président: **Jean-Pierre Deriaz**

TRIBUNAUX D'ARRONDISSEMENT

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

A vous **LEBAILLY SANI SANI Clara**, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, un jugement de divorce vous concernant.

Cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

A vous **FALL Rosalie**, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le Tribunal a rendu le 20 février 2020 un jugement de divorce vous concernant. Délai d'appel (art. 308 ss CPC): 30 jours.

Cet acte demeure au greffe, à votre disposition.

Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Le greffier

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

A vous **INSIDER YACHTS MANUFABRIK GMBH** domiciliée à Potsdam/Allemagne, Tornowstrasse 31, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le tribunal a reçu une requête de conciliation vous concernant. Cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me communiquer votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous êtes citée à comparaître personnellement à l'audience de conciliation du 5 mai 2020, à 14 h, à Lausanne, Palais de justice de Montbenon, Tribunal d'arrondissement dans la cause en réclamation pécuniaire Bright Summit Solutions Sàrl contre Insider Yachts Manufaktur GMBH.

Si la partie requérante ou les deux parties simultanément ne comparaissent pas, la cause sera rayée du rôle. Si seule la partie intimée ne paraît pas, je procéderai comme en cas d'échec de la conciliation.

Pour le cas où la partie requérante n'aurait pas effectué l'avance de frais préalablement requise, elle doit le faire à l'audience au plus tard, faute de quoi il ne sera pas entré en matière sur sa requête (art. 101 al. 3 CPC).

Le greffier

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA CÔTE

A vous **BENHACENE Abdelaziz**, fils de Benhacene Larbi et de Ghennam Hadjira, né le 19 octobre 1990 à Saint-Etienne, Loire/France, ressortissant de France, célibataire, chauffeur, domicilié rue de l'Annexion 11, FR-74100 Annemasse France, statut de séjour: frontaliers G.

Vous êtes cité à comparaître personnellement devant le Tribunal de police le vendredi 15 mai 2020, à 9 h, au Tribunal d'arrondissement, rte de Saint-Cergue 38, 1260 Nyon, pour être entendu dans la cause dirigée contre vous comme prévenu d'abus de confiance mineure et vol + révocation éventuelle du sursis accordé le 3 octobre 2018 par le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de La Côte.



Si vous ne vous présentez pas, l'opposition sera réputée retirée et l'ordonnance pénale sera déclarée exécutoire (356 al. 4 CPP). Un délai au 27 mars 2020 non prolongeable vous est fixé pour faire parvenir au greffe du tribunal les pièces que vous voulez déposer et la liste des témoins et experts dont vous demandez la convocation à l'audience. Toutes réquisitions de preuves doivent être motivées (art. 331 al. 2 CPP). J'attire en outre votre attention sur les frais et indemnités qui pourraient être mis à la charge de la partie qui ne respecterait pas ce délai.

Si vous entendez plaider l'acquiescement total ou partiel et réclamer une indemnité au sens de l'article 429 CPP, vous êtes invité à déposer une demande écrite chiffrée et justifiée au plus tard à l'ouverture des débats.

La présidente: **Patricia Cornaz**

LA GREFFIERE DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE L'EST VAUDOIS

A vous BOUCHTI Abelali, domicilié à MA – Kénitra/Maroc, 294, Rue N25, AFCA.

Vous êtes avisé que le tribunal a rendu le 19 février 2020 un jugement vous concernant. Délai d'appel (art. 308 ss CPC): 30 jours.

Cet acte demeure au greffe, à votre disposition.

La 1^{re} greffière: **Géraldine Ruffieux**

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE L'EST VAUDOIS

A vous DE OLIVEIRA BELEZA Alexandre José, précédemment domicilié à 4415-085 Perosinho/Portugal, Rua de Pousada 550, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes cité à comparaître personnellement à l'audience du lundi 16 mars 2020, à 16 h, à Vevey, rue du Musée 6, 3^e étage, pour les plaidoiries finales et le jugement dans la cause en fixation de la contribution d'entretien et des droits parentaux Pinto Beleza Ana Alexandra contre De Oliveira Beleza Alexandre José.

Si vous ne comparez pas personnellement, la procédure suivra son cours malgré votre absence.

La présidente: **Julie Jequier**

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA BROYE ET DU NORD VAUDOIS

A vous EHSANI Khadem, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes cité à comparaître personnellement à l'audience du mardi 5 mai 2020 à 10h30, à Yverdon-les-Bains, Tribunal d'arrondissement, rue des Moulins 8, pour les plaidoiries finales et le jugement dans la cause en divorce sur demande unilatérale Ehsani contre Alizadeh.

Si vous ne comparez pas personnellement, la procédure suivra son cours malgré votre absence.

Le président: **Eric Eckert**

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA BROYE ET DU NORD VAUDOIS

A vous N2 CARRELAGE SÀRL, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le tribunal a reçu une requête en procédure sommaire (art. 731bCO) vous concernant. Cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Un délai au 23 mars 2020 vous est fixé pour vous déterminer et déposer toute pièce utile à établir les éléments que vous invoquez.

J'attire votre attention sur le fait que, même si vous ne procédez pas, la procédure suivra son cours et qu'il pourra être statué sans audience, sur la base du dossier (art. 147 al. 3 et 256 al. 1 CPC).

Le greffier

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA BROYE ET DU NORD VAUDOIS

A vous ASSOCIATION REGENERA POUR LES NATUROPATHES EN LIQUIDATION, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisé que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 20 février 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA COTE

A vous ORION OIL & GAS GROUP SA, précédemment domiciliée à Chavannes-de-Bogis, ch. des Chalets 9, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 20 février 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier: **J. Sordet**

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA COTE

A vous SUNGOLD FINANCE SA, précédemment domiciliée à Nyon, ch. des Eules 17, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 20 février 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier: **J. Sordet**

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA COTE

A vous GREEN GLIDE SA EN LIQUIDATION Siège à Gland, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 20 février 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier: **J. Sordet**

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA COTE

A vous PHARMAMAN SA, précédemment domiciliée à Morges, Grand-Rue 37, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 20 février 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier: **J. Sordet**

TRIBUNAL DES BAUX

LA GREFFIERE DU TRIBUNAL DES BAUX

A vous EL MIDIONI Az Eddine EL MIDIONI BERRABAH Nora, domiciliés à 95880 Enghien-les-Bains/France, av. de Ceinture 56.

Vous êtes avisés que la présidente du Tribunal des baux a rendu, sous forme de dispositif, le 19 février 2020, un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez m'indiquer une adresse en Suisse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de cette décision dans les 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive et exécutoire.

La greffière: **Line Bezençon**

TRIBUNAUX DE PRUD'HOMMES

LA GREFFIERE DU TRIBUNAL DE PRUD'HOMMES DE LA COTE

A vous SITBON Fiona, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu le 4 février 2020 une décision vous concernant. Délai de recours (art. 319 ss CPC): 30 jours.

Cet acte demeure au greffe, à votre disposition.

Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

La greffière: **J. Sordet**

JUSTICES DE PAIX

LE JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE LAUSANNE

A vous KOHLER Steeve, domicilié à Lausanne, rue du Valentin 30.

Vous êtes avisé que j'ai reçu une requête vous concernant. Un délai au 25 mars 2020 vous est imparti pour déposer vos déterminations.

Cet acte demeure à votre disposition au greffe.

Le juge de paix: **Soraya Tchamkerten**

LE PREMIER GREFFIER DE LA JUSTICE DE PAIX DE NYON

Liquidation officielle

En date du 12 février 2020, le Juge de paix du district de Nyon a:

- **ordonné** la liquidation officielle de la succession de BANDARA Wijesinghe Jayaweera Mudiyansele Deminda Dopathi, fils de Wijesingha Jayaweera Mudiyansele Samarasekara Bandara et de Biyanwelage Don Rose Elesebathe, divorcé, de nationalité britannique, né le 7 septembre 1971, de son vivant domicilié ch. Falconnier 25, 1260 Nyon, décédé le 29 septembre 2019
- **désigné** en qualité de liquidateur officiel Erfisa, M. P.-Y. Lecureux, ch. du Joran 6A, case postale 2308, 1260 Nyon 2.

Sommation est faite:

1. aux créanciers du défunt de produire leurs créances au greffe de la Justice de paix du district de Nyon, dans un délai échéant le **1^{er} avril 2020**
2. aux débiteurs du défunt de déclarer leurs dettes dans le même délai au greffe de la Justice de paix du district de Nyon.

Les créanciers et débiteurs qui sont déjà intervenus dans le cadre de la procédure de bénéfice d'inventaire sont dispensés de s'annoncer à nouveau.

Le premier greffier

POURSUITES**Notification par voie édictale**

(art. 66 LP)

Commandements de payer LP 69**Procédure ordinaire**

Le débiteur est sommé de payer dans les vingt jours le montant de la dette et les frais. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès de l'office des poursuites soussigné dans les dix jours de la notification du commandement. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Commandement de payer n° 9286702 du 16 août 2019

Débiteur/Débitrice: **FERRON UGARTE Alfonso**, Pépinières 20, 1020 Renens.

Créancier: **ETAT DE VAUD**, 1014 Lausanne Adm cant VD.

Représentant(e): **OFFICE D'IMPOT DES DISTRICTS DE LAUSANNE & OUEST LAUSANNOIS**, Caroline 11bis, 1002 Lausanne.

Créances:

Frs. 3'231.50 avec un intérêt de 3.5% dès le 17 juin 2019;

Frs. 52.70;

Frs. 0.20;

Frais supplémentaires: Frais de poursuite hors coûts de publication

Cause de l'obligation:

- 1) Impôt sur le revenu et la fortune 2018 (Etat de Vaud, Commune de Renens (VD)) selon décision de taxation du 10.05.2019 et du décompte final du 10.05.2019; sommation adressée le 11.07.2019.
- 2) Intérêts moratoires sur acomptes
- 3) Intérêts compensatoires

Le présent commandement de payer est notifié ce jour au débiteur par la présente insertion cft aux dispositions de l'art. 66 al. 4 ch. 2 LP
Renens VD, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE L'OUEST LAUSANNOIS

☎ 021 316 66 00

0000018056

Commandement de payer n° 9308640 du 9 septembre 2019

Débiteur/Débitrice: **PERRET Michel**, Eguechaudens 21, 1030 Bussigny.

Créancier: **ETAT DE VAUD**, Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires.

Représentant(e): **DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE (DGCS)**, Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP), av. des Casernes 2, 1014 Lausanne Adm cant VD.

Créances:

Frs. 6'148.45;

Frais supplémentaires: Frais de poursuite hors coûts de publication

Cause de l'obligation:

Reprise de l'ADB no 7626781 de Fr. 6'148.45 du 28.10.2016

Reprise de l'ADB no 6915045 de Fr. 6'419.65 du 30.06.2015.

Pension alimentaire due en faveur de Mme Rose Perret en vertu du prononcé de mesures protectrices de l'union conjugale ratifié le 6.11.2009 par le Tribunal d'arrondissement de Lausanne. Contributions dues pour la période du 01.05.2013 au 31.01.2014, soit 9 mois à Fr. 750.00 (= 6'750.00), sous déduction de deux versements de Fr. 750 de son 2ème pilier les 27.12.2013 et 27.01.2014 (=/. 1'500.00).

Le présent commandement de payer est notifié ce jour au débiteur par la présente insertion cft aux dispositions de l'art. 66 al. 4 ch. 2 LP

Renens VD, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE L'OUEST LAUSANNOIS

☎ 021 316 66 00

0000018014

Commandement de payer n° 9261138 du 29 juillet 2019

Débiteur/Débitrice: **LLERENA MOYA Patricio Javier**, Paix 7B, 1020 Renens.

Créancier: **VISANA SERVICES AG**, Weltpoststrasse 19, 3015 Bern.

Représentant(e): **VISANA AG**, Service des encaissements, Weltpoststrasse 19, 3015 Bern.

Créances:

Frs. 180.30 avec un intérêt de 5.0% dès le 29 janvier 2019;

Frs. 200.00;

Frs. 25.00;

Frais supplémentaires: Frais de poursuite hors coûts de publication

Cause de l'obligation:

- 1) Primes impayées de la période décembre 18 - avril 19 Assurance obligatoire des soins LAMal
- 2) Frais de rappel
- 3) Frais administratifs

Le présent commandement de payer est notifié ce jour au débiteur par la présente insertion cft aux dispositions de l'art. 66 al. 4 ch. 2 LP

Renens VD, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE L'OUEST LAUSANNOIS

☎ 021 316 66 00

0000018055

Poursuite en réalisation de gage immobilier

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans le délai de six mois dès la notification du commandement de payer les sommes ci-dessous ainsi que les frais de poursuite. Si le débiteur, le tiers propriétaire ou, au cas où l'immeuble grevé sert de logement familial (art. 169 CC), le conjoint du débiteur ou du tiers propriétaire entend contester tout ou partie de la dette, le droit du créancier d'exercer des poursuites ou tout ou partie du droit de gage, il doit former opposition à l'office soussigné, verbalement ou par écrit, dans les dix jours à compter de la publication du commandement de payer. Le débiteur poursuivi, le tiers propriétaire ou le conjoint du débiteur ou du tiers propriétaire qui ne conteste qu'une partie de la dette doit indiquer exactement le montant contesté, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. S'il ne conteste qu'une partie du droit de gage, il doit indiquer exactement les objets ou la partie de la créance pour lesquels le droit de gage est contesté, faute de quoi celui-ci est réputé contesté intégralement. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la vente du gage.

Commandement de payer n° 9350361 du 14 octobre 2019

Débiteur/Débitrice: **Giovanni MAGNIFICO**, né(e) le 15 mai 1931, Old Broad Street 107, UK-EC2M London (GB).

Créancier: **Etat de Vaud**, 1014 Lausanne Adm cant VD.

Représentant(e): **OFFICE D'IMPOT DES DISTRICTS DE LAUSANNE ET OUEST LAUSANNOIS**, rue Caroline 11 bis, 1002 Lausanne.

Créances:

Frs. 1263.80 avec un intérêt de 3.5% dès le 22 janvier 2019;

Frais supplémentaires: Frais de poursuite hors coûts de publication

Cause de l'obligation:

Impôt cantonal et communal 2015 selon les décisions de taxation et d'hypothèque légale notifiées dans la FAOVD du 21.12.2018. Hypothèque légale de droit public privilégiée, inscrite au Registre foncier, le 16.07.2019 sous No 19/04618. Prend rang le 21.12.2018.

OBJETS DU GAGE:

Parcelle RF PPE n° 2400, sise sur la commune de Pully, «ch. de Bouvreuils 8», soit quote-part de 39/1000 sur B-F 136/3106 avec droit exclusif sur premier étage sud: appartement de 3 pièces, cuisine, bains-W.C., avec cave N° 11 du plan C lot 33 du plan G. Parcelle RF PPE n° 2383, sise sur la commune de Pully, soit quote-part de 5/1000 de B-F Pully 136/3106 avec droit exclusif sur chemin des Bouvreuils 8, rez-de-chaussée: garage N° 16 du plan C.
Propriétaire: Magnifico Giovanni.



NOTIFICATION:

Le présent commandement de payer en réalisation de gage immobilier n° 9350361 est notifié ce 25 février 2020 au débiteur par la présente publication dès l'instant où la créance revêt d'un caractère fiscal.

Les délais assignés au débiteur sont prolongés de dix jours (cf. art. 33 al. 2 LP).

Cully, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE LAVAUX - ORON

☎ 021 557 83 15

0000018095

Commandement de payer n° 9409690 du 4 décembre 2019

Débiteur/Débitrice: **Sandro Joaquim VIDAL BARTOLO**, né(e) le 22 février 1980, anciennement à route de Palézieux 19A, 1610 Oron, prétendument rue Fernando Pessoa 113, 2 drt, 4420-450 Valbon-Gondomar (PT).

Créancier: **Etat de Vaud**, 1014 Lausanne Adm cant VD.

Représentant(e): **OFFICE D'IMPÔT DES DISTRICTS DE LA RIVIERA-PAYS-D'ENHAUT ET LAVAUX-ORON**, rue du Simplon 22, 1800 Vevey 1.

Créances:

Frs. 1055.25 avec un intérêt de 3.5% dès le 6 mars 2019;

Frais supplémentaires: Frais de poursuite hors coûts de publication

Cause de l'obligation:

Impôt sur le revenu et la fortune 2016 (Etat de Vaud, Commune de Oron) selon décision de taxation du 30.01.2019 et du décompte final du 30.01.2019. Sommatation adressée le 28.03.2019. Hypothèque légale de droit public privilégiée inscrite au RF de l'Est Vaudois le 7 août 2019 sous le n° 19/07784.

OBJET DU GAGE:

Part de copropriété de 1/2 que possède le débiteur sur l'immeuble parcelle RF n° 11412-14, soit quote-part 3'130/100'000 de B-F Oron 294/11412 avec droit exclusif sur: Bâtiment 1, premier étage: appartement de 4.5 pièces avec balcon. Rez-de-chaussée: Cave n° 14. Constituant le lot n° 14 des plans. Autre copropriétaire de l'immeuble en entier: Bastos E Silva Cristina, pour 1/2.

NOTIFICATION:

Le présent commandement de payer en réalisation de gage immobilier n° 9409690 est notifié ce 25 février 2020 au débiteur par la présente publication dès l'instant où la créance revêt d'un caractère fiscal.

Les délais assignés au débiteur sont prolongés de dix jours (cf. art. 33 al. 2 LP).

Cully, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE LAVAUX - ORON

0000018114

Commandement de payer n° 9350353 du 14 octobre 2019

Débiteur/Débitrice: **Giovanni MAGNIFICO**, né(e) le 15 mai 1931, Old Broad Street 107, UK-EC2M London (GB).

Créancier: **Etat de Vaud**, 1014 Lausanne Adm cant VD.

Représentant(e): **OFFICE D'IMPÔT DES DISTRICTS DE LAUSANNE ET OUEST LAUSANNOIS**, rue Caroline 11 bis, 1002 Lausanne.

Créances:

Frs. 1'257.30 avec un intérêt de 3.5% dès le 22 janvier 2019;

Frais supplémentaires: Frais de poursuite hors coûts de publication

Cause de l'obligation:

Impôt cantonal et communal 2016 selon les décisions de taxation et d'hypothèque légale notifiées dans la FAOVD du 21.12.2018. Hypothèque légale de droit public privilégiée, inscrite au Registre foncier, le 16.07.2019 sous No 19/04619. Prend rang le 21.12.2018.

OBJETS DU GAGE:

Parcelle RF PPE no 2400, sise sur la commune de Pully, «ch. de Bouvreuils 8», soit quote-part de 39/1000 sur B-F 136/3106 avec droit exclusif sur premier étage sud: appartement de 3 pièces, cuisine, bains-W.C., avec cave N° 11 du plan C lot 33 du plan G. Parcelle RF PPE n° 2383, sise sur la commune de Pully, soit quote-part de 5/1000 de B-F Pully 136/3106 avec droit exclusif sur chemin des Bouvreuils 8, rez-de-chaussée: garage N° 16 du plan C. Propriétaire: Magnifico Giovanni.

NOTIFICATION:

Le présent commandement de payer en réalisation de gage immobilier n° 9350353 est notifié ce 25 février 2020 au débiteur par la présente publication dès l'instant où la créance revêt d'un caractère fiscal.

Les délais assignés au débiteur sont prolongés de dix jours (cf. art. 33 al. 2 LP).

Cully, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE LAVAUX - ORON

☎ 021 557 83 15

0000018091

Commandement de payer n° 9350337 du 14 octobre 2019

Débiteur/Débitrice: **Giovanni MAGNIFICO**, né(e) le 15 mai 1931, Old Broad Street 107, UK-EC2M London (GB).

Créancier: **Etat de Vaud**, 1014 Lausanne Adm cant VD.

Représentant(e): **OFFICE D'IMPÔT DES DISTRICTS DE LAUSANNE ET OUEST LAUSANNOIS**, rue Caroline 11 bis, 1002 Lausanne.

Créances:

Frs. 1261.05 avec un intérêt de 3.5% dès le 22 janvier 2019;

Frais supplémentaires: Frais de poursuite hors coûts de publication

Cause de l'obligation:

Impôt cantonal et communal 2017 selon les décisions de taxation et d'hypothèque légale notifiées dans la FAOVD du 21.12.2018. Hypothèque légale de droit public privilégiée, inscrite au Registre foncier, le 16.07.2019 sous No 19/04620. Prend rang le 21.12.2018.

OBJETS DU GAGE:

Parcelle RF PPE no 2400, sise sur la commune de Pully, «ch. de Bouvreuils 8», soit quote-part de 39/1000 sur B-F 136/3106 avec droit exclusif sur premier étage sud: appartement de 3 pièces, cuisine, bains-W.C., avec cave N° 11 du plan C lot 33 du plan G. Parcelle RF PPE n° 2383, sise sur la commune de Pully, soit quote-part de 5/1000 de B-F Pully 136/3106 avec droit exclusif sur chemin des Bouvreuils 8, rez-de-chaussée: garage N° 16 du plan C. Propriétaire: Magnifico Giovanni.

NOTIFICATION:

Le présent commandement de payer en réalisation de gage immobilier n° 9350337 est notifié ce 25 février 2020 au débiteur par la présente publication dès l'instant où la créance revêt d'un caractère fiscal.

Les délais assignés au débiteur sont prolongés de dix jours (cf. art. 33 al. 2 LP).

Cully, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE LAVAUX - ORON

☎ 021 557 83 15

0000018092

Commandement de payer n° 9396885 du 25 novembre 2019

Débiteur/Débitrice: **Alyke THORPE OOIMAN**, né(e) le 21 juillet 1932, Flat 2, Peperharow Road 138, GU72PW Godalming Surrey (GB).

Créancier: **Etat de Vaud**, 1014 Lausanne Adm cant VD.

Représentant(e): **OFFICE D'IMPÔT DES DISTRICTS DE LA RIVIERA-PAYS-D'ENHAUT ET LAVAUX-ORON**, rue du Simplon 22, 1800 Vevey 1.

Créances:

Frs. 1175.40 avec un intérêt de 3.5% dès le 2 janvier 2019;

Frais supplémentaires: Frais de poursuite hors coûts de publication

Cause de l'obligation:

Impôt sur le revenu et la fortune 2017 (Etat de Vaud, Commune de Lutry) selon décision de taxation du 28.11.2018 et du décompte final du 28.11.2018. Sommatation adressée le 24.01.2019. Hypothèque légale de droit public privilégiée inscrite au RF de l'Est Vaudois le 06.08.2019 sous n° 19/07765.

OBJETS DU GAGE:

Parts de copropriété simples de 1/2 que possède la débitrice sur les parcelles: RF n° 2609 en PPE, soit quote-part 45/1'000 de B-F Lutry 147/2016 avec droit exclusif sur Résidence des vignes A, Deuxième étage: appartement de 3 1/2 pièces et cave No. 2, constituant le lot 20 du plan. RF n° 2713, soit quote-part 15/840 de B-F Lutry 147/202 consistant en Résidence des vignes C, place de parc dans silo à voitures (lot 27). Second copropriétaire: OOIMAN Gerrit, pour 1/2

NOTIFICATION:

Le présent commandement de payer en réalisation de gage immobilier n° 9396885 est notifié ce 25 février 2020 à la débitrice par la présente publication dès l'instant où la créance revêt d'un caractère fiscal.

Les délais assignés à la débitrice sont prolongés de dix jours (cf. art. 33 al. 2 LP).

Cully, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE LAVAUX - ORON

☎ 021 557 83 15

0000018098

Réalisation des immeubles

(art. 138, 142 LP, 29 et 73a ORFI)

Les créanciers hypothécaires et les titulaires de charges foncières sont sommés par la présente de produire à l'office soussigné, dans le délai de production fixé ci-dessous, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance garantie par gage est échue ou a été dénoncée au remboursement en tout ou en partie, pour quel montant et pour quelle date. Les créanciers qui ne produiront pas dans le délai prévu seront exclus de la répartition, pour autant que leurs droits ne sont pas constatés par le Registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par ce gage.

Doivent être également annoncés, dans le même délai, tous les droits de servitude qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal, et qui n'ont pas encore été inscrits au Registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le Code civil,

produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au Registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

Date et lieu de la mise aux enchères: le 1er juillet 2020 à 10:00, Nyon, Avenue Reverdil 2, salle des ventes juridiques (3^e étage) de l'Office soussigné., L'Offices des poursuites du district de Nyon, avenue Reverdil 2, case postale 1304, 1260 Nyon I procédera à la vente aux enchères publique, de l'immeuble appartenant à **MARTINS Alexandre Poncio**, né(e) le 26 décembre 1968, route d'Arzier 17, 1264 Saint-Cergue., à savoir:

Parcelle RF 1150, sise à St-Cergue, PPE «Résidence de la Dôle» soit part de 22/1'000 de B-F 248/23, avec droit exclusif sur: rez-de-chaussée: Studio avec cuisine, hall, salle de bains avec toilettes, réduit, terrasse constituant le lot 17 du plan.

Estimation fiscale (2001): Fr. 35'000.00

Estimation de l'office selon rapport d'expertise du 10.12.2018: Fr. 83'000.00

Délai de production: 16 mars 2020.

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 28 avril 2020. Les conditions de vente pourront être attaquées dans les 10 jours dès la date du dépôt. Elle resteront à disposition des intéressés jusqu'au jour de la vente.

La réalisation est requise ensuite de poursuite de divers créanciers saisissants. Des publications ultérieures indiqueront la date de la visite. C'est seulement dès cet instant que les documents utiles seront à disposition des amateurs sur notre site internet.

Nyon 1, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE NYON

☎ 022 557 50 80

0000001094

LP. – DIVERS

Vente d'urgence de gré à gré du matériel d'une entreprise de jardinage (art. 243 al. 2 et art. 256 al. 3 LP) Faillite JARDIN PASSION SA / 192 LP

Faillite: JARDIN PASSION S.A., chemin de l'Espagne, 1233 Bernex.

1. Débitrice: JARDIN PASSION SA, ch. de l'Espagne 15, à Bernex. 2. Vente d'urgence de gré à gré du matériel d'une entreprise de jardinage (art. 243 al. 2 et art. 256 AL. 3 LP) Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'Office cantonal des faillites va procéder à une vente d'urgence ayant comme objet tous les biens appartenant à la société JARDIN PASSION SA à Bernex et Nyon. Le prix est composé d'un montant de CHF 60'000.00, en complément, l'offrant, qui a déjà repris le contrat de bail portant sur les locaux sis chemin de l'Espagne 15 à Bernex, exploités par la société en faillite, s'engage à en reprendre également tous les employés pour le 20 février 2020. Les tiers qui font valoir un droit de propriété sur les biens concernés doivent s'annoncer d'ici au 2 mars 2020; à défaut, ils seront réalisés. Les créanciers ont la possibilité de faire valoir une offre supérieure en communiquant par courrier recommandé à l'Office cantonal des faillites, d'ici au 2 mars 2020, le montant y relatif; cette offre éventuelle devra être composée: 1) d'un versement d'une somme supérieure à CHF 60'000.00; Toute offre supérieure ne concerne en aucun cas les baux et les employés. Dans le même délai du 2 mars 2020, le montant supérieur à CHF 60'000.00 devra être déposé à l'Office cantonal des faillites, sur le compte bancaire ouvert à la Banque Cantonale de Genève N° K3253.85.43 (IBAN N° CH12 0078 8000 K325 3854-3, BIC/SWIFT: BCGEGHGX), en indiquant la référence F20200237 – JARDIN PASSION SA. À défaut de respecter les conditions précitées, la vente sera finalisée. En cas d'offre supérieure, l'Administration de la faillite convoquera l'acquéreur et le(s) enchérisseur(s) à une vente aux enchères privée entre amateurs dans les locaux de l'Office des faillites. La décision de l'Office de réaliser d'urgence ces actifs peut faire l'objet d'une plainte auprès de la Cour de justice civile, Chambre de surveillance, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les dix jours de la publication. Pour tout renseignement: François SCHAFFROTH, chargé de faillites, tél. 022 388 89 35, Office cantonal des faillites 1208 Genève

Genève 6, le 20 février 2020.

OFFICE DES FAILLITES DE L'ETAT GENÈVE

0000000765

Communication de l'état des charges

Débitrice/Débitrice: **SHLIMAK-VICTOROVICH Liudmila**, né(e) le 20 octobre 1951, Kanal Griboedova 31, 191186 Snt-Petersbourg (RU).

Vous êtes informé(e) que l'état des charges concernant la vente de votre immeuble RF 2899-1 sis sur la commune de Villeneuve est déposé à l'office, où vous pouvez en prendre connaissance.

Les délais assignés sont prolongés de dix jours, cf. art. 33 al. 2 LP.

Aigle, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT D'AIGLE

☎ 024 557 78 70

0000001711

Communication de l'état des charges

Débitrice/Débitrice: **RZHEVUSKAYA Evelina**, ancienne identité: TULCHINA Svetlana, né(e) le 5 février 1976, Stremiannaya 15/1, 191186 St-Petersbourg (RU).

Vous êtes informée que l'état des charges concernant la vente de votre immeuble RF 2899-2 sis sur la commune de Villeneuve est déposé à l'office, où vous pouvez en prendre connaissance.

Les délais assignés sont prolongés de dix jours, cf. art. 33 al. 2 LP.

Aigle, le 25 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT D'AIGLE

☎ 024 557 78 70

0000001715

MARCHÉS PUBLICS

En application de l'accord international du 15 avril 1994 sur les marchés publics (AMP), de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne du 21 juin 1999 sur certains aspects relatifs aux marchés publics, de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI), de l'accord intercantonal du 25 novembre 1994/15 mars 2001 sur les marchés publics (A-IMP), de la loi cantonale du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application du 7 juillet 2004 (RLMP-VD).

Les publications officielles des avis ci-après figurent sur www.simap.ch.

Les délais, en particulier les délais de recours, courent dès la publication sur simap.ch qui seule fait foi.

ÉTAT DE VAUD

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1121029

Non soumis aux accords internationaux

Marché de travaux de constructions

1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Fondation Cogest'ems
Service organisateur/Entité organisatrice
Quartal + Siegrist Theubet Architectes Sàrl, avenue Reller 14,
1800 Vevey, Tél. 021 925 29 29, E-mail: atelier@quartal.ch
 - 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 27.03.2020 Heure: 12:00
 - 1.7 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte
2. Objet du marché
 - 2.1 Genre du marché de travaux de construction: Exécution
 - 2.2 Titre du projet du marché: EPSM le Rond-Point
 - 2.5 Description détaillée du projet
Voir dans la documentation de l'appel d'offres
3. Conditions
 - 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres
Prix: aucun
 - 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres: sous www.simap.ch

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1120263

Non soumis aux accords internationaux

Marché de travaux de constructions

1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Etat de Vaud - COPIIL des constructions universitaires
p.a. UNIL - UNIBAT, Service des bâtiments et travaux
Service organisateur/Entité organisatrice
RIBI SA, à l'intention de Pierrick Mathez, avenue Juste-Olivier 18bis,
1006 Lausanne, E-mail: pierrick.mathez@ribi.ch
 - 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 30.03.2020 Heure: 11:30

Exigences formelles: sous pli fermé, avec mention sur l'enveloppe: «10009 Agrandissement station de pompage – Adaptation réseau Appel d'offres Travaux en galerie technique - NE PAS OUVRIR» Il appartient au soumissionnaire de s'assurer que son offre est en mains de l'adjudicateur avant la date et l'heure d'échéance pour le retour des offres. Toute offre reçue après ce délai sera exclue de la procédure.

- 1.7 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Genre du marché de travaux de construction:* Exécution
 - 2.2 *Titre du projet du marché:*
Agrandissement station de pompage – Adaptation du réseau d'eau du lac – Travaux sanitaires de pose de conduite en acier inox dans une galerie technique
 - 2.5 *Description détaillée du projet*
Travaux en galerie technique, environnement fortement encombré par la présence de nombreux tuyaux.
P2:
Pose de deux conduites DN300 en acier inox 304L PN16 sur 115 m.
Démontage et évacuation d'une conduite existante DN200 acier sur 115 m.
P3:
Pose d'une conduite DN200 en acier Inox 304L PN16 sur 65 m.
Suppression d'une harpe de dilatation DN 160 en PVC, remplacement par une nouvelle conduite DN150 en acier inox 304L PN16.
P4:
Pose d'une nouvelle conduite DN150 en acier inox 304L PN16 sur 2.5 m.
P5:
Motorisation et automation de 11 vannes existantes en acier inox 304L PN16. (selon état remplacement complet des vannes)
2 vannes DN125
3 vannes DN150
3 vannes DN200
3 vannes DN250
P6:
Doublé l'isolation sur conduite existante DN350 sur 464 m.
P7:
Pose d'une vanne de sectionnement et d'une purge d'air sur deux conduites DN350 en acier inox 304L PN16.
3. *Conditions*
 - 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
Prix: aucun
 - 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres:* sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du 18.02.2020 jusqu'au 30.03.2020

Adjudication

N° de la publication simap: 1120875

Soumis aux accords internationaux

Marché de services

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
DGNSI - Achats et contrats
Service organisateur/Entité organisatrice
Etat de Vaud - DGNSI, avenue de Longemalle 1, 1020 Renens, à l'intention d'Edouard Martin, avenue de Longemalle 1, 1020 Renens, E-mail: edouard.martin@vd.ch
 - 1.2 *Genre de pouvoir adjudicateur:* Canton
 - 1.3 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Titre du projet du marché:*
Ressources LSE et engagement de service pour activités récurrentes, sélection jusqu'à 6 fournisseurs pour 4 ans maximum
Domaine: ERP et administration de la plateforme PeopleSoft
 - 2.2 *Vocabulaire commun des marchés publics*
CPV: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui
3. *Décision d'adjudication*
 - 3.1 *Critères d'adjudication*
Prix: 38%
Organisation pour l'exécution du marché: 50%
Organisation de base du soumissionnaire: 6%
Références du soumissionnaire: 6%

- 3.2 *Adjudicataire*
Liste des adjudicataires
Nom: isobar technologies Switzerland SA, route des Jeunes 35, 1227 Les Acacias
Remarque: pour un budget estimé de 13 200 jours / homme
Nom: HR Path Switzerland SA, avenue des Peupliers 31, 1009 Pully
Remarque: pour un budget estimé de 13 200 jours / homme
Nom: HighPerfPeople (Switzerland) GmbH, Alpenweg 12, 3506 Grosshöchstetten
Remarque: pour un budget estimé de 13 200 jours / homme
4. *Autres informations*
 - 4.1 *Appel d'offres:* Publication du 04.09.2019
Organe de publication: www.simap.ch
 - 4.2 *Date de l'adjudication:* 22.01.2020
 - 4.3 *Nombre d'offres déposées:* 3

Adjudication

N° de la publication simap: 1120861

Soumis aux accords internationaux

Marché de services

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
DGNSI - Achats et contrats
Service organisateur/Entité organisatrice
Etat de Vaud - DGNSI, avenue de Longemalle 1, 1020 Renens, à l'intention d'Edouard Martin, avenue de Longemalle 1, 1020 Renens, E-mail: edouard.martin@vd.ch
 - 1.2 *Genre de pouvoir adjudicateur:* Canton
 - 1.3 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Titre du projet du marché:*
Ressources LSE et engagement de service pour activités récurrentes, sélection jusqu'à 6 fournisseurs pour 4 ans maximum
Domaine: activités de développement basé sur les technologies Java, Spring et Angular.
 - 2.2 *Vocabulaire commun des marchés publics*
CPV: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui
3. *Décision d'adjudication*
 - 3.1 *Critères d'adjudication*
Prix: 38%
Organisation exécution du marché: 50%
Organisation de base du soumissionnaire: 6%
Références du soumissionnaire: 6%
 - 3.2 *Adjudicataire*
Liste des adjudicataires
Nom: Sopra Steria SA, succursale de Vernier, chemin du Château-Bloch 10, 1214 Vernier
Remarque: budget estimé pour 28 800 jours sur 4 ans
Nom: ALMAZ Informatique SA, route de Perreret 7, 1134 Vufflens-Château
Remarque: Bbdget estimé pour 28 800 jours sur 4 ans
Nom: SQLI Suisse SA, chemin de la Rueyre 116-118, 1020 Renens VD
Remarque: budget estimé pour 28 800 jours sur 4 ans
Nom: Cross Systems SA, route des Acacias 45B, 1227 Les Acacias
Remarque: budget estimé pour 28 800 jours sur 4 ans
Nom: Softcom Technologies SA, route du Château 112, 1763 Granges-Paccot
Remarque: budget estimé pour 28 800 jours sur 4 ans
Nom: SmartWave SA, rue Lect 29, 1217 Meyrin
Remarque: budget estimé pour 28 800 jours sur 4 ans
4. *Autres informations*
 - 4.1 *Appel d'offres:* Publication du 05.06.2019
Organe de publication: www.simap.ch
 - 4.2 *Date de l'adjudication:* 22.01.2020
 - 4.3 *Nombre d'offres déposées:* 23



COMMUNES



Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1119887

Soumis aux accords internationaux

Marché de travaux de constructions

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Centre technique communal - Direction Urbanisme et Travaux / Ville de Renens
Service organisateur/Entité organisatrice
Groupement Rayon Vert, à l'intention de Michel Porcelli, rue du Jura 9 CP 20, 1000 Lausanne 22, Tél. 021 644 22 22, E-mail: michel.porcelli@ingeni.ch
 - 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
Date: 21.04.2020 Heure: 11:00
Exigences formelles: chaque enveloppe portera, sous peine d'exclusion, la mention «NE PAS OUVRIR», ainsi que:
Projet Rayon Vert
Lot 23302 - Eclairage places et façade végétalisée de la Passerelle
 - 1.7 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Genre du marché de travaux de construction:* Exécution
 - 2.2 *Titre du projet du marché:*
Lot 23302 - Eclairage des places et de la façade végétalisée de la Passerelle
 - 2.5 *Description détaillée du projet*
Fourniture et pose de l'éclairage des places Nord et Sud ainsi que l'éclairage de la façade végétalisée de la Passerelle
3. *Conditions*
- 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
Prix: aucun
- 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres:* sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du 18.02.2020



Ville de Lausanne

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1120763

Soumis aux accords internationaux

Marché de services

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Ville de Lausanne, Direction des finances et de la mobilité
Service des routes et de la mobilité
Service organisateur/Entité organisatrice
Ville de Lausanne, Direction des finances et de la mobilité
Service des routes et de la mobilité, à l'intention de Jean-Luc Demierre, rue du Port-Franc 18, 1002 Lausanne, Tél. 021 315 54 15, Fax: 021 315 50 02, E-mail: rmsimap@lausanne.ch
 - 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
Date: 02.04.2020 Heure: 16:00
Exigences formelles: selon points 2.5 et 2.8 du document «01 Instructions et directives».
 - 1.7 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Genre du marché de services:*
Autres services
Catégorie de services CPC: [2] Transports terrestres, y compris transport de fonds et services du courrier, à l'exclusion du service des postes
 - 2.2 *Titre du projet du marché:*
Idaff 304903 - Relevé des caisses, tri de la monnaie et versement des recettes du parc d'horodateurs de la ville de Lausanne.
 - 2.5 *Description détaillée des tâches*
Relevé des caisses, tri de la monnaie et versement des recettes du parc

d'horodateurs de la ville de Lausanne (Suisse)

3. *Conditions*
- 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 02.04.2020
Prix: CHF 150.00
Conditions de paiement: selon point 3.13 de la publication.
- 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres:* sous www.simap.ch à l'adresse suivante:
Ville de Lausanne, Direction des finances et de la mobilité
Service des routes et de la mobilité, à l'attention de Jean-Luc Demierre, rue du Port-Franc 18, 1002 Lausanne, Tél. 021 315 54 15, Fax: 021 315 50 02, E-mail: rmsimap@lausanne.ch
Dossier disponible à partir du 18.02.2020 jusqu'au 02.04.2020
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:
Les documents de soumission peuvent être téléchargés ou prélevés au secrétariat du service des routes et de la mobilité, rue du Port-Franc 18, 4^e étage, 1002 Lausanne, les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00. Pas de finance en cas de téléchargement via le site simap.ch. Dans les autres cas, la finance est de CHF 150.00 les 2 exemplaires.

AUTRES ENTITÉS ADJUDICATRICES

INSTITUTION DE
LAVIGNY



Agir pour la vie

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1120599

Soumis aux accords internationaux

Marché de travaux de constructions

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Institution de Lavigny, rte du Vignoble 60, CH-1175 Lavigny / Transformation et agrandissement de l'hôpital de Lavigny
Service organisateur/Entité organisatrice
Personeni Raffaele Architectes EPF HES SIA, à l'intention de Fabio Personeni, rue St-Pierre 3, 1003 Lausanne, Tél. 021 311 84 45, Fax: 021 312 79 48, E-mail: fpersoneni@prar.ch, www.prar.ch
 - 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
Date: 31.03.2020 Heure: 12:00
 - 1.7 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Genre du marché de travaux de construction:* Exécution
 - 2.2 *Titre du projet du marché:*
Automatisme du bâtiment (MCR + domotique)
 - 2.5 *Description détaillée du projet*
Dans le cadre des travaux de transformation et d'agrandissement de l'hôpital le système MCR et domotique doit être adapté. Un système général pour toute l'Institution existe. Ses points devront être repris dans le nouveau système de l'hôpital, qui fournira la chaleur pour l'ensemble de la parcelle.
3. *Conditions*
- 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
Prix: aucun
- 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres:* sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du 19.02.2020 jusqu'au 30.03.2020



Incendie et éléments naturels

Adjudication

N° de la publication simap: 1119383

Soumis aux accords internationaux

Marché de services

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud



Service organisateur/Entité organisatrice
Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
du canton de Vaud, à l'intention d'Yvette Pittet-Crot,
av. du Général-Guisan 56, 1009 Pully, Tél. 058 721 21 21,
Fax: 058 721 21 22, E-mail: yvette.pittet-crot@eca-vaud.ch

- 1.2 *Genre de pouvoir adjudicateur:*
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.3 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
- 2. *Objet du marché*
- 2.1 *Titre du projet du marché:* ProSDIS-AD2
- 2.2 *Vocabulaire commun des marchés publics*
CPV: 48000000 - Logiciels et systèmes d'information
- 3. *Décision d'adjudication*
- 3.1 *Critères d'adjudication*
Prix: 20%
Organisation pour l'exécution du marché: 20%
Qualité technique de l'offre: 40%
Critères d'aptitude: 20%
- 3.2 *Adjudicataire*
Liste des adjudicataires
Nom: B. Wahlström Engineering GmbH, Alpenstrasse 46,
4515 Oberdorf SO
Prix: CHF 1'603'706.80
- 4. *Autres informations*
- 4.1 *Appel d'offres:* Publication du 20.05.2019
Organe de publication: www.simap.ch
- 4.2 *Date de l'adjudication:* 16.12.2019
- 4.3 *Nombre d'offres déposées:* 7

COMMUNES



Véhicule abandonné

En application des dispositions légales, la Police de l'Ouest lausannoise somme le propriétaire du véhicule désigné ci-dessous, de récupérer son bien, actuellement entreposé à l'Hôtel de police de Prilly.

- **Renault Espace, grise, châssis VF8 JEOK 0526572061**
GJECAJ Gerson, 7 août 1995, domicilié à 54400 Longwy/France,
av. Saintignon 54 (dernier détenteur connu).

La propriétaire (ou ayant droit) s'adressera à la réception de l'Hôtel de police, rte des Flumeaux 41, 1008 Prilly, dans les 30 jours qui suivront la date de cette parution.

Passé ce délai, le véhicule sera vendu ou détruit, selon l'état, cela en conformité des dispositions de la loi du 26 mai 1986, article 26/a, modifiant celle du 25 novembre 1974, sur la circulation routière (LVCR).



GRYON

AVIS D'ENQUETE

Dossier communal N° 2522

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, du Code rural et foncier du 7 décembre 1987 et de la loi sur l'expropriation du 25 novembre 1974, la Municipalité de Gryon, soumet à l'enquête publique du 26 février au 26 mars 2020 inclusivement :

- **Le projet d'aménagement d'un sentier public à Sereunex et constitution d'une servitude de passage public à pied sur fonds privés avec procédure d'expropriation.**

Le dossier préparé par le bureau ORCEF SA, bureau de géométrie officielle, est déposé au greffe municipal où il peut être consulté durant l'enquête pendant les horaires d'ouverture.

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées à la Municipalité de Gryon par lettre recommandée avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité

AIERG
Association Intercommunale
pour l'Épuration Région Grandson

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du conseil intercommunal
mardi 11 février 2020 à Grandson

A l'attention des communes membres de l'AIERG et pour affichage au pilier public

Présidence: **Monsieur Patrick Jaggi**

Dans sa séance du 11 février 2020,

Le Conseil intercommunal de l'AIERG

- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'adopter le préavis 13-2020 relatif à la pose de conduites pour la régionalisation des eaux usées dans le secteur future STAP au réseau yverdonnois et le secteur STAP Les Pins à la Merveilleuse**

Article premier: Le Comité de direction est autorisé à engager les travaux relatifs à la pose de conduites pour la régionalisation des eaux usées - secteur future STAP au réseau yverdonnois et secteur STAP Les Pins à la Merveilleuse.

Article 2: Un crédit de construction de Fr. 2'500'000.- est accordé à cet effet. Ce montant sera financé par un emprunt bancaire et amorti en 30 ans.

Article 3: Le Comité de direction est autorisé à imputer aux communes membres la part qui leur revient. Un amortissement annuel sera consenti sur la dette nette et imputé au compte du bilan.

- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'adopter le préavis 12-2020 relatif au rapport de gestion 2019 de l'AIERG, tel que présenté**

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'AIERG, le 11 février 2020.

Association Intercommunale
pour l'Épuration Région Grandson

Le Président
Patrick Jaggi

La Secrétaire
Virginie Lénart



ROCHE

AVIS D'ENQUETE 04/2020

Conformément à l'article 20 de la Loi sur le Registre foncier, la Municipalité de Roche soumet à l'enquête publique du 26 février au 26 mars 2020 le projet suivant:

- **modification du tracé de la servitude n° 2007/3869, ID 2007/1377 de passage public à pied et pour tous véhicules, parcelle 751 au Grand Cerclat.**

Le dossier d'enquête est déposé au greffe municipal où il peut être consulté.

La Municipalité

Nous sommes à votre disposition
pour toutes vos soumissions en
aménagement extérieurs

Nombreuses références
de clients publics et privés

Route du Stand 31
1163 Etoy T. 021 802 48 42

www.germa-paysages.ch



Rivaz

SITUATION

Le village de Rivaz bénéficie d'une situation privilégiée à mi-coteau entre le lac et le bourg de Chexbres. Surnommé le joyau de Lavaux, le village de Rivaz est une carte postale à lui tout seul entre une cascade de vignes et un lac éclatant de bleu.

UN PEU D'HISTOIRE

Le village de Rivaz, qui signifie rive ou rivage en latin, aurait d'abord été construit au bord du Léman avant d'être reconstruit plus haut dans les vignes à la suite d'un tsunami d'eau douce en l'an 563. Fait historique avéré depuis les travaux de deux géologues de l'Université de Genève, ce gigantesque tsunami est dû à l'écroulement rocheux du Tauredunum, la montagne située au-dessus d'Evionnaz, appelée aujourd'hui la Suche. Le village de Rivaz aurait été ainsi emporté par une vague gigantesque de plus de 10 mètres de haut qui a poursuivi sa course sur l'ensemble du Lac Léman en dévastant ses berges et en emportant ses riverains.

La chapelle de Rivaz n'existe que dès le XV^e siècle. En 1434, 34 particuliers de la localité, agissant au nom de toute la communauté, donnent au curé de Saint-Saphorin 60 sols de cens annuels, à charge de célébrer le mardi de chaque semaine une messe dans la chapelle de Saint-Barthélemy qui doit être construite dans le village.

La cloche qui sonne encore au clocher de notre collège est intéressante, car elle porte une inscription latine tirée de l'Evangile de Luc dont la traduction signifie, en parlant de Jésus: «Mais lui, passant au milieu d'eux, s'en alla». Cette inscription biblique se retrouve également sur deux cloches de Lutry, dont l'une est datée de 1459.



Coupé ondé d'or et d'azur

Vers la fin du XIX^e siècle, la commune se choisit des armoiries destinées à rappeler la rive dorée par les vignobles et les flots du lac. Les armoiries communales ont été adoptées définitivement en 1923.

Celle de Rivaz date de la construction de la chapelle, soit entre 1440 et 1450, et serait la plus ancienne de la région.

Depuis le partage de la grande Commune de Saint-Saphorin en 1810 en quatre communes autonomes, Chexbres, Puidoux, Saint-Saphorin et

Rivaz, le territoire de cette dernière ne compte que 32 hectares, dont 24 en vignes. C'est ainsi la plus petite commune en superficie de notre canton et même de Suisse ! Elle est cependant fière d'avoir donné au pays un Conseiller fédéral en la personne de Monsieur Paul Chaudet, élu en 1954 et président de la Confédération en 1959 et 1962.

Publicité

CLIMATISATION POMPES À CHALEUR CHAUFFAGE
BORNES DE RECHARGE VENTILATION
CHAUFFAGE À DISTANCE ÉCLAIRAGE
PANNEAUX SOLAIRES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES



L'ESSENTIEL

Municipalité, de gauche à droite: Pierre-Alain Chevalley, Jean-François Pugin (Syndic), Nadine Duchemin, Christophe Chappuis, André Rezin. Secrétaire municipal: Laurent Curchod. Boursier: Jean-Marc Aeschlimann. Séance de la municipalité: lundi, tous les quinze jours. Conseil général: 50 membres.

ADRESSES UTILES: Greffe: Place du Collège 2, case postale 111, 1071 Rivaz. Heures d'ouverture: mardi de 9h à 12h. Tél. 021 946 16 95. E-mail général: commune.rivaz@bluewin.ch. Poste de gendarmerie: APOL – Association Police Lavaux, tél. 021 791 11 21. Service du feu: SDIS Cœur de Lavaux, tél. 118.

ORIGINE DU SOBRIQUET DES HABITANTS: LES RATS

Dans le bon vieux temps, toutes les caves de Rivaz correspondaient les unes aux autres. Il était ainsi possible de traverser tout le village d'un bout à l'autre (ou presque) sans sortir des caves. Ce qui faisait l'affaire des vignerons-dégustateurs: lorsqu'une épouse intervenait pour couper court à ces trop longs intermèdes, elle ne trouvait jamais personne. Ces messieurs avaient rapidement pris la fuite dans une cave suivante, sans avoir besoin de sortir de la maison.

RIVAZ AUJOURD'HUI

Le village de Rivaz est la seule commune qui se situe dans son intégralité dans le périmètre de «Lavaux, vignoble en terrasses», ce qui en fait un lieu culturel inscrit depuis 2007 sur la liste du pa-

trimoine mondial de l'UNESCO comme exemple exceptionnel et parfait de l'interaction entre les hommes et leur environnement. C'est un héritage que la Municipalité s'engage à préserver et à valoriser pour le transmettre aux générations futures.

Accessible en train, la gare a été récemment rénovée à grand frais par les CFF, et par bateau au débarcadère de Rivaz. Le village compte aujourd'hui 351 habitants et une douzaine d'exploitations viticoles qui constitue la principale activité économique. Le vignoble s'étend sur les aires d'appellations et de crus Saint-Saphorin et Dézaley, renommées pour leurs grands vins. La commune possède elle-même 1,15 ha de vignes, dont la récolte est mise sur pied avant les vendanges. Les vins réputés de Rivaz se dégustent et s'achètent chez les vignerons bien sûr mais



CE QU'IL FAUT SAVOIR



Syndic:
Jean-François
Pugin

Nom commune :

Rivaz

Sobriquet des habitants :

Les Rats

District : Lavaux-Oron

Surface : 32 ha

Arrondissement électoral :

Lavaux-Oron

Nombre d'habitants : 351

Nombre de ménages : 159

Structure de la population :

177 hommes et 174 femmes
298 suisses – 53 étrangers

Taux d'imposition : 62

Paroisses :

Protestante :

Paroisse de Saint-Saphorin

Catholique: Paroisse de Saint-Jean

Manifestations communales :

1^{er} août; réception des nouveaux habitants et jeunes citoyens

Sociétés locales :

Chœur-mixte Rivaz / Saint-Saphorin

Club des aînés – Fleurs bleues

Société de sauvetage

À VOS CÔTÉS DANS LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



romande-energie.ch

SERVICES
AUX
COMMUNES

Transaxia®
IMMOBILIER

021 963 49 49 - www.transaxia.ch

 **Cofideco** s.a.
AGENCE IMMOBILIÈRE

021 925 36 36 | www.cofideco.ch

PROPRE EN ORDRE

REVÊTEMENTS DE SOLS – NETTOYAGES

Grand-Rue 8 – 1009 Pully
Tél. 021 711 07 70 – www.propreenordre.ch

Spécialiste Colombarium

079 350 53 15

www.jardindusouvenir.ch

A VOTRE SERVICE

Ici, votre annonce aurait été lue!

Présentez votre société **aux communes vaudoises** de votre choix !

3 formats pour 10* communes choisies

DISTRIBUTION TOUS-MÉNAGES dans la commune présentée le jour de sa parution

60x25 mm

Fr. 250.–
10 parutions

60x50 mm

Fr. 590.–
10 parutions

210x30 mm

Fr. 1490.– 10 parutions

Soit
45%
de rabais
du tarif
normal

- ✓ Tirage certifié REMP 2019
8577 exemplaires
- ✓ La FAO
support B2B par excellence
- ✓ Ciblé
- ✓ Visibilité print + digital
Présence digitale sur la version
e-paper du site www.faovd.ch
- ✓ Répétition
- ✓ Rapport qualité/prix
imbattable

* Offres pour 20, 30 ou 40 parutions et listing des communes 2020 sur demande

Dragan Jovanovic | Avenue de Longemalle 9 | CP 137 | 1020 Renens 1 | Tél. 021 317 51 75 | Mobile 079 870 45 33 | d.jovanovic@pct.ch



également dans le caveau de dégustation «Le Bacchus Vinobar» qui accueille tout au long de l'année, au centre du village, gens de passage, touristes, amateurs et connaisseurs de vins.

Unique en son genre, à la fois didactique et accueillant, Lavaux Vinorama est le Centre de découverte des vins et du vignoble en terrasses de Lavaux. Inauguré il y a une dizaine d'années, il propose quelques 300 vins de l'ensemble du vignoble de Lavaux: de nombreux chasselas, cépage emblématique de la région, des rouges élégants et puissants, des spécialités blanches, des vins doux.

Créé en 2008, le Conservatoire Mondial du Chasselas regroupe 19 variétés différentes de chasselas.

Ce lieu de 3000 m² permet de prendre connaissance des variétés de chasselas qui ont contribué fortement au développement des vins Lavaux: le Fendant roux, le Vert de la Côte, le Giclet, le Blanchette et le Bois rouge.

Pour les amateurs de bonne chère, l'Auberge de Rivaz vaut largement le détour (14 points au Gault et Millau) et propose une cuisine de grande qualité. Sa terrasse possède une vue imprenable sur le lac et les montagnes.

Située entre le débarcadère et le château de Glérolles, la petite plage de Rivaz est réputée pour sa beauté et sa tranquillité. C'est un endroit de plus en plus prisé par les baigneurs d'ici et d'ailleurs.

VIE POLITIQUE ET ASSOCIATIVE

Rivaz est la seule commune de Lavaux à avoir conservé un Conseil général, ce qui permet aux nouveaux habitants qui s'intéressent à la gestion des affaires publiques de s'intégrer très rapidement dans la communauté.

Les différentes sociétés locales qui animent le village sont le Choeur mixte de Rivaz-Saint-Saphorin, la Société de sauvetage du lac Léman, le Club des aînés et le Groupe de théâtre «Les Ratstatouilles».

SUJET D'ACTUALITÉ

La commune révisé actuellement son plan général d'affectation (PGA).

Les règles très strictes en matière de construction et d'aménagement du territoire qui encadrent toute la région de Lavaux n'empêchent pas le village de se développer harmonieusement.

Les rénovations de bâtisses existantes et la création de quelques appartements supplémentaires se poursuivent. La Municipalité veille à maintenir ce qui représente l'atout principal de la carte de visite de Rivaz: un cachet typiquement vigneron. ■



N'hésitez pas à **COMMUNIQUER**
lors de la présentation des communes !

Vos prochaines communes

03.03 Roche

17.03 Romainmôtier-Envy

10.03 Rolle

24.03 Romanel-sur-Lausanne

Renseignements et conseils :

PCL Presses Centrale SA | Régie publicitaire & abonnements | Av. de Longemalle 9 | CP 137 | 1020 Renens 1 | Tél. 021 317 51 72 | regiepub@pcl.ch | regiepub.pcl.ch



GALLAND & CIE
Gérance Courtage
PPE Rénovations

Simond
Mazout - Carburants - Lubrifiants
Stations-services
info@simondsa.ch
www.simondsa.ch
Tél. 021 706 25 80
Fax 021 706 25 85
Appel gratuit 0800 80 25 80

LocBus
Désinfection par congélation
Nettoyage et dégraissage à vapeur sèche
021 784 11 73 / 078 619 96 26

WWW.TECHINTER.CH • 0840 021 021
TECHINTER
AUTOMATISATION SA
PORTES DE GARAGE ET PORTAILS

Atec Immobilier
Gérance - Administration de PPE - Courtage
Vous désirez vendre ?
079 211 59 60
info@atec-immobilier.ch

SH
Ingénieurs Sàrl
Etude et direction de travaux hydrauliques
Prestations de pédologie SPSC
Tél : 078 408 98 17 - Mail : info@sh-ing.ch

B.F
BERNARD ET FORESTIER
INGÉNIEURS CIVILS

Demande d'autorisation préalable d'implantation (A), permis de construire (P), mise à l'enquête complémentaire (C) et avis rectificatif (R)

N° FAO: M = Demande de compétence communale (Municipalité)
ME = Demande de compétence communale (Municipalité), nécessitant une ou plusieurs autorisations spéciales cantonales (Etat)

Délais de parution: édition du mardi: mercredi 17 h 00 - édition du vendredi: lundi 17 h 00

Districts N° CAMAC	Communes	Lieux-dits ou rues	Coord. géogr. N° parcelle N° ECA - N° NRA
AIGLE 192162	Aigle P-1-16-1-2020-ME P-1-2-1-2017-ME	Rue Margencel / place de la Gare	2563530/1129465 Parc. 55
189760	Aigle P-1-16-2-2020-ME	Ch. de Drapel	2564926/1129996 Parc. 2030 ECA 1311
192472	Ormont-Dessus P-11-16-1-2020-ME	«En la Vuargnaz» Ch. de la Vuargnaz 23	2578555/1133695 Parc. 2574
192074	Ormont-Dessus P-11-16-2-2020-ME	«Es Parchets» Ch. du Pont-Bourquin	2579920/1133350 Parc. 2651
BROYE-VULLY 191407	Corcelles-près- Payerne P-308-16-1-2020-ME	«Collège de Corcelles-Près-Payerne» Rue du Collège 5	2563527/1186765 Parc. 64, 65 ECA 96, B37 NRA 2
JURA- NORD VAUDOIS 183771	Baulmes P-258-16-1-2020-ME	«Les Rapilles» Rue de la Tuilière	2530430/1182730 Parc. 316,967 ECA 454
192440	Vallorbe P-277-16-1-2020-M	«Pralet» Ch. de Montbenon 10	2519200/1174000 Parc. 367
LAUSANNE 186868	Lausanne P-132-16-1-2020-ME	Rte des Plaines-du-Loup 74	2537285/1154695 Parc. 2458 ECA 13973

DÉLAI D'INTERVENTION OU D'OPPOSITION: 30 JOURS DÈS LE LENDEMAIN DE LA PRÉSENTE PUBLICATION

Les plans sont déposés au greffe communal ou à la Direction des travaux de la commune intéressée où ils peuvent être consultés.

En application de l'article 109 de la **loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions** et de l'**article 72 de son règlement d'application**, les Municipalités des communes désignées ci-dessous soumettent à l'enquête publique les projets suivants, déposés conformément à la loi.

Les avis d'enquête publique peuvent également être consultés sur le site Internet de la Centrale des autorisations CAMAC (www.camac.vd.ch). Ce site renseigne également le public sur la localisation géographique du projet ainsi que son état d'avancement.

TARIFS D'INSERTIONS: (TVA incluse) Fr. 195.– forfait par travaux inférieurs ou égal à Fr. 20 000.–
Fr. 265.– forfait pour travaux supérieurs à Fr. 20 000.– ou non déclaré.

Propriétaire Promettant-acquéreur (PA) Droit distinct et permanent (DDP)	Auteur des plans	Description de l'ouvrage. Nature des travaux. Dérogations requises. Construction hors zone à bâtir. Défrichement. Degrés de sensibilité au bruit. Rapport d'impact sur l'environnement.
CALVAYRAC VALÉRIE NEXT IMMOBILIER SA 1002 LAUSANNE (PA) FAVRE BENJAMIN NEXT IMMOBILIER SA 1002 LAUSANNE	BALSIGER CHRISTIAN, architecte Rue du Centre 4, 1800 VEVEY tél. 021 922 42 70	Aménagement au rez-de-chaussée d'un centre de radiologie pour 3R réseau radiologique romand SA Changement ou nouvelle destination des locaux
MORIER-GENOUD EVELINE 1860 AIGLE ERIC STUDER 1800 VEVEY	SMITHTIBO SMÂCHE SÀRL, architecte Rte d'Antagnes 45, 1867 OLLON tél. 024 477 45 45	Amélioration énergétique de la partie habitation actuelle et agrandissement dans le volume actuel Agrandissement Dérogation: art. 36 LR al. 1 lettre D, application de l'art. 87 LATC L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir
TONA ANGELA ET DANIEL 1066 EPALINGES	BORLOZ ETIENNE GEO SOLUTIONS INGÉNIEURS SA ingénieur Ch. du Plan 35, 1865 LES DIABLERETS tél. 024 492 24 14	Régularisation d'un couvert existant pour une voiture Pose d'un avant-toit Pose de damettes verticales Construction nouvelle
CARVALHO RENATO 1865 LES DIABLERETS	CANDELA ALAIN DIFACO SÀRL, architecte Rte Royale 12, 1865 LES DIABLERETS tél. 024 492 38 12, fax 024 492 14 86	Construction d'un chalet familial de 2 logements en résidence principale avec deux garages. Construction nouvelle Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit de degré 3 L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DINF/MS)
COMMUNE DE CORCELLES-PRÈS-PAYERNE 1562 CORCELLES-PRÈS-PAYERNE	PACHOUD PHILIPPE POLYGONE ARCHITECTURE ET ASSOCIÉS SA, architecte Rue des Granges 24, 1530 PAYERNE tél. 026 660 69 62, fax 026 660 17 13	Changement d'affectation, création de classes et d'un accueil parascolaire dans le bâtiment n° ECA 96 Installation de containers provisoires comprenant 4 classes Transformation(s) Dérogation: Dérogation à l'article 13 RPGA (distances)
COMMUNE DE BAULMES 1446 BAULMES BULLER MICHEL SOCIETE DETIR SPORTIF MISTERDAM 1148 L'ISLE	PIENS JEAN-MARC JEAN-MARC PIENS SÀRL, architecte Ruelle des Jardins 20 1422 GRANDSON tél. 078 711 04 97	Parcelle 316: agrandissement du stand de tir PC50M, création d'un local de théorie et de Scatt, création d'un bureau, modification du WC existant et rajout d'un deuxième WC Création d'une ligne de tir supplémentaire Parcelle 967: installation de deux cibles électroniques avec récupérateur de projectile Agrandissement Dérogation: le projet déroge à l'art. 48 PGA - Distance < 10m lisière aire forestière
PUGIN ANDRÉ 1337 VALLORBE	VARIDEL DAVID BR PLUS INGENIEURS SA, ingénieur Grand-Rue 9, 1337 VALLORBE tél. 021 843 30 62	Construction d'un mur de soutènement et de 7 places de parc Construction nouvelle Dérogation: art. 36 de la LRou (limites de constructions) en application de l'art. 37 de la LRou (dépendances de peu d'importance), art. 50 du RPGA (distances aux limites) en application de l'art. 23 du RPGA (constructions annexes), art 32 du CRF (murs, hauteur)
CAISSE DE PENSIONS DU PERSONNEL COMMUNAL 1000 LAUSANNE	MALLAUN BARBARA ATELIER D ARCHITECTURE HOFMANN J.-F., architecte Av. de France 90, 1004 LAUSANNE tél. +41 79 233 30 02	Transformations intérieures et extérieures, changement de catégorie de licence du bar à café l'Oubangui en café-restaurant, mise en conformité de la ventilation avec pose d'un canal d'extraction d'air vicié en façade nord-ouest, pose d'un séparateur à graisse et création d'un local sanitaire pour handicapés Transformation(s)



Impressum

Feuille des avis officiels du canton de Vaud

Paraît 97x en 2020

le mardi et le vendredi
sauf les 03.01 - 07.01 - 10.04 - 22.05
02.06 - 22.09 - 25.12

Tirage certifié REMP 2019: 8577 ex.
+ tirage supplémentaire le mardi
couvrant le 100% des ménages de
la commune présentée

Editeur:

Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud
Place du Château 4
1014 Lausanne
E-mail: info.chancellerie@vd.ch

Editeur délégué et impression:

PCL Presses Centrales SA
Case postale 137
Av. de Longemalle 9
1020 Renens 1
Tél. 021 317 51 51
Email: info@pcl.ch

Abonnements, avis officiels et publicité:

PCL Presses Centrales SA
Régie publicitaire et abonnements
Case postale 137
Av. de Longemalle 9
1020 Renens 1
Tél. 021 317 51 70
Fax 021 317 51 76
Email: faopub@pcl.ch

Tarifs des insertions (TVA en sus)

Publicité:

1/16 de page dès Fr. 98.- en nb

Rabais de répétition:

3x: 5% - 6x: 7,5% - 13x: 10%

26x: 15% - 40x: 20%

Avis officiels:

Fr. 2.50 le mm (94 mm de base)

Délais:

Le vendredi 8h
pour l'édition du mardi

Le mercredi 8h
pour l'édition du vendredi

Abonnements:

Print + digital

1 an: Fr. 129.-

6 mois: Fr. 75.-

3 mois: Fr. 50.-

Digital seul 1 an: Fr. 89.-

Districts N° CAMAC	Communes	Lieux-dits ou rues	Coord. géogr. N° parcelle N° ECA - N° NRA
LAVAUZ-ORON 192276	Forel (Lavaux) P-145-16-1-2020-ME	Ch. des Carboles 2	2548931/1152956 Parc. 992
MORGES 192021	Chavannes-le-Veyron P-49-16-1-2020-ME	Rue des Fontaines 5	2524315/1162130 Parc. 96 ECA 12 NRA 4
191483	Mollens (Vaud) P-26-16-1-2020-ME	Grand-Rue 4	2517540/1158980 Parc. 94
NYON 192531	Begnins P-225-16-1-2020-ME	Serraux-Dessus 1	2509025/1144260 Parc. 1060 ECA 512a
189409	Eysins P-237-16-1-2020-ME	«Sous Cor» Ch. du Mont-Blanc 5	2505350/1137060 Parc. 229 ECA 283
OUEST LAUSANNOIS 192024	St-Sulpice (Vaud) P-181-16-1-2020-ME	Ch. des Pâquis 5	2532710/1151705 Parc. 336, 337 ECA 578, B21
RIVIERA- PAYS-D'ENHAUT 189729	Blonay P-339-16-1-2020-ME	Ch. du Belossy	2558110/1145490 Parc. 3448
192805	Château-d'Oex C-323-16-1-2020-M P-323-100-1-2016- ME	«Les Bossons d'Embas» Rte des Monnaires 5	2576755/1147165 Parc. 504 ECA 2393
192453	Château-d'Oex P-323-16-2-2020-M	«Le Parc»	2576115/1147060 Parc. 123 ECA 4080
191445	Château-d'Oex P-323-16-3-2020-ME	«L'Etambeau» Rte du Mont 32	2577020/1147445 Parc. 451

Propriétaire Promettant-acquéreur (PA) Droit distinct et permanent (DDP)	Auteur des plans	Description de l'ouvrage. Nature des travaux. Dérogations requises. Construction hors zone à bâtir. Défrichage. Degrés de sensibilité au bruit. Rapport d'impact sur l'environnement.
CORBAZ JEAN-PHILIPPE AGRICULTURE 1072 FOREL-LAVALUX	BUACHE JACQUES BOSSON CONTRUCTIONS RURALES architecte Rue Grenade 30, 1510 MOUDON tél. 021 905 65 64, fax 021 905 70 89	Création d'un hangar avec fosse à lisier, fumière et SRPA Construction nouvelle L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit de degré 3
BETTENS JANINE 1148 CHAVANNES LE VEYRON	PAPIN MARIE-AUDE ATELIER CIRCONFLEXE ARCHITECTES SARL, architecte Rue de Genève 52, 1004 LAUSANNE tél. 078 752 02 70	Agrandissement du séjour existant au rez et création d'une chambre et bureau à l'étage. Agrandissement Dérogation: à l'article du plan spécial de la zone village du 22 mai 1997 (périmètre d'implantation et surface bâtie). A la limite des constructions selon plan spécial de la zone village du 22 mai 1997 sur la partie agrandie Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit de degré 3 L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DINF/MS)
DERUNGS LOUIS 1146 MOLLENS DERUNGSTHERRY 1146 MOLLENS DEBRAUWER ANNE 1146 MOLLENS	DUNOYER CHRISTIAN C/O RÜTTIMANN PARTNERS architecte Ch. du Château-Bloch 10 1219 LE LIGNON tél. +41 22 345 20 00	Isolation périphérique de la partie déjà rénovée Rénovation de deux corps de ferme Création d'un couvert à voitures et jardin d'hiver Transformation(s)
MEYER ELISABETH 1203 GENEVE	AFFOLTER MICHEL ATELIER D'ARCHITECTURE, architecte Rte des Avouillons 12, 1196 GLAND tél. 022 364 12 69	Transformation de la villa ECA 512a et assainissement de l'enveloppe Transformation(s) L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir
KOHLER RENÉE 1262 EYSINS	CAMPICHE FRANÇOIS, architecte Rte de Malagnou 77, 1208 GENEVE tél. +41 79 176 78 95	Remplacement de la toiture, suppression du chauffage électrique Création d'une lucarne, escalier extérieur et couvert à voiture Transformation(s) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
COMMUNE DE SAINT-SULPICE 1025 SAINT-SULPICE	BOVAY FABRICE BBHN SA, ingénieur Av. de Lonay 17, 1110 MORGES tél. 021 811 40 40	Démolition des bâtiments 578 et B21 Démolition totale
MAMIN ALBERT 1807 BLONAY	DI SILVESTRO MARTINO AGG ARCHITECTURE SA, architecte Rue Saint-Victor 20, 1227 CAROUGE tél. 022 552 23 38	Construction de deux villas contiguës HPE avec garage souterrain de 4 places et 1 place de parc extérieure, pose de 22 m ² de panneaux solaires photovoltaïques Construction nouvelle
PIRENNE CAROLINE 1246 CORSIER GE	SCHITTLI ROBIN GÉO SOLUTIONS INGÉNIEURS SA ingénieur Rte de la Villa-d'Oex 39 1660 CHÂTEAU-D'OEX tél. 026 924 67 66	Régularisation de la modification de l'implantation du bâtiment n° 2393. Transformation(s) Dérogation: PPA fixant les limites de constructions dans le village de Château-d'Oex. Art. 37 LRou (construction à moins de 3 m de la chaussée)
COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX 1660 CHÂTEAU-D'OEX	MOTTIER DAMIEN Rte de Vauderens 99A, 1670 URSY tél. 078 714 21 14	Transformations et agrandissement de la buvette du parc des sports Agrandissement
(PA) FONDATION COGEST'EMS 1660 CHÂTEAU-D'OEX	SIEGRISTTHEUBET ARCHITECTES SARL, architecte Rue de l'Eau 42, 2502 BIEL/BIENNE tél. 032 566 11 86	Réalisation d'un nouvel établissement psycho-social médicalisé (EPSM) de 3 bâtiments et sortie de secours, avec 7 places de parc extérieures et 27 places sur accès communal Construction nouvelle

SPECIAL BOIS



Patrice Hofer SA
Av. des Baumettes 17
Centre CACIB
1020 Renens

www.patricehofer.ch
hofer.p@bluewin.ch

Atelier: 021 634 63 95
Fax: 021 634 63 97

ÉBÉNISTERIE DÉCORATION D'INTÉRIEUR

- Projets d'aménagement complet
- Agencement
- Mobilier - décoration
- Restauration ou rafraîchissement
- Entretien d'immeubles et transformations
- Menuiserie

Des hommes et des machines au service de la forêt

Tous travaux forestiers, commerce de bois, achat de bois sur pied, sciage à façon avec notre scierie mobile



Entreprise forestière – 1325 Vaulion – www.bmef.ch

PROCHAINES PARUTIONS de vos pages spéciales 2020

7 avril | 19 juin | 25 août | 30 octobre | 8 décembre

Renseignements: PCL Presses Centrale SA | Régie publicitaire & abonnements | Tél. 021 317 51 72 | regiepub@pcl.ch | regiepub.pcl.ch



PASSION FORÊT SÀRL

ENTREPRISE FORESTIÈRE SPÉCIALISÉE

- Travaux forestier • Achat de bois
- Génie forestier • Stabilisation biologique • Abattage difficile, élagage
- Broyage forestier et herbe • Construction bois rond

SYLVAIN MIAZ • 079 304 04 29

CH. DE LA CRESSIONNIÈRE 15 • 1148 MOIRY • Tél + fax 021 866 18 67

www.passionforet.ch • info@passionforet.ch



REGISTRE DU COMMERCE

Publications reprises de la Feuille officielle suisse du commerce 13 février 2020

- **Fondation des Maisons de retraite du district d'Aigle**, à *Aigle*, CHE-106.053.142 (FOSC du 29.09.2017, p. 0/3781395). Nouvelle adresse: Chemin du Sillon 7, 1860 Aigle.
- **Laurent Risse**, à *Aigle*, Route d'Evian 100, 1860 Aigle, CHE-433.954.701. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Risse Laurent, de La Roche, à Collombey-Muraz avec signature individuelle. But: transport de personnes et organisation de transports.
- **Log Concept Sàrl**, à *Aigle*, CHE-397.006.433 (FOSC du 30.08.2018, p. 0/4444101). Chamartin William, qui est maintenant à Gubloux, cède 10 de ses 20 parts de CHF 1'000 à Campigotto Paul, de Chamoson, à Aigle, nouvel associé-gérant avec signature collective à deux, avec 10 parts de CHF 1'000; Chamartin William, qui reste titulaire de 10 parts de CHF 1'000, est nommé président et signe désormais collectivement à deux.
- **Reitzel (Suisse) S.A.**, à *Aigle*, CHE-103.537.656 (FOSC du 06.12.2019, p. 0/1004777430). La signature de Mettraux Dominique est radiée. Nouvel administrateur avec signature collective à deux: Camille Olivier, de Fribourg, à Châtel-Saint-Denis.
- **ECO CERT S. à r.l. en liquidation**, à *Belmont-sur-Lausanne*, CHE-100.822.474 (FOSC du 26.11.2018, p. 0/1004506068). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
- **Caisse de retraite de Febex S.A.**, à *Bex*, CHE-109.610.240 (FOSC du 02.04.2019, p. 0/1004601345). Perrin Cédric n'est plus membre du conseil de fondation; sa signature est radiée. Nouveau membre du conseil de fondation avec signature collective à deux: Hutchinson Pacheco Norma Mabel, d'Obergoms, à Saint-Maurice.
- **Jardin Cosmique Immobilier SA**, à *Bex*, CHE-459.232.650 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Chemin du Coula 1, 1880 Fenalet-sur-Bex. Cherix Lucette et Cherix Pierre-Etienne ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée. Nouveaux administrateurs avec signature individuelle: Cherix Bernard, de Bex, président, et Schneider Barbara, de Zurich, tous deux à Bex.
- **BEST-eo Sàrl**, à *Borex*, CHE-484.254.181 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Grivel Yannick, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 20 parts de CHF 1'000 à Grivel Philippe, de Chapelle (Glâne), à Borex, nouvel associé-gérant avec signature individuelle.
- **Jaime Hayes**, à *Bourg-en-Lavaux*, Rue du Temple 23, 1096 Cully, CHE-104.879.243. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Hayes Jaime, de et à Bourg-en-Lavaux avec signature individuelle. But: conseil dans le domaine des finances et de l'administration.
- **CRP Exploitation Sàrl**, à *Bretigny-sur-Morrens*, Route de Bottens 1, 1053 Bretigny-sur-Morrens, CHE-385.405.051. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 29 janvier 2020. But: la société a pour but de fournir des conseils et une assistance technique aux entreprises dans le domaine de la propriété, de la maintenance, de l'hygiène, de la logistique (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emprunt: pour les détails, voir les statuts. Les statuts dérogent à la loi quant aux modalités du transfert des parts sociales: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associée: Compagnie Romande de Propreté SA (CHE-235.968.653), à Bretigny-sur-Morrens, avec 200 parts de CHF 100. Signature individuelle est conférée à David Pascal, de Chavannes-le-Veyron, à Gersau, gérant. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit, par fax ou par courriel. Selon déclaration du 29 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
- **B.E.C. partners S.A.**, à *Bussigny*, CHE-105.393.233 (FOSC du 27.07.2016, p. 0/2976803). Nouvelle adresse: Chemin de Bas-de-Plan 24, Z.I. Arc-en-Ciel, 1030 Bussigny.
- **CompAni Sàrl**, à *Chardonne*, CHE-355.502.844 (FOSC du 05.06.2019, p. 0/1004645101). Barbey Jean-Philippe n'est plus gérant; sa signature est radiée. L'associée Piccot Anne, laquelle n'est plus présidente, reste seule gérante et continue à signer individuellement.
- **Compazim SA**, à *Château-d'Oex*, CHE-115.861.394 (FOSC du 01.11.2019, p. 0/1004750857). Statuts modifiés le 4 février 2020. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Rue du Grand-Pont 12, c/o Société fiduciaire générale SFG SA, 1003 Lausanne. Les 200 actions au porteur de CHF 1'000, formant l'entier du capital-actions, sont converties en 200 actions nominatives de CHF 1'000. Communications aux actionnaires: par courrier écrit, fax ou email.
- **Techat Sàrl**, à *Cheseaux-sur-Lausanne*, CHE-114.445.573 (FOSC du 05.02.2020, p. 0/1004823260). La procuration de Gonin Victor est éteinte.
- **Nascalienne Estate SA**, à *Commugny*, Chemin de la Gouille 14, c/o Pascal Traber, 1291 Commugny, CHE-424.132.640. Nouvelle société anonyme. Statuts: 4 février 2020. But: la société a pour but la détention, la gérance, l'achat, la vente, la mise en valeur de biens immobiliers en Suisse et à l'étranger, à l'exception de toutes opérations prohibées par la LFAIE (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000. Reprise de biens envisagée: immeuble Marco Bch Unit 2 Blk 42 Lot 13 OR 873 PG 801 à Marco Island, Floride pour

CHF 1'500'000 au maximum. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Traber Pascal, président, Traber Marianne, secrétaire, Traber Fiona, les trois de Homburg, à Commugny. Selon déclaration du 4 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

- **BBSC trad. Sàrl**, à *Cuarny*, CHE-239.032.331 (FOSC du 12.07.2018, p. 0/4354971). L'associé Montilla Kévin est nommé gérant avec signature individuelle. La signature de l'associé Montilla Alejandro, lequel n'est plus gérant, est radiée.
- **Claire Bertusi architecte dipl. EPFL Sàrl**, à *Cugy (VD)*, CHE-105.072.958 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Selon décision de son assemblée des associés du 5 février 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Claire Bertusi architecte dipl. EPFL Sàrl en liquidation. Bertusi Jeanneret Claire est nommée liquidatrice avec signature individuelle.
- **Philippe Bavaud**, à *Cugy (VD)*, CHE-430.033.302 (FOSC du 01.11.2019, p. 0/1004750877). Nouvelle raison de commerce: Philippe Bavaud, Ferblanterie Couverture.
- **Boscolo Traitement Acoustique Solutions**, à *Echallens*, Chemin de La Chaussiaz C4, 1040 Echallens, CHE-422.136.035. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Boscolo Alessandro, d'Italie, à Echallens, avec signature individuelle. But: toute activité de consultant dans le domaine de l'acoustique et de la direction de travaux.
- **OmNéSoma Debétaz**, à *Echallens*, CHE-285.071.937 (FOSC du 01.12.2016, p. 0/3196125). Siège transféré à Arnex-sur-Orbe. Nouvelle adresse: Ruelle de la Dîme 7, 1321 Arnex-sur-Orbe. Nouveau but: cabinet de soins en énergétique - vente en ligne de consultations en numérologie et coaching - location d'une salle pour cours et formations.
- **Edel-for-Life SA en liquidation**, à *Ecublens (VD)*, CHE-108.694.381 (FOSC du 26.11.2018, p. 0/1004506071). La procédure de faillite ayant été clôturée le 6 février 2020, la raison de commerce est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. b ORC.
- **Marbe S.A.**, à *Epalinges*, CHE-100.860.919 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Lienhard René n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Costantini Donato, d'Italie, à Syens.
- **HR Connect Barbara Petrauskas Brechbühl**, à *Faugou*, Route Neuve 12A, 1595 Faoug, CHE-282.465.441. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Petrauskas Brechbühl Barbara, de Trachselwald, à Faoug avec signature individuelle. But: consulting, formation et coaching dans le domaine des ressources humaines.
- **Harco Executive Services SA**, précédemment à *Genève*, CHE-108.013.857 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225832). Statuts modifiés le 3 février 2020. Siège transféré à Ollon. Nouvelle adresse: Chemin des Tormes 22, 1885 Chesières. Nouveau but: la société a pour but toutes activités et fonctions consultatives et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large (pour but complet cf. statuts). Les 50 actions au porteur de CHF 1'000, formant la totalité du capital-actions, sont converties en 50 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Nouvelles formes des communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. L'administrateur Harris Christopher est désormais de et à Ollon. Radiation de la mention de l'existence d'une succursale à Ollon (CH-550-1107055-1).
- **BinC Industries SA**, à *Genolier*, CHE-113.842.316 (FOSC du 08.08.2019, p. 0/1004692479). La procuration de Bouchet-Olagnon Frédéric est éteinte. Keller Vincent est nommé président. Mulkens Hubert, qui n'est plus président, signe désormais collectivement à deux, toutefois pas avec Mulkens Corentin.
- **Livfit by Nikki Roddie**, à *Genolier*, CHE-413.710.679 (FOSC du 15.11.2017, p. 0/3871379). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.
- **Christiansson-Studios**, à *Gingins*, CHE-188.782.537 (FOSC du 20.04.2017, p. 0/3476953). Siège transféré à Founex. Nouvelle adresse: chemin du Pralet 19B, c/o David Christiansson, 1297 Founex. Christiansson David est maintenant à Founex.
- **Sauna Concept Sàrl**, à *Gland*, CHE-457.414.967 (FOSC du 07.02.2019, p. 0/1004561424). La société ayant transféré son siège à Perly-Certoux, la raison de commerce est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.
- **Chantier Naval Grandson Sàrl**, à *Grandson*, CHE-321.076.602 (FOSC du 19.05.2016, p. 0/2840307). Dégallier Tania, qui se nomme désormais Maillard Tania, cède 2 de ses 4 parts de CHF 5'000 à Maillard Stephane, de Lavigny, à Grandson, nouvel associé-gérant avec signature individuelle. Maillard Tania, qui est nommée présidente et continue à signer individuellement, reste titulaire de 2 parts de CHF 5'000.
- **Q-nnect International SA**, à *La Tour-de-Peilz*, Route de Saint-Maurice 238, 1814 La Tour-de-Peilz, CHE-329.384.823. Nouvelle société anonyme. Statuts: 3 février 2020. But: la société a pour but le développement, la distribution, la maintenance et la location de programmes informatiques et de logiciels, les conseils dans les domaines du développement et l'utilisation de logiciels et de matériel informatique (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 63'231.30, divisé en 10'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par courriel ou par écrit. Administration:

Baur Thomas, de et à La Tour-de-Peilz, président, avec signature individuelle, Herrmann Benedikt, à Schriesheim (Allemagne), et Progscha Matthias, à Plankstadt (Allemagne), tous deux d'Allemagne, avec signature collective à deux. Selon déclaration du 3 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Riviera Residences Sàrl**, à *La Tour-de-Peilz*, CHE-137.319.459 (FOSC du 09.01.2020, p. 0/1004800459). L'associée C-Blu Architecture Sàrl (CHE-438.934.120) cède 100 de ses 200 parts de CHF 100 à Rooftop AG (CHE-281.769.016), à Freienbach, nouvelle associée. Le gérant Johns Andrew est nommé président et continue à signer individuellement. Signature individuelle est conférée à Beckmann Christoph, de et à Zurich, gérant. L'associée C-Blu Architecture Sàrl reste titulaire de 100 parts de CHF 100.

• **Albaugh Europe Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-112.103.297 (FOSC du 19.06.2015, p. 0/2218201). Signature individuelle est conférée à Karl Stephen Thomas, d'Allemagne, à Bucarest (Roumanie), gérant.

• **AMG5 Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-207.757.944 (FOSC du 06.12.2016, p. 0/3204611). Selon décision de son assemblée des associés du 3 février 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: AMG5 Sàrl en liquidation. Messe Sébastien est nommé liquidateur avec signature individuelle.

• **Association STEP Lausanne**, à *Lausanne*, CHE-115.757.265 (FOSC du 30.01.2019, p. 0/1004554689). L'autre adresse, Case postale 5463, 1002 Lausanne, est radiée. Nouveau membre du comité avec signature collective à deux: Nicod Olivier, d'Assens, à Lausanne.

• **Basaran Electricité**, à *Lausanne*, CHE-239.578.191 (FOSC du 16.02.2018, p. 0/4061483). Nouvelle raison de commerce: Basaran Construction. Nouveau but: exploitation d'une entreprise de construction; commerce de bien immobiliers; commerce et distribution de matériaux de construction; étude et réalisation de projets.

• **Beaurivage Finance SA**, à *Lausanne*, CHE-353.102.333 (FOSC du 31.05.2019, p. 0/1004642107). Raymond Laurent n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Guex Samuel, de Martigny-Combe, à Aigle.

• **Contrôle cantonal des finances du canton de Vaud**, à *Lausanne*, CHE-113.927.757 (FOSC du 20.12.2019, p. 0/1004790000). Ngoussi Makongo Debora est maintenant à Valbroye.

• **Creative Language Center, Rebecca Ambesh**, à *Lausanne*, CHE-114.758.836 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle raison de commerce: Creative Language Center, Rebecca Kotzé. Ambesh Rebecca se nomme désormais Kotzé Rebecca.

• **Dia Log Services SA en liquidation**, à *Lausanne*, CHE-477.281.876 (FOSC du 06.11.2019, p. 0/1004753665). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. a ORC.

• **Donoso Consulting Sàrl**, à *Lausanne*, Chemin des Sauges 9, c/o Déborah Donoso, 1018 Lausanne, CHE-257.309.594. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 5 février 2020. But: la société a pour but de proposer des services de soutien juridique, administratif et logistique aux personnes physiques et morales (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associée-gérante avec signature individuelle: Donoso Déborah, de Renens (VD), à Lausanne, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par voie électronique. Selon déclaration du 5 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **DR Invest SA**, à *Lausanne*, CHE-355.956.375 (FOSC du 29.01.2020, p. 0/1004817398). de Rham Quentin, directeur, est nommé administrateur; il continue de signer collectivement à deux.

• **Effin'Art Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-203.896.469 (FOSC du 23.10.2015, p. 0/2443143). Nouvelle adresse: Chemin de Pré-Fleuri 6, 1006 Lausanne.

• **First Travel Chatti**, à *Lausanne*, Chemin du Devin 55, 1012 Lausanne, CHE-116.178.006. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Chatti Mohamed, de Tunisie, à Lausanne avec signature individuelle. But: transport de personnes et location de véhicules.

• **GMA Limousine Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-247.666.325 (FOSC du 17.10.2016, p. 0/3111719). La société ayant transféré son siège à Genève sous la raison de commerce "GMA Group SA", la raison de commerce est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.

• **IMPERIUM TECHNOLOGIES Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-333.537.231 (FOSC du 08.01.2020, p. 0/1004798715). Ben Salah Mehdi, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 500 parts de CHF 100 à Oguz Elif Eliane, de Lausanne, à Bex, nouvelle associée avec 500 parts de CHF 100, gérante avec signature individuelle.

• **InnoCrafters Ruba Thaminah**, à *Lausanne*, CHE-482.415.912 (FOSC du 20.09.2019, p. 0/1004720862). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 6 février 2020.

• **JAC Flyers**, à *Lausanne*, CHE-208.101.166 (FOSC du 26.10.2016, p. 0/3128869). Nouvelle adresse: Avenue Juste-Olivier 18B, c/o Antoine Beyeler, 1006 Lausanne.

• **Lakesharing Sàrl**, à *Lausanne*, Avenue Mon-Repos 14, c/o Piaget & Cie SA, 1005 Lausanne, CHE-430.583.471. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 4 février 2020. But: la société a pour but la vente et la location de

matériel ayant trait au nautisme, l'entretien, la conciergerie et la location de bateaux; elle pourra dispenser des cours liés aux activités nautiques (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Hoffmann Alfred, de Bâle, à Bourg-en-Lavaux, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 4 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Lausanne City Centre N4 Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-496.674.271 (FOSC du 16.01.2020, p. 0/1004807026). Dias Paulo et Mul Christoffel ne sont plus gérants; leur signature est radiée. Signature collective à deux est conférée à Gürtler Gerhard, de Mettauertal, à Uetikon am See, Perréard Philippe, du Landeron, à Meinier, et Sassoone Philippe, de Cologny, à Londres (Royaume-Uni), président, les trois gérants.

• **Lausanne City Centre N5 Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-187.336.661 (FOSC du 16.01.2020, p. 0/1004806915). Dias Paulo et Mul Christoffel ne sont plus gérants; leur signature est radiée. Signature collective à deux est conférée à Gürtler Gerhard, de Mettauertal, à Uetikon am See, Perréard Philippe, du Landeron, à Meinier, et Sassoone Philippe, de Cologny, à Londres (Royaume-Uni), président, les trois gérants.

• **Nestlé Nespresso SA**, à *Lausanne*, CHE-106.014.627 (FOSC du 17.07.2019, p. 0/1004678292). Bula Patrice et Duvoisin Jean-Marc ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée. La signature de Gonzalez Loeschen Alfonso, Zancolo Marco, Favre-Beltrami Karine et Pfeffer Nadine Christin est radiée. Nouveaux administrateurs avec signature individuelle: Rennie David, du Royaume-Uni, à Lutry, président, et Le Cunff Guillaume, de France, à Lausanne, directeur général. Signature collective à deux est conférée à Duperret Diane, de Rougemont, à Pully, directrice, Tinel Renaud, de France, à Bourg-en-Lavaux, directeur, Maag Alexia, de Ballaigues, à Givrins, et Nibeau Sophie, de France, à Morges.

• **Probijoux Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-200.075.269 (FOSC du 01.12.2017, p. 0/3905105). Nouvelle adresse: Rue de l'Alé 38, 1003 Lausanne.

• **Sandwicherie Jacky's Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-483.455.802 (FOSC du 05.12.2019, p. 0/1004776206). Par décision du 5 février 2020, la Présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a admis la requête en restitution de délai et annulé le prononcé de faillite de la société du 31 octobre 2019. Par décision du 6 février 2020, la Présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a admis la requête en restitution de délai et annulé la décision sur restitution de délai rendue le 31 octobre 2019 ainsi que le prononcé de faillite rendu le 3 septembre 2019.

• **SWISS BUILDING SERVICES Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-159.318.385 (FOSC du 02.05.2014, p. 0/1481343). Statuts modifiés le 5 février 2020. Nouveau but: la société a pour but toute activité dans le domaine du bâtiment, en particulier l'étude, le montage, le démontage et le calorifugeage d'installations de chauffage, sanitaire, ventilation, climatisation, isolation thermique, phonique, frigorifique et coupe-feu, ainsi que la fabrication, la vente et l'installation de tôles et tous types d'isolation (pour but complet cf. statuts). Elezi Sheval est maintenant à Renens (VD).

• **TFE Trade Finance Engineering SA**, à *Lausanne*, CHE-115.208.337 (FOSC du 10.09.2019, p. 0/1004713465). Statuts modifiés le 3 février 2020. Les 100 actions au porteur de CHF 1'000, formant l'entier du capital-actions, sont converties en 100 actions nominatives de CHF 1'000. Nouvelles communications aux actionnaires: par n'importe quel moyen de transmission écrit ou imprimable (p. ex. courrier écrit, télécopie, courrier électronique).

• **Young Pods snc**, à *Lausanne*, Avenue Davel 3, 1004 Lausanne, CHE-156.681.599. Nouvelle société en nom collectif. Commencement: le 16 janvier 2020. But: production et édition de podcasts et d'audio-guides et toute activité dans le domaine de la communication. Associés avec signature collective à deux: Comte Patrick, de Sion, Grivel Florence, de Saint-Livres, et Imhof Nadia, de Binn, les trois à Lausanne.

• **DDN Services Sàrl**, à *Mont-sur-Lausanne*, CHE-115.996.686 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 27 janvier 2020. Siège transféré à Echandens. Nouvelle adresse: Route de la Chocolatière 2, 1026 Echandens. Nouveau but: la société a pour but l'exploitation d'une entreprise en la forme commerciale dans les domaines du déménagement, du débarras, du garde-meubles, des travaux de nettoyages et d'entretien, de la vente de produits d'entretien, des cours de formation y relatifs, de la vente de meubles neufs et d'occasion et de matériel et accessoires informatiques, de l'importation et de l'exportation de tout article se rapportant à son but (pour but complet cf. statuts).

• **mpty Sàrl**, à *Mont-sur-Lausanne*, CHE-275.678.730 (FOSC du 31.05.2016, p. 0/2860835). Statuts modifiés le 15 janvier 2020. Siège transféré à Saint-Sulpice (VD). Nouvelle adresse: Rue du Centre 132, 1025 St-Sulpice VD.

• **Ramy Fouda Creative**, à *Mont-sur-Lausanne*, CHE-288.111.094 (FOSC du 09.01.2020, p. 0/1004800458). L'entreprise individuelle est radiée, les activités continuant sous une autre forme juridique.

• **Arthemis Immobilier Sàrl**, à *Lonay*, CHE-396.956.295 (FOSC du 09.07.2018, p. 0/4346199). Nouvelle autre adresse: Ruelle du Temple 2, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne.

• **SAN Recrutement Sàrl**, à *Lully (VD)*, CHE-388.013.374 (FOSC du 09.04.2014, p. 0/1444617). Statuts modifiés le 3 février 2020. Nouvelle raison de commerce: SAN Consulting Sàrl. Nouveau but: la société a pour but de fournir des services de conseils au niveau des ressources humaines, de la gestion et de l'organisation d'entreprise ainsi que dans les prises de décision en matière commerciale, industrielle et financière (pour but complet cf. statuts). L'associé-gérant Annen Shantidas est désormais à Prilly.

• **ASTER RESOURCES SA en liquidation**, à *Montreux*, CHE-459.039.946 (FOSC du 14.06.2018, p. 0/4291087). La procédure de faillite ayant été clôturée le 6 février 2020, la raison de commerce est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. b ORC.

• **Zenia bijoux Sàrl en liquidation**, à *Montreux*, CHE-110.633.288 (FOSC du 14.01.2020, p. 0/1004804403). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 4 février 2020.

• **B.A Montage Sàrl**, à *Moudon*, CHE-316.038.062 (FOSC du 02.06.2014, p. 0/1532221). Ajdari Besnik, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 200 parts de CHF 100 à Urweider Roger, de Meiringen, à Lucens, nouvel associé avec 200 parts de CHF 100, gérant avec signature individuelle.

• **Intouzy Sàrl**, à *Nyon*, Route de Saint-Cergue 297, 1260 Nyon, CHE-306.396.287. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 4 février 2020. But: la société a pour but la fourniture de services financiers et de services de paiement pour des entreprises commerciales, en particulier pour des entreprises de commerce en ligne (e-commerce) (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Monnier Anthony, de Lausanne, à Renens (VD), avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 4 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **LumRisk SA**, à *Nyon*, CHE-437.216.507 (FOSC du 21.08.2019, p. 0/1004699981). Signature collective à deux est conférée à Alonso Martínez Regino, d'Espagne, à Bettens, et Perron (nom d'usage Cadet) Anaïs, de France, à Saint-Genis-Pouilly (France). Radiation de la mention relative à la renonciation à l'organe de révision. Nouvel organe de révision: BDO SA (CHE-398.161.059), à Genève.

• **WHITMILL TRUST (SUISSE) SA**, à *Nyon*, CHE-114.120.183 (FOSC du 16.02.2018, p. 0/4061597). Signature collective à deux est conférée à Mamtara Mamta, de et à Meyrin.

• **Harco Executive Services SA**, succursale à *Ollon*, CHE-469.509.066 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Siège principal: Genève. La raison de commerce est radiée par suite de suppression de la succursale.

• **Pompes funèbres Verdon S.A.**, à *Payerne*, CHE-106.995.239 (FOSC du 26.06.2015, p. 0/2233017). Signature collective à deux est conférée à Perrinjaquet Steve, de Val-de-Travers, à Chavannes-le-Chêne, directeur.

• **Synergie Industrie & Services SA**, à *Payerne*, CHE-181.171.657 (FOSC du 28.11.2016, p. 0/3187809). Siège principal: Milvignes. Nouvelle adresse: Rue de Guillemaux 1, 1530 Payerne.

• **3SMART Swiss Security & Safety Management Assessment Remodeling & Training SA**, à *Prangins*, Chemin de la Chenalette 36, 1197 Prangins, CHE-492.555.621. Nouvelle société anonyme. Statuts: 29 janvier 2020. But: la société a pour but l'audit, l'évaluation, la remodelisation, la formation et l'entraînement dans le domaine du management de sûreté et de sécurité, l'implémentation de la politique sécuritaire au bénéfice des clients (entreprises privées, administrations, etc), la recherche et le développement dans les domaines de la sécurité et de la sûreté (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par lettre recommandée et si l'administration le décide, par publication dans la FOSC. Administration: Alfieri Giuseppe, d'Italie, à Prangins, avec signature individuelle. Signature collective à deux est conférée à Wouters Bjorn, de Belgique, à Nyon, directeur. Selon déclaration du 29 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Fiannaca Consulting Sàrl**, à *Prangins*, Rue du Carroz 13, 1197 Prangins, CHE-396.640.969. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 14 janvier 2020 modifiés le 6 février 2020. But: la société a pour but la prestation de services dans le domaine de la gastronomie et du catering, en particulier de consulting, ainsi que l'offre de formations (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Fiannaca Joseph, de France, à Gex (France), avec 200 parts de CHF 100. Signature individuelle est conférée à Bovy Yves, de Vuflens-le-Château, à Prangins, directeur. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par lettre, par courriel ou par téléfax. Selon déclaration du 14 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Clinique Eden Suisse SA**, à *Puidoux*, CHE-467.686.639 (FOSC du 30.08.2016, p. 0/3028079). L'administratrice Zhou Wen Chuan est nommée présidente et continue à signer individuellement. La directrice Li Yajuan, qui est maintenant de Puidoux, se nomme désormais Li Rodrigues Ya Juan. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Miserez Patrice, de Lajoux (JU), à Belmont-sur-Lausanne.

• **ArT Kart Carnello Alessio**, à *Pully*, CHE-143.246.484 (FOSC du 03.02.2020, p. 0/1004820831). Le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé l'effet suspensif de la procédure de faillite le 5 février 2020.

• **Atelier PE Holding SA**, à *Renens (VD)*, Avenue du Silo 9, 1020 Renens VD, CHE-381.342.724. Nouvelle société anonyme. Statuts: 24 janvier 2020. But: la société a pour but (dans le respect des règles relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger): l'acquisition et l'administration

participations, pour son compte ou pour le compte de tiers, comme représentante ou à titre fiduciaire, à des entreprises commerciales, industrielles, financières et immobilières, sises en Suisse ou à l'étranger, par prise d'actions, d'obligations, de parts, détention de créances sous toute autre forme adéquate; le traitement de toutes les opérations qui seraient en relation directe ou indirecte avec son but principal (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 200 actions nominatives de CHF 500, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Müller Christian, de Genève, à Renens (VD), président, Bischoff Marc, de Thoune, à Lonay, Campini Patrick, de Mergoscia, à Etagnières, les trois avec signature collective à deux, Paratore Alessandro, de Schwarzenburg, à Gollion, Seyfert Andreas, d'Allemagne, à Saint-Sulpice (VD), et Vetsch Thomas, de Grabs, à Lausanne, les trois sans signature. Organe de révision: MGI Audit et Gestion SA, succursale de Lausanne (CHE-179.586.902), à Lausanne.

• **CASIMULTISERVICES Ricardo Pereira Casimiro**, à *Renens (VD)*, CHE-330.901.961 (FOSC du 31.05.2019, p. 0/1004642113). Nouveau but: exploitation d'une entreprise de déménagement, nettoyage, conciergerie et jardinage.

• **EpicSphere Sàrl**, à *Renens (VD)*, Chemin du Closel 5, c/o Fondation Inartis, 1020 Renens VD, CHE-499.738.884. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 29 janvier 2020. But: la société a pour but tous services en matière de marketing, de communication et d'intermédiation d'affaires, ainsi que le commerce de tous produits (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'100. Associées: Moreno Alexandra, de Zurich, à Lausanne, gérante avec signature individuelle, Dicken von Oetinger Ahtari Caryl, de Chamblon, au Mont-sur-Lausanne, et Teck Fissaone, de France, à Zurich, les deux sans signature, chacune avec 67 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 29 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Interima SA**, à *Renens (VD)*, CHE-112.180.576 (FOSC du 27.03.2019, p. 0/1004597260). Inscription de la mention de l'existence d'une succursale à Biel/Bienne (CHE-347.291.881).

• **Mobilnet Sàrl**, à *Renens (VD)*, CHE-277.977.126 (FOSC du 01.04.2019, p. 0/1004600329). Par jugement du 16 janvier 2020, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a homologué le concordat dividende présenté par la société. Stouder Pascal n'est plus commissaire au sursis.

• **SP80 Sàrl**, à *Renens (VD)*, CHE-315.699.255 (FOSC du 18.10.2019, p. 0/1004740911). Statuts modifiés le 5 février 2020. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Rue des Echelettes 5, c/o Mayeul Marie Bertrand Van den Broek D'Obrenan, 1004 Lausanne. Lepercq Xavier Thierry Marie cède 133 de ses 200 parts de CHF 100 par 67 parts à Van den Broek D'Obrenan Mayeul Marie Bertrand, à Lausanne, président, avec 67 parts de CHF 100, et par 66 parts à Gaudiot Benoît Thomas Charles, à Denges, avec 66 parts de CHF 100, tous deux de France, nouveaux associés-gérants avec signature collective à deux; Lepercq Xavier Thierry Marie, qui reste titulaire de 67 parts de CHF 100, signe désormais collectivement à deux.

• **RENTAS SA**, à *Romanel-sur-Lausanne*, CHE-143.214.633 (FOSC du 06.08.2019, p. 0/1004690745). Statuts modifiés le 3 février 2020. Siège transféré à Renens (VD). Nouvelle adresse: Avenue des Baumettes 9, 1020 Renens VD. Nouveau but: la société a pour buts, en Suisse et à l'étranger, à l'exception des opérations prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE): le conseil, le management et toutes prestations de services aux entreprises comme aux particuliers dans les domaines de l'aménagement et du design d'espaces intérieurs ainsi que la mise à disposition de locaux professionnels, notamment salles de conférence et bureaux en tout genre; toutes opérations immobilières, soit notamment l'achat, la vente, la gérance, la gestion et l'entretien d'immeubles; la détention et la prise de participations dans des sociétés immobilières, d'investissements, financières, commerciales, industrielles, mobilières et autres (pour but complet cf. statuts).

• **TopDeal SA**, à *Saint-Sulpice (VD)*, CHE-169.032.950 (FOSC du 14.01.2020, p. 0/1004804387). Pham Minh-Long n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Pham Minh-Anh, qui n'est plus président, reste seul administrateur et continue à signer individuellement.

• **Barbey holding SA en liquidation**, à *Valbroye*, CHE-110.644.470 (FOSC du 29.11.2019, p. 0/1004771495). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 4 février 2020.

• **MANUFACTURE ROYALE SA**, à *Vallorbe*, CHE-115.662.541 (FOSC du 05.02.2020, p. 0/1004823243). Goutenmacher Gérard n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Goutenmacher Alexis, qui n'est plus secrétaire, est nommé président. Goutenmacher Marc n'est plus vice-président. L'organe de révision Sorefisa, Fribourg Société de revision et de fiscalité S.A. (CHE-103.197.046) a modifié sa raison de commerce en Berney Associés Fribourg SA (CHE-103.197.046).

• **Fondation Trait d'Union Proactif**, à *Vevey*, CHE-134.893.348 (FOSC du 09.12.2019, p. 0/1004778521). Autorité de surveillance: Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

• **QUARTAL Sàrl**, à *Vevey*, CHE-101.816.051 (FOSC du 25.10.2016, p. 0/3126367). Nouvelle adresse: Avenue Reller 14, 1800 Vevey. Nouvelle autre adresse: Case Postale 939, 1800 Vevey 1.

• **Finfan S.A.**, à *Vich*, CHE-107.490.976 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Fiduciaire Auditoria SA n'est plus organe de révision.

• **GMA Petroleum SA**, à *Vufflens-le-Château*, Route du Village 18, 1134 Vufflens-le-Château, CHE-315.324.482. Nouvelle société anonyme. Statuts: 30 janvier 2020. But: la société a pour but le courtage, l'achat et la vente de service de transport, principalement maritime et rail, pour le transport de matériaux lourds et de matières premières; elle peut louer des espaces de transports, des cuves et des containers (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Tzaut Jaques René, de Bottens, à Vufflens-le-Château, avec signature individuelle. Selon déclaration du 30 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **IS Constructions SA**, à *Yens*, CHE-317.300.759 (FOSC du 27.07.2018, p. 0/4386723). La signature de Irrera Olivier est radiée.

• **Aubep SA**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-112.271.724 (FOSC du 20.12.2019, p. 0/1004789982). Inscription de la mention de l'existence d'une succursale à Sion (CHE-206.635.037).

• **batismart SA**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-388.661.478 (FOSC du 18.01.2018, p. 0/3999751). La signature de Perrenoud Nicole est radiée. Bujard Jérôme est maintenant à Goumoëns. Signature collective à deux est conférée à Fuentes Nelson, d'Epalinges, à Estavayer.

• **Diététique & Santé Zuzana Potocnáková**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-188.904.289 (FOSC du 31.01.2018, p. 0/4027043). Nouvelle raison de commerce: LE COIN BIO Zuzana Potocnáková.

• **NEPRI SA / LTD**, à *Londres (GB), succursale d'Yverdon-les-Bains*, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-232.465.166 (FOSC du 03.10.2019, p. 0/1004729745). Siège principal: Londres (Royaume-Uni). Nouveau but: commercialisation de solutions et de services informatiques; gestion d'événements, prestations de services, promotion, vente de tout type de produits liés à l'événementiel; tous services de conseils en achat et vente, location et rénovation de biens immobiliers et mobiliers en Suisse et à l'étranger (en Suisse à l'exclusion des opérations soumises à la LFAIE). La signature de Gautier Romain est radiée. Signature individuelle est conférée à Jevtovic Zoran, de Serbie, à Carouge (GE), Miodet Yoann Benoit, à Port-de-Bouc (France), et Paccard Ken Jean, à Collonges-sous-Salève (France), les deux de France, directeurs de la succursale.

• **P+P Pragma-tec Sàrl**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-305.725.402 (FOSC du 12.10.2017, p. 0/3806691). p + p project solutions SA (CHE-114.107.892), qui n'est plus associée, cède ses 10 parts de CHF 1'000 par 5 parts chacun aux associés-gérants Panasci Giuseppe et Monnin Edouard, désormais titulaires de 15 parts de CHF 1'000 chacun. Gubser Marc n'est plus gérant; sa signature est radiée.

• **SELKIT SA / LTD**, à *Londres (GB), succursale d'Yverdon-les-Bains*, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-138.708.912 (FOSC du 18.09.2017, p. 0/3757791). Siège principal: Londres. Nouveau but: commercialisation de solutions et de services informatiques; gestion d'événements, prestations de services, promotion, vente de tout type de produits liés à l'événementiel; tous services de conseils en achat et vente, location et rénovation de biens immobiliers et mobiliers en Suisse et à l'étranger (en Suisse à l'exclusion des opérations soumises à la LFAIE). Signature individuelle est conférée à Miodet Yoann Benoit, de France, à Port-de-Bouc (France), directeur de la succursale. Complément: l'inscription n° 93 du 04.01.2013 (FOSC du 09.01.2013, p. 0/7006874) est complétée en ce sens que le siège principal, Londres, est au Royaume-Uni.

14 février 2020

• **IMEX-BYTUTTI Sàrl en liquidation**, à *Aigle*, CHE-398.291.785 (FOSC du 07.11.2019, p. 0/1004754758). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **Bartolozzi Carole Service de gérance**, à *Apples*, En Lèvermont 12, 1143 Apples, CHE-336.737.476. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Bartolozzi Carole, de Lonay, à Apples avec signature individuelle. But: services et activités dans le domaine de la gérance immobilière.

• **Transports ARCC S.à r.l.**, à *Aubonne*, CHE-108.553.272 (FOSC du 19.02.2019, p. 0/1004570248). Signature collective à deux est conférée à Cottier Nicolas, de Jaun, à Saint-Prex, et Suter Nicolas, de et à Aubonne, tous deux gérants.

• **ixo Sàrl**, à *Bex*, CHE-467.101.033 (FOSC du 02.08.2019, p. 0/1004688993). Nouvelle adresse: Chemin Julien-Gallet 8, c/o Damien Hottelier, 1880 Bex.

• **Fondation Praz-Soleil**, à *Blonay*, CHE-108.096.642 (FOSC du 22.11.2019, p. 0/1004766399). Morier Didier n'est plus membre du conseil de fondation; sa signature est radiée. Le membre du conseil de fondation Cretegny Laurent est nommé président avec signature collective à deux, toutefois pas avec Bonjour Michel. Cardis Jean-François, lequel n'est plus président, reste membre du conseil de fondation et continue à signer collectivement à deux, désormais pas avec Sardet Fanette.

• **VH Peinture Sàrl**, à *Bussigny*, Rue de l'Industrie 66, 1030 Bussigny, CHE-497.052.066. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 4 février 2020. But: la société a pour but l'exploitation d'une entreprise de peinture et plâtrerie; isolation et rénovation dans le domaine immobilier (pour but complet

cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Hoxhaj Valbon, du Kosovo, à Renens (VD), avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 4 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Daniel Piot**, à *Bussy-sur-Moudon*, CHE-102.518.283 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **R.F.I. Isolfacades Sàrl**, à *Chavannes-près-Renens*, CHE-112.991.474 (FOSC du 26.06.2017, p. 0/3602813). Rexhepi Avdi, sans signature, lequel n'est plus associé, cède sa part de CHF 1'000 à l'associé-gérant Rexhepi Shukri, désormais titulaire de 20 parts de CHF 1'000.

• **Ocre Rouge, Michèle Paquet**, à *Coppet*, CHE-105.289.251 (FOSC du 06.06.2018, p. 0/4272957). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **CarExpert SA**, à *Corcelles-près-Payerne*, CHE-299.787.516 (FOSC du 14.09.2015, p. 0/2371881). Angéloz Sébastien n'est plus administrateur; sa signature est radiée.

• **FONDATION DU MUSEE CHARLIE CHAPLIN**, à *Corsier-sur-Vevey*, CHE-110.442.765 (FOSC du 09.12.2015, p. 0/2529797). Nouveaux membres du conseil de fondation sans signature: De Seguin de Reynies Béatrice, de France, à Paris (France), et Perrin Annick, de Lausanne, à Vevey. SCF Révision SA, succursale de Vevey n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: PKF Fiduciaire SA, succursale de Vevey (CHE-143.312.247), à Vevey.

• **Garage du Larrit Sàrl**, à *Echallens*, CHE-227.707.731 (FOSC du 17.01.2017, p. 0/3288591). Nouvelle adresse: Chemin de l'Usine 5B, 1040 Echallens. Statuts modifiés le 23 décembre 2019. Nouveau but: la société a pour but l'exploitation de garages et carrosseries, commerce et réparation de tous véhicules automobiles, neufs ou d'occasion; commerce de tous accessoires pour véhicules automobiles; distribution de produits lubrifiants et additifs, vente et montage de pneumatiques, le commerce de pneumatiques et de jantes (pour but complet cf. statuts). Fusion: reprise des actifs et passifs de Pneus Service Pittet Sàrl, à Echallens (CHE-354.246.182), selon contrat de fusion du 23 décembre 2019 et bilan au 30 juin 2019, présentant des actifs de CHF 73'107.84, des passifs envers les tiers de CHF 50'495.14, soit un actif net de CHF 22'612.70. La totalité du capital social des deux sociétés étant détenue par le même associé, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution de parts sociales.

• **Pneus Service Pittet Sàrl**, à *Echallens*, CHE-354.246.182 (FOSC du 17.01.2017, p. 0/3288565). Les actifs et les passifs envers les tiers sont repris par la société Garage du Larrit Sàrl, à Echallens (CHE-227.707.731). La société est radiée par suite de fusion.

• **Collectif Cambium Sàrl**, à *Ecublens (VD)*, Chemin de la Raye 12, 1024 Ecublens VD, CHE-211.348.359. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 28 janvier 2020. But: la société a pour but la production agricole biologique, ainsi que la transformation et la commercialisation en circuits courts de cette production et d'autres denrées alimentaires; la société a pour but la sensibilisation et la formation en lien avec l'agriculture durable et l'environnement, ainsi que la promotion d'une nouvelle forme d'agriculture expérimentale et innovante respectant le vivant; la société a pour but d'avoir un impact positif important sur la société et l'environnement, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature collective à deux: Faes Timothée, de Villeneuve (VD), à Montreux, avec 130 parts de CHF 100, président, Calliari Baptiste, de France, à Saint-Martin-d'Hères (France), avec 15 parts de CHF 100, Crmaric Ivanna, d'Epandes (FR), avec 25 parts de CHF 100, Levasseur Clément, de Tannay, avec 15 parts de CHF 100, tous deux à Fribourg, et Müller Tom, de Volketswil, à Pully, avec 15 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 28 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **KIENBAUM AG**, succursale à *Epalinges*, CHE-359.071.599 (FOSC du 16.05.2018, p. 0/4231787). Siège principal: Zurich. La raison de commerce est radiée par suite de suppression de la succursale.

• **Franzini Fabrice**, à *Etoy*, CHE-288.113.578 (FOSC du 22.01.2020, p. 0/1004811620). Nouvelle adresse: En Courta Rama 2, 1163 Etoy.

• **Château de Féchy Christine Tardy**, à *Féchy*, CHE-445.095.186 (FOSC du 04.02.2020, p. 0/1004821986). Le numéro IDE/UID CHE-445.095.186 étant erroné, il est remplacé par le numéro IDE/UID CHE-338.326.598.

• **ANDROSAGE SARL**, à *Gilly*, CHE-377.305.192 (FOSC du 03.10.2018, p. 0/1004468542). Guinhard Sacha, lequel n'est plus associé et dont la signature est radiée, cède ses 200 parts de CHF 100 au gérant Ratte Jean-Michel, nouvel associé; il continue à signer individuellement.

• **Maxime Demaurex Charpentier**, à *Gryon*, Route de Bex 39, 1880 Les Posses-sur-Bex, CHE-428.728.211. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Demaurex Maxime, de Gilly, à Gryon, avec signature individuelle. But: toutes activités de charpentier, menuiserie, rénovation dans le domaine du bâtiment notamment escaliers.

• **A. Peneveyre S.A. Entreprise générale d'installations électriques**, à Lausanne, CHE-102.132.848 (FOSC du 27.12.2016, p. 0/3248607). Krauskopf Eveline, Krauskopf Frédéric et Krauskopf Hendrick ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée.

• **Arttextile impression Wysling**, à Lausanne, CHE-308.074.127 (FOSC du 07.11.2019, p. 0/1004754729). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée ou l'entreprise individuelle ayant cessé ses activités, elle est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **Baerg SA**, à Lausanne, CHE-299.352.880 (FOSC du 28.09.2018, p. 0/1004465531). Statuts modifiés le 5 février 2020. Nouvelle adresse: Route de la Clochette 10E, c/o Dominique Delessert, 1018 Lausanne. Nouveau but: la société a pour but les conseils et prestations de services dans les domaines de l'informatique aux entreprises, de l'organisation, de la stratégie, de la gestion, de la finance, des ressources humaines, du marketing, de la communication et du commerce; le placement privé de personnel; l'assistance professionnelle en matière comptable, financière et administrative; tous services dans le domaine financier; la gestion de salaire, le soutien administratif aux entreprises désireuses de s'implanter en Suisse; l'acquisition, la gestion, la détention et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle et autres droits immatériels, notamment de brevets (pour but complet cf. statuts). Nouvelles communications aux actionnaires: par courriel ou par écrit s'ils sont tous connus, sinon par insertion dans la Feuille officielle suisse du commerce. Jahrmann Bernard n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvelle administratrice avec signature individuelle: Delessert Dominique, de Jorat-Menthue, à Lausanne.

• **Batiline Constructions SA**, à Lausanne, CHE-113.428.081 (FOSC du 14.10.2019, p. 0/1004737192). Buffoni Patrick, qui n'est plus directeur adjoint, est nommé directeur.

• **Batiline S.A.**, à Lausanne, CHE-101.524.565 (FOSC du 14.10.2019, p. 0/1004737193). Buffoni Patrick, qui n'est plus directeur adjoint, est nommé directeur.

• **BERNIS SA**, à Lausanne, CHE-423.075.270 (FOSC du 14.01.2020, p. 0/1004804445). Radiation de la mention relative à la renonciation à l'organe de révision. Nouvel organe de révision: MAZARS SA (CHE-281.111.934), à Lausanne.

• **BFM Bar Fashion Music Sàrl**, à Lausanne, CHE-399.204.688 (FOSC du 27.06.2017, p. 0/3605643). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 6 février 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 6 février 2020, à 11h09. La raison de commerce devient BFM Bar Fashion Music Sàrl en liquidation.

• **BH Finance Consulting SA**, à Lausanne, CHE-189.382.459 (FOSC du 12.10.2018, p. 0/1004475911). Inscription de la mention de l'existence d'une succursale à Genève (CHE-305.971.817).

• **BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA**, à Lausanne, CHE-105.931.053 (FOSC du 26.04.2019, p. 0/1004618251). Karlova (nom d'usage Pariset) Enna, inscrite sans signature, n'est plus administratrice.

• **Coface Re SA**, à Lausanne, CHE-418.700.694 (FOSC du 08.01.2020, p. 0/1004798694). Blanchandin Pierre-Yann n'est plus administrateur; sa signature est radiée.

• **DATA 51 Sàrl**, à Lausanne, CHE-290.651.773 (FOSC du 09.04.2019, p. 0/1004606868). Ahlström Martin n'est plus gérant; sa signature est radiée.

• **Eupro SA**, succursale de Lausanne, CHE-484.439.852 (FOSC du 09.12.2019, p. 0/1004778575). Siège principal: St. Gallen. La signature de Chartier Kevin est radiée. La procuration de Bello Sergio est éteinte. Procuration collective à deux limitée aux affaires de la succursale est conférée à Parracho Paiva de Andrade Eduardo, de Bière, à Attalens.

• **Facilitim Sàrl**, à Lausanne, CHE-114.579.334 (FOSC du 29.07.2019, p. 0/1004686439). La signature de Maiburg Thomas est radiée.

• **Findea AG, succursale de Lausanne**, à Lausanne, CHE-174.014.314 (FOSC du 21.05.2019, p. 0/1004635088). Siège principal: Winterthour. La procuration de Aboulghazi Alia est éteinte.

• **Francisco Almeida Góes TAXI**, à Lausanne, Chemin des Lilas 18, 1018 Lausanne, CHE-203.761.496. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Almeida Góes Francisco, de et à Lausanne avec signature individuelle. But: transport de personnes.

• **GIKOR SA**, à Lausanne, Rue Marterey 4, 1005 Lausanne, CHE-282.437.054. Nouvelle société anonyme. Statuts: 5 février 2020. But: la société a pour but le commerce de produits, de services, la formation, le consulting, la prise de participations dans le domaine de l'esthétique ainsi que la gestion d'actifs immobiliers (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 2'000 actions nominatives de CHF 50, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit (courrier simple ou fax) ou par courriel. Administration: Ulrich Dominique, de Schwarzenburg, à Tentlingen, avec signature individuelle. Signature individuelle est conférée à Jacquat Bondallaz Fabienne, de Noréaz, à Marly. Selon déclaration du 5 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Immo Ruelle du Châtaignier SA**, à Lausanne, Rue du Lion-d'Or 6, 1003 Lausanne, CHE-262.344.946. Nouvelle société anonyme. Statuts: 5 février 2020. But: la société a pour but l'achat, la vente, la promotion, la mise en valeur d'immeubles, l'exécution de tous mandats de gérance, d'expertises et d'évaluation d'immeubles, d'administration de propriétés par étages, ainsi que toutes opérations de courtage en matière immobilière, l'exécution et la direction

de tous travaux de construction, transformation et rénovation d'immeubles et de tous droits immobiliers, l'acquisition, la cession et la gestion de participations de toute nature, la création et la vente de franchises, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 110'000, entièrement libéré, divisé en 100'000 actions nominatives de CHF 1, et 100'000 actions nominatives de CHF 0.10, privilégiées quant au droit de vote, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit, par télécopie ou par courrier électronique. Administration: Almdal Martin, de Rougemont, à Montreux, président, et Bech-Andersen Alan Michael, du Royaume-Uni, à Attalens, tous deux avec signature collective à deux. Selon déclaration du 5 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **INGEA SA**, à Lausanne, CHE-180.961.527 (FOSC du 16.01.2017, p. 0/3285565). Statuts modifiés le 3 février 2020. Le capital-actions de CHF 100'000 a été libéré ultérieurement à concurrence d'un montant de CHF 50'000.

• **MSL Immobilier Sàrl**, à Lausanne, CHE-450.469.938 (FOSC du 13.11.2017, p. 0/3865389). Nouvelle adresse: Rue du Valentin 1, c/o FERZ SA, 1004 Lausanne. Scalfaro Lila, qui n'est plus associée-gérante et dont la signature est radiée, cède ses 20 parts de CHF 1'000 à Vasilevski Pavel, de Bélarus, à Lausanne, nouvel associé-gérant avec signature individuelle, titulaire de 20 parts de CHF 1'000.

• **Ofisa SA**, à Lausanne, CHE-105.764.401 (FOSC du 06.02.2020, p. 0/1004824371). La procuration de Chassot Bernard est éteinte.

• **Philip Morris Finance SA**, à Lausanne, CHE-105.511.521 (FOSC du 07.02.2018, p. 0/4042027). Statuts modifiés le 4 février 2020. Nouvelles communications aux actionnaires: par écrit (pli simple ou courrier électronique).

• **Proval Partners SA**, à Lausanne, CHE-115.246.243 (FOSC du 30.01.2018, p. 0/4024143). Hellinckx Paul, qui est maintenant à Lutry, est nommé président. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Landaas Christian, de Norvège, à Saint-Légier-La Chiésaz, secrétaire.

• **Raymond Noujaim & partenaires S.A. en liquidation**, à Lausanne, CHE-107.503.395 (FOSC du 11.10.2019, p. 0/1004736131). La procédure de faillite ayant été clôturée le 6 février 2020, la raison de commerce est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. b ORC.

• **SCEYE II Sàrl**, à Lausanne, CHE-338.918.072 (FOSC du 07.02.2020, p. 0/1004825532). Eichenberger René, inscrit sans signature, n'est plus gérant.

• **SCEYE SA**, à Lausanne, CHE-349.962.539 (FOSC du 07.02.2020, p. 0/1004825480). Eichenberger René, inscrit sans signature, n'est plus administrateur.

• **Securitas S.A. Société Suisse de Surveillance**, à Lausanne, CHE-468.726.247 (FOSC du 12.12.2019, p. 0/1004781959). Siège principal: Berne. La procuration de Cuhe Florian et Ostertag Olivier est éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Ferrier Vincent, des Verrières, à Blonay.

• **Sedelec S.A. Lausanne**, à Lausanne, CHE-105.882.176 (FOSC du 19.12.2019, p. 0/1004788503). Nouvelle autre adresse: En Courta Rama 2, 1163 Etoy.

• **Sofia SA**, à Lausanne, CHE-112.745.308 (FOSC du 13.02.2019, p. 0/1004565848). Cornamusaz Alain n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature collective à deux: Longchamp Christophe, de et à Chavannes-le-Veyron.

• **Statistiques et environnement, Sébastien Nusslé**, à Lausanne, Avenue Jolimont 13, 1005 Lausanne, CHE-210.965.420. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Nusslé Sébastien, de Lutry, à Lausanne avec signature individuelle. But: recherche et étude en biologie et médecine, en particulier en environnement mais également en santé publique, en biologie fondamentale et en biostatistique.

• **Tahmid Fresh African Food Sàrl en liquidation**, à Lausanne, CHE-131.361.428 (FOSC du 07.11.2019, p. 0/1004754790). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **The Proactiv Company Sàrl**, à Lausanne, CHE-395.480.835 (FOSC du 04.12.2019, p. 0/1004774937). Le gérant Dittrich Thomas signe désormais individuellement.

• **Ok Job SA, succursale du Sentier**, au Chenit, CHE-201.329.573 (FOSC du 19.10.2018, p. 0/1004480669). Siège principal: Lausanne. Nouvelle adresse: Grand-Rue 19, 1347 Le Sentier.

• **CellHebe SA**, au Mont-sur-Lausanne, CHE-376.840.169 (FOSC du 20.01.2020, p. 0/1004809355). Statuts modifiés le 31 janvier 2020. Les 1'000'000 actions nominatives de CHF 0.10 formant la totalité du capital-actions, sont transformées en 10'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a introduit deux clauses statutaires relative à deux augmentations conditionnelles du capital par décision du 31 janvier 2020. Pour les détails, voir les statuts.

• **Garage du Rionzi, André Bourgeois**, au Mont-sur-Lausanne, CHE-112.926.100 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Son titulaire étant décédé, l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 152 ORC.

• **Revenir-Ô-Sens Rebecca Thompson**, au Mont-sur-Lausanne, CHE-364.517.856 (FOSC du 20.11.2019, p. 0/1004764146). Siège transféré à

Chavannes-près-Renens. Nouvelle adresse: Avenue du Tir-Fédéral 12, 1022 Chavannes-près-Renens.

• **Société des Auto-transports du Pied du Jura Vaudois SAPJV SA**, à *L'Isle*, CHE-101.862.625 (FOSC du 17.02.2016, p. 0/2673279). SCF Révision S.A., succursale de Lausanne (CH-550-0092153-8) n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: PKF Fiduciaire SA, succursale de Lausanne (CHE-433.658.852), à Lausanne.

• **CF Bureau Technique SA**, à *Lonay*, CHE-378.527.298 (FOSC du 25.01.2016, p. 0/2617349). Statuts modifiés le 3 février 2020. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Chemin de Beau-Rivage 16, 1006 Lausanne.

• **KONDOR SA**, à *Lonay*, CHE-114.316.266 (FOSC du 25.07.2014, p. 0/1634973). Statuts modifiés le 31 janvier 2020. Siège transféré à Nyon. Nouvelle adresse: Chemin du Canal 5, 1260 Nyon.

• **L'Alchimiste des couleurs Sàrl**, à *Lonay*, Place de l'Eglise 3, c/o GFC CONSULT Sàrl, 1027 Lonay, CHE-457.036.457. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 27 janvier 2020. But: la société a pour but l'importation, l'exportation et la fabrication d'oeuvres d'art, l'acquisition, la commercialisation et la participation aux expositions d'oeuvres d'art et de marchandises en tout genre, octroyer des prêts, acquérir ou accorder des licences, gérer les droits d'auteur, marques ou brevets, exploiter une galerie d'art ou un ou des atelier(s) destiné(s) à la création artistique, organiser des conférences diverses et contribuer à la résonance de l'art auprès du public et toutes activités touchant à l'art et à son expression (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 50'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Vollmar Patrick, de Lenzburg, à Tolochenaz, avec 500 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 27 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **PR Rénovation Pedro de Sousa Mendes**, à *Mies*, CHE-226.668.034 (FOSC du 15.12.2017, p. 0/3935167). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art.153b ORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé.

• **Pure Real Estate Sàrl**, précédemment à *Monthey*, CHE-487.591.605 (FOSC du 11.12.2018, p. 0/1004518096). Siège transféré à Montreux. Nouvelle adresse: Quai Ernest-Ansermet 4, 1820 Montreux. Nouvelle raison de commerce: Luxury Real Estate Group Sàrl. Statuts modifiés le 5 février 2020. Nouveau but: la société a pour but toutes activités immobilières telles que le courtage immobilier, l'acquisition et la rénovation de biens immobiliers, la construction et le développement de promotions immobilières à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE (pour but complet cf. statuts).

• **Freddie Tours Sàrl**, à *Montreux*, Grand-Rue 24, c/o Lucien Müller, 1820 Montreux, CHE-156.569.092. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 4 février 2020. But: la société a pour but l'organisation d'événements, notamment prestation de services et toutes activités dans le domaine du tourisme, visites guidées, accompagnement et l'organisation des excursions (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Müller Lucien, de Glaris Nord, à Montreux, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 4 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **GM Motion SA en liquidation**, à *Montreux*, CHE-274.572.939 (FOSC du 27.01.2020, p. 0/1004815098). Par décision du 6 février 2020, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a révoqué la faillite de la société, prononcée le 7 janvier 2020.

• **Kolaj Rénovations**, à *Montreux*, CHE-438.921.790 (FOSC du 07.02.2019, p. 0/1004561348). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **ZEN GERMANO SARL en liquidation**, à *Moudon*, CHE-114.052.104 (FOSC du 05.11.2019, p. 0/1004753058). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest Lémanique**, à *Nyon*, CHE-108.724.289 (FOSC du 26.03.2019, p. 0/1004596300). Muller Charles n'est plus membre du comité; sa signature est radiée. La signature de Despland Janine est radiée. Le membre du comité Melly Serge est élu président. Le membre du comité Mani Frédéric est nommé vice-président et continue de signer collectivement à deux, désormais sans restriction. Signature collective à deux, avec le directeur général ou le directeur général adjoint ou le directeur adjoint est conférée à Neuvecelle Baud Aline, de Lausanne, à Echichens, secrétaire générale, et Bovet Laurent, d'Auboranges, à Founex.

• **Groupe Hospitalier de l'Ouest Lémanique S.A. (GHOL)**, à *Nyon*, CHE-106.842.883 (FOSC du 22.10.2018, p. 0/1004481632). Muller Charles n'est plus administrateur; sa signature est radiée. La procuration de Despland Janine est éteinte. Hauswirth Lignon Laure, maintenant à Bursins, se nomme désormais Hauswirth Laure. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux, toutefois pas entre eux, ni avec Chenaux Roland, Colombo Pascal, Ditesheim Pierre-Jean, Hauswirth Laure, Kirwan Bridget-Anne, et Perrin Thierry: Finini Lino, de Mervelier, à Gland, et Melly Serge, de La Rippe, à Crassier. Signature collective à deux, toutefois avec le directeur général ou le

directeur général adjoint ou le directeur adjoint, est conférée à Neuvecelle Baud Aline, de Lausanne, à Echichens, secrétaire générale, et Bovet Laurent, d'Auboranges, à Founex.

• **L.E.B. Construction Bouchard**, à *Orbe*, CHE-395.609.425 (FOSC du 18.08.2016, p. 0/3009597). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art.153b ORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé.

• **MV Peinture Sàrl**, à *Orbe*, CHE-306.271.875 (FOSC du 28.02.2019, p. 0/1004577370). Mekani Pranvera, laquelle n'est plus associée-gérante et dont la signature est radiée, cède ses 90 parts de CHF 100 à Mekani Femi, du Kosovo, à Orbe, nouvel associé-gérant et président avec signature individuelle. L'associé-gérant Vishaj Hysen signe désormais individuellement.

• **DIMAB SA**, à *Payerne*, CHE-103.893.329 (FOSC du 15.04.2019, p. 0/1004611029). La signature de Angéloz Sébastien est radiée.

• **DimaLoc SA**, à *Payerne*, CHE-115.787.208 (FOSC du 25.04.2019, p. 0/1004617339). La signature de Angéloz Sébastien est radiée.

• **Fondation de la petite enfance de Prangins**, à *Prangins*, CHE-114.832.869 (FOSC du 07.10.2019, p. 0/1004731894). Nouvelle adresse: Chemin de Purian 7, 1197 Prangins. Goetschmann Brigitte n'est plus membre du conseil de fondation; sa signature est radiée. Nouveau membre du conseil de fondation avec signature collective à deux toutefois pas avec Chevalier Denys et Rivier Laurence: Cissokho Rokhaya Discos, du Sénégal, à Prangins.

• **G. Bonali**, à *Prilly*, CHE-112.827.136 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Son titulaire étant décédé, l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 152 ORC.

• **HOOT SA**, à *Prilly*, CHE-282.554.895 (FOSC du 02.11.2015, p. 0/2456931). Statuts modifiés le 4 février 2020. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Rue de Genève 56, c/o Jean-Marc Salemi, 1004 Lausanne. Salemi Jean-Marc est désormais à Lausanne.

• **Salemi Design Sàrl**, à *Prilly*, CHE-116.000.319 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 4 février 2020. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Rue de Genève 56, c/o Jean-Marc Salemi, 1004 Lausanne. Salemi Jean-Marc est désormais à Lausanne.

• **Theozen Sàrl**, à *Prilly*, CHE-112.430.773 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Selon décision de son assemblée des associés du 6 février 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Theozen Sàrl en liquidation. Stauffer Jean-Louis est nommé liquidateur avec signature individuelle.

• **Quangene Sàrl**, à *Pully*, Chemin des Osches 61, c/o Ambroise Magistretti, 1009 Pully, CHE-315.207.617. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 23 janvier 2020. But: la société a pour but toutes activités de conseil, de recherche et d'évaluation notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la santé, en Suisse et à l'étranger (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Magistretti Ambroise, de Crans-Montana, à Pully, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 23 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **AMR TRADING, AHMED SAJJAD**, à *Renens (VD)*, CHE-280.884.407 (FOSC du 03.05.2019, p. 0/1004623034). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **Enhance Change Organisations Sàrl**, à *Renens (VD)*, CHE-268.358.817 (FOSC du 05.04.2019, p. 0/1004604717). Selon décision de son assemblée des associés du 5 février 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Enhance Change Organisations Sàrl en liquidation, par CV CONSULTING Sàrl (CHE-112.472.895), à Jongny, nommée liquidatrice.

• **PMS parking management services S.A.**, à *Renens (VD)*, CHE-103.403.671 (FOSC du 08.01.2020, p. 0/1004798734). Joliat Yves est maintenant domicilié à Montricher.

• **RAPT Touch SA**, à *Renens (VD)*, CHE-274.859.163 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Etter Jean-Claude n'est plus administrateur; sa signature est radiée.

• **Setimac S.A.**, à *Renens (VD)*, CHE-106.439.493 (FOSC du 16.07.2018, p. 0/4361127). La procuration de Music Mirnes est éteinte. Pereira Dos Santos Manuel Antonio, qui n'est plus directeur, continue de signer collectivement à deux, désormais pas avec Favre Julie, Marly-Léger Christian, Perret Gregory, Pellegrino Naike Alyssa, Dabetic Ana ni de Oliveira Santos Pedro Manuel. Sauve Bastien continue d'engager la société par procuration collective à deux, désormais sans restriction. Signature collective à deux est conférée à Dubuis Alain, de et à Savièse, directeur. Procuration collective à deux, toutefois pas avec Pereira Dos Santos Manuel Antonio, Favre Julie, Marly-Léger Christian, Perret Gregory, Dabetic Ana ni de Oliveira Santos Pedro Manuel, est conférée à Pellegrino Naike Alyssa, d'Italie, à Prilly.

• **BELSTAFF GROUP SA**, à *Rolle*, CHE-301.724.680 (FOSC du 27.12.2019, p. 0/1004794220). KPMG SA (CHE-150.208.425) n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Grant Thornton AG (CHE-107.841.337), à Zurich.

• **LB CONSULTANT BENLATRECHE LAZHAR**, à *Rolle*, Place de l'Industrie 2, 1180 Rolle, CHE-418.121.438. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Benlatreche Lazhar, de France, à Saint-Martin-d'Hères (France), avec signature individuelle. But: toute activité dans le domaine des assurances, de la

prévoyance privée et professionnelle, des placements financiers et des ventes immobilières, des crédits, ceci sous forme de conseils et de courtage.

• **Le p'tit mag Rolle, Gonçalves Inês Estêvão**, à *Rolle*, Grand-Rue 16B, 1180 Rolle, CHE-475.360.476. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Gonçalves Inês Estêvão, du Portugal, à Aubonne avec signature individuelle. But: exploitation d'un magasin d'alimentation générale.

• **JPS SPORT - MARKETING, Madame Janick Depallens**, à *Ropraz*, CHE-112.846.725 (FOSC du 07.03.2014, p. 0/1386491). Nouvelle raison de commerce: JPS SPORT - MARKETING, Madame Janick Depallens-Bonzon. Depallens Janick se nomme maintenant Depallens-Bonzon Janick.

• **Madame Janick Depallens**, à *Ropraz*, CHE-110.321.759 (FOSC du 07.03.2014, p. 0/1385881). Nouvelle raison de commerce: Madame Janick Depallens-Bonzon. Nouveau but: exploitation d'un bureau comptable ainsi que tous travaux administratifs; démarchage à la clientèle et gestion d'entreprise. Depallens Janick se nomme maintenant Depallens-Bonzon Janick.

• **SGF Groupe Immobilières SA**, à *Sainte-Croix*, Place du Pont 3, 1450 Ste-Croix, CHE-183.106.582. Nouvelle société anonyme. Statuts: 5 février 2020. But: la société a pour but toute activité dans le domaine immobilier, en particulier la construction, la rénovation, l'achat, la vente, la gérance immobilière, à l'exception des opérations prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Sylejmani Selman, président, Sylejmani Nezir, et Sylejmani Vezir, les trois du Kosovo, à Sainte-Croix, chacun signature individuelle. Selon déclaration du 5 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Ludicar Sàrl**, à *Tolochenaz*, CHE-107.501.568 (FOSC du 04.06.2018, p. 0/4267225). L'autre adresse, Route du Village 27, 1040 Saint-Barthélemy (VD), est radiée. Nouvelle autre adresse: Route de Moiry 1, 1148 Cuarnens.

• **legrand .studio**, à *Vevey*, Chemin de Pomey 18, 1800 Vevey, CHE-409.258.222. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Legrand Olivier, de France, à Vevey, avec signature individuelle. But: fourniture de services dans le domaine du marketing, des relations publiques et des communications. Prestations de services dans les domaines du graphisme, de la vidéo, de la publicité, de l'informatique.

• **SAIGON FAST-FOOD Tran**, à *Vevey*, Rue Aimé-Steinlen 7, 1800 Vevey, CHE-303.694.848. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Tran Nhut-Dien, de La Tour-de-Peilz, à Saint-Légier-La Chiésaz avec signature individuelle. But: commerce de restauration rapide et traiteur de spécialités asiatiques.

• **Cuptales Studio SNC**, à *Yverdon-les-Bains*, Avenue Pierre-de-Savoie 66, 1400 Yverdon-les-Bains, CHE-309.245.093. Nouvelle société en nom collectif. Commencement: 1er janvier 2020. But: animation et réalisation 2d (2 dimensions) dans le domaine de l'audiovisuel. Associés avec signature individuelle: Milenkovic Stefan, de et à Yverdon-les-Bains, et Sangaré Sunitha, de Bâle, à Lausanne.

• **F. A Rénovation Abílio Soares Félix Correia**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-415.541.985 (FOSC du 07.03.2018, p. 0/4097451). Siège transféré à Yvonand. Nouvelle adresse: Route des Vursys 3, 1462 Yvonand.

• **Pêchés Gourmandises Eusébio Cerqueira Loureiro**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-114.929.977 (FOSC du 15.08.2019, p. 0/1004696730). Nouvelle autre adresse: Rue d'Yverdon 17, 1530 Payeme.

17 février 2020

• **A.C. Services, Anselmo Cespedes Garcia**, à *Aigle*, CHE-181.236.328 (FOSC du 15.10.2019, p. 0/1004738174). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 4 février 2020, le titulaire de cette entreprise individuelle a été déclaré en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 4 février 2020, à 16h00.

• **Manuplast SA**, à *Ballaignes*, CHE-105.180.269 (FOSC du 27.06.2018, p. 0/4318439). La signature de Nussbaumer Delphine est radiée.

• **Fonds de Prévoyance de FEBEX SA**, à *Bex*, CHE-109.791.733 (FOSC du 27.11.2017, p. 0/3894167). Cotto Dominique n'est plus membre du conseil de fondation; sa signature est radiée. Nouveaux membres du conseil de fondation avec signature collective à deux: Le Vely Didier, de France, à Vevey, président.

• **Hell'vet Sàrl**, à *Blonay*, CHE-141.257.821 (FOSC du 27.03.2015, p. 0/2067747). Nouvelle adresse: Place de la Gare 1, 1807 Blonay.

• **Wood Unlimited SA**, à *Blonay*, CHE-109.311.665 (FOSC du 13.07.2015, p. 0/2264985). Selon décision de son assemblée générale du 22 janvier 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Wood Unlimited SA en liquidation. Adresse de liquidation: Route du Devin 2, c/o Cadwork SA, 1623 Semsales. Les 650 actions nominatives de CHF 100, privilégiées quant au droit de vote, et les 395 actions nominatives de CHF 1'000 ne sont plus restreinte quant à la transmissibilité (art. 685a, al. 3 CO). L'administratrice Repond Valérie, désormais de Val-de-Charney, est nommée liquidatrice avec signature individuelle.

• **Les Editions Spirit Way SA**, à *Buchillon*, CHE-116.108.750 (FOSC du 07.10.2014, p. 0/1754165). Statuts modifiés le 4 février 2020. Siège transféré à Givrins. Nouvelle adresse: Chemin de Châtel-Dessous 1, 1271 Givrins. Les 100 actions au porteur de CHF 1'000, formant l'entier du capital-actions, sont

converties en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Les statuts ne prévoient plus de clause particulière au sujet du mode de communications aux actionnaires. Stutz Anna n'est plus administratrice; sa signature est radiée. Stutz Josef n'est plus secrétaire et est nommé président. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Stutz François, de Sarmentorf, à Bagnes.

• **Recyclage Express Clémence**, à *Bussigny*, CHE-182.294.096 (FOSC du 13.12.2019, p. 0/1004783199). Nouveau but: services de débarras, récupération et transport d'objets encombrants et valorisation de ceux-ci en leur donnant une deuxième vie; transport de matériaux adaptés à de petits déménagements.

• **Shinra Immobilier SA**, à *Bussigny*, CHE-115.523.106 (FOSC du 11.07.2019, p. 0/1004673782). Fusion: reprise des actifs et passifs de Sharing First SA, à Port-Valais (CHE-439.098.489), selon contrat de fusion du 31 janvier 2020 et bilan au 26 novembre 2019, présentant des actifs de CHF 100'000, aucun passif envers les tiers, soit un actif net de CHF 100'000. Les associés de la société transférante, qui détiennent également l'entier du capital-actions de la société reprenante, reçoivent 100 actions de CHF 1'000, libérées à concurrence de 50%. Capital-actions augmenté de CHF 100'000 par suite de fusion. Nouveau capital-actions: CHF 200'000, libéré à concurrence de CHF 150'000, divisé en 200 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Statuts modifiés le 31 janvier 2020.

• **JPF Construction SA**, succursale à *Château-d'Oex*, CHE-361.443.569 (FOSC du 15.03.2019, p. 0/1004589045). Siège principal: Bulle. La procuration de Jaquet Grégory est éteinte.

• **ABILECT Sàrl**, à *Chavannes-de-Bogis*, CHE-177.035.399 (FOSC du 18.11.2019, p. 0/1004761819). Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 50'000, divisé en 500 parts de CHF 100. Indani Esha et Indani Kruti ont désormais respectivement 400 et 100 parts de CHF 100. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme, dont le capital-actions est fixé à CHF 250'000, libéré à hauteur de CHF 50'000, conformément au projet de transformation du 3 février 2020 et bilan au 31 décembre 2019, présentant des actifs de CHF 426'129.37 et des passifs envers les tiers de CHF 405'026.65, soit un actif net de CHF 21'102.72, contre attribution aux associés de 5'000'000 actions de CHF 0.05. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Statuts modifiés le 3 février 2020. Nouvelle raison de commerce: ABILECT SA. Nouveau but: la société a pour but l'exploitation d'une plateforme en ligne destinée à fournir un marché digital combiné avec un Progiciel de gestion intégré (PGI) pour aider les professionnels de services (soit PME, soit indépendant) de se connecter avec des clients privés et professionnels et gérer leurs transactions du début à la fin dans les domaines de la construction, des services immobiliers, des services d'hospitalité, des services personnels et des services professionnels (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 250'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 5'000'000 actions nominatives de CHF 0.05, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Communications aux actionnaires: par écrit (courrier simple ou fax) ou par courriel. Indani Kruti n'est plus associée. Indani Esha, qui n'est plus associée-gérante, est nommée administratrice.

• **Neo Vista Sàrl**, à *Chavannes-de-Bogis*, CHE-455.391.605 (FOSC du 25.07.2019, p. 0/1004684361). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de La Côte du 10 février 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut de la partie requérante avec effet à partir du 10 février 2020, à 12h00. La raison de commerce devient Neo Vista Sàrl en liquidation.

• **Association Espace de Rencontres Zelig de l'Université de Lausanne**, à *Chavannes-près-Renens*, Rue de la Mouline 11, Bâtiment Géopolis - Unil, 1022 Chavannes-près-Renens, CHE-456.501.925. Nouvelle association. Statuts du 21 décembre 2019. But: le but de Zelig, à travers la salle qu'elle gère, est d'animer le site de l'université de Lausanne, en offrant un espace de rencontres ouvert à tous (pour but complet cf. statuts). Ressources: produit de ses activités, donation et subventions. Membres du comité exécutif: Bouvier Chloé, de France, à Renens (VD), co-présidente, Monthoux Pierre-Alexandre, de Bière, à Morges, co-président, tous deux avec signature individuelle, Arthers Samuel, de et à Confignon, Devanthéry Arnaud, de Chalais, Di Marco Joana, de Val-de-Travers, tous deux à Renens (VD), Fargues Philippe, de France, à Lausanne, Hadj Aissa Fekhar Yassin, d'Ormont-Dessus, à Saint-Maurice, Morenza Carreira Abel, d'Espagne, à Chavannes-près-Renens, et von Imhoff Miriam, de Sâles, à Oron, les 7 sans signature.

• **Bel Air Med SA**, précédemment à *Collombey-Muraz*, CHE-113.294.840 (FOSC du 24.12.2019, p. 0/1004792911). Siège transféré à Montreux. Nouvelle adresse: Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux. Statuts modifiés le 6 février 2020.

• **Smartown Sàrl**, à *Coppet*, Chemin des Bochattets 3, c/o Alexandre Masson, 1296 Coppet, CHE-144.497.416. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 10 février 2020. But: la société a pour but le développement de systèmes informatiques, d'applications et de logiciels informatiques; l'exploitation de sites et de plateformes internet; l'organisation d'événements; la vente de marchandises (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés: Masson Alexandre René, de Veytaux, à Coppet, avec 90 parts de CHF 200, président, Tamir Abdeljalil, de et à Carouge (GE), tous deux gérants avec signature individuelle, et Hassen Salahadin, de et à Onex, sans signature, chacun avec 5 parts de CHF 200. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon

déclaration du 10 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **APPLITEC-OMRON Sàrl**, à *Crissier*, Avenue des Cerisiers 6, 1023 Crissier, CHE-424.538.657. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 3 février 2020. But: commerce et installation de matériel de données pour informatique, de terminaux de points ventes et de caisses-enregistreuses, notamment de la marque Omron. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature individuelle: Schaltegger Jean Daniel, d'Avenches, président, avec 190 parts de CHF 100, et Stork Schaltegger Sabine, d'Allemagne, secrétaire, avec 10 parts de CHF 100, tous deux à Assens. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 3 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Matech Arno Murith**, à *Curtilles*, CHE-405.884.001 (FOSC du 08.03.2016, p. 0/2710675). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **Villars Immobilier SA en liquidation**, à *Dully*, CHE-362.493.736 (FOSC du 29.01.2020, p. 0/1004817455). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 6 février 2020.

• **Gabella Verres Sàrl**, à *Eclépens*, CHE-106.779.813 (FOSC du 20.01.2020, p. 0/1004809367). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de La Côte du 10 février 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 10 février 2020, à 12h00. La raison de commerce devient: Gabella Verres Sàrl en liquidation.

• **A Trade Sàrl**, à *Epalinges*, Chemin de la Girarde 12b, 1066 Epalinges, CHE-376.116.033. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 3 février 2020. But: promotion et représentation dans le domaine immobilier. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature collective à deux: Magnocavallo Mark, d'Italie, à Epalinges, président, et Callea Fulvio, de et à Yverdon-les-Bains, secrétaire, tous deux avec 10 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 3 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **TMR Suisse Sàrl**, à *Etoy*, CHE-369.188.889 (FOSC du 11.06.2018, p. 0/4282033). L'associée Stroh (nom d'usage Partouche) Alexandra n'est plus gérante; sa signature est radiée.

• **RJ Watches SA**, à *Eysins*, CHE-112.159.263 (FOSC du 24.10.2019, p. 0/1004744632). Tedeschi Marco, lequel n'est plus administrateur président, reste directeur général et continue à signer collectivement à deux.

• **Sharing First SA, succursale de Forel (Lavaux)**, à *Forel (Lavaux)*, CHE-328.491.474 (FOSC du 09.08.2019, p. 0/1004693351). Siège principal: Port-Valais. La raison de commerce est radiée par suite de suppression de la succursale.

• **Argo Travel SA**, précédemment à *Genève*, CHE-106.564.862 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225832). Siège transféré à Nyon. Nouvelle adresse: Chemin du Canal 5, 1260 Nyon. Statuts modifiés le 27 janvier 2020. Les 100 actions au porteur de CHF 1'000, formant l'entier du capital-actions, sont converties en 100 actions nominatives de CHF 1'000. L'administrateur Pithis Adamantios, dont le nom de famille exact est Peithis Adamantios, est désormais de Versoix. Le numéro d'identification des entreprises (IDE-UID) de l'organe de révision Revidor - Société Fiduciaire SA est le (CHE-100.763.848).

• **VJ Concept Sàrl**, précédemment à *Genève*, CHE-357.583.457 (FOSC du 07.11.2017, p. 0/3854343). Siège transféré à Crissier. Nouvelle adresse: Chemin du Cloalet 16, 1023 Crissier. Nouvelle raison de commerce: GO Conseils Sàrl. Statuts modifiés le 30 janvier 2020.

• **EXEN Sàrl en liquidation**, à *Gland*, CHE-283.890.108 (FOSC du 11.11.2019, p. 0/1004756786). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **C.A. Jaquier - conseil**, à *Goumoëns*, Chemin de Pierre aux Oies 7, 1376 Goumoëns-la-Ville, CHE-443.553.551. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Jaquier Claude-Alain, de et à Goumoëns avec signature individuelle. But: conseil en entreprise, notamment dans le domaine de la comptabilité.

• **Boucherie du Reposoir, Ch. Perroud**, à *Jongny*, CHE-107.366.833 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Perroud Christian est désormais à Jongny.

• **Advisor International Health Insurance (Suisse) SA**, à *Lausanne*, CHE-110.327.555 (FOSC du 12.07.2019, p. 0/1004674846). Bermudez Graciela n'est plus administratrice; sa signature est radiée.

• **AVETEX Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-402.268.490 (FOSC du 30.07.2019, p. 0/1004687289). Statuts modifiés le 9 janvier 2020. Nouvelle raison de commerce: Al Badr Hospitality Company Sàrl. Nouveau but: la société a pour but le commerce, l'import et l'export de vêtements, de chaussures et de toutes marchandises, ainsi que la gestion et l'exploitation d'hôtels et de complexes touristiques, d'agences de voyages et de locations de véhicules (pour but complet cf. statuts).

• **Benzi Pierre-Alain, successeur Fazliu**, à *Lausanne*, CHE-484.168.713 (FOSC du 03.07.2018, p. 0/4332623). Nouvelle raison de commerce: NF Carrelage Revêtements, Fazliu. Fazliu Nehat est maintenant originaire de Moudon.

• **Bureau d'architecte Andreas Schmid**, à *Lausanne*, Chemin du Levant 123, 1005 Lausanne, CHE-198.056.958. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Schmid Andreas, de Riehen, à Lausanne avec signature individuelle. But: étude et réalisation de projet dans le domaine de la construction.

• **Cabinet Vétérinaire de la Grange-Neuve SA**, à *Lausanne*, CHE-112.367.181 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Troillet Charles est nommé président et continue à signer individuellement. Nouvelle administratrice avec signature individuelle: De Oliveira Torres Luisa, du Portugal, à Saint-Prex.

• **ECOWORK SA**, à *Lausanne*, Avenue du Léman 20, 1005 Lausanne, CHE-165.785.418. Nouvelle société anonyme. Statuts: 31 janvier 2020. But: la société a pour but la gestion d'une agence de placements privés, de personnel temporaire et fixe ainsi que toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières convergentes (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par courriel ou par écrit. Administration: Renevey Thierry, de Féigny, à Payerne, président, et Chauveau Aebi Sylvie, de Oberburg, à Lutry, les deux avec signature collective à deux. Organe de révision: Baker & Norton Fiduciaire SA (CHE-109.036.453), à Aigle.

• **KraZy J Sàrl en liquidation**, à *Lausanne*, CHE-213.732.906 (FOSC du 07.12.2017, p. 0/3917435). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 6 février 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 6 février 2020, à 11h12.

• **Mas-Oud**, à *Lausanne*, CHE-114.775.875 (FOSC du 01.11.2017, p. 0/3844211). Nouvelle raison de commerce: Auto-Ecole Relax Mas-Oud.

• **MJPA Locations Sàrl**, à *Lausanne*, Chemin de Boston 5, c/o Michel Julier, 1004 Lausanne, CHE-215.019.357. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 4 février 2020. But: la société a pour but: l'achat, vente, location, gérance, courtage, expertise, direction de chantiers et conseils en matière immobilière, à l'exclusion de toute opération soumise à la LFAIE (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature collective à deux: Julier Michel, de Varen, président, et Jaquier Pierre-Alain, de Vucherens, les deux à Lausanne, chacun avec 10 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par courrier électronique (e-mail). Selon déclaration du 4 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **My Sky SA**, à *Lausanne*, CHE-187.189.561 (FOSC du 19.12.2019, p. 0/1004788617). Statuts modifiés le 5 février 2020. Augmentation ordinaire du capital-actions. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 189'400, divisé en 1'894 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts.

• **Visceral Films SNC**, à *Lausanne*, CHE-296.065.680 (FOSC du 29.08.2017, p. 0/3720825). La société ayant transféré son siège à Genève, la raison de commerce est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.

• **World Bridge Federation (WBF)**, à *Lausanne*, CHE-113.818.401 (FOSC du 04.02.2014, p. 0/1325575). Statuts modifiés le 27 septembre 2018. Nouveau but: le but de la FMB doit être: de promouvoir, d'encourager, de promouvoir et développer le sport de bridge à travers le monde; de soutenir et d'encourager le développement du bridge chez les jeunes, particulièrement en aidant les organisations nationales de Bridge dans leurs efforts pour promouvoir le bridge au sein des écoles, des universités et des autres organismes de jeunesse et d'éducation; de prendre part au Mouvement Olympique, de demeurer affiliée au Comité International Olympique (CIO) en tant que Fédération Internationale (FI) reconnue conforme aux exigences de la Charte Olympique, et de contribuer à atteindre les buts définis par la Charte Olympique, en particulier en diffusant l'Olympisme et l'enseignement Olympique; de fédérer les organisations nationales de bridge dans le monde entier; de concevoir des méthodes et d'organiser des compétitions afin de décerner les titres de champion international ou mondial; d'établir des règles uniformes pour ses compétitions en se conformant aux normes reconnues concernant l'esprit sportif et la bonne éthique, et de les compléter si nécessaire; de soutenir et d'encourager la promotion de l'éthique sportive; de consacrer ses efforts à s'assurer que, dans les compétitions de bridge, l'esprit sportif prédomine; de lutter contre les comportements contraires à l'éthique, contre l'instrumentalisation des compétitions, et contre les modifications de résultats dans le bridge; de lutter contre le dopage dans le sport et de prendre des mesures, le but étant de prévenir la mise en danger de la santé des joueurs de bridge (pour but complet cf. statuts). Nouvelles ressources: cotisations ou redevances annuelles des membres; dons et donations; autres sources, comme les recettes des concours et autres événements organisés par la FMB.

• **ADA Dépannage Sàrl**, au *Mont-sur-Lausanne*, CHE-114.707.543 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Freymond Eric, associé-gérant, cède 180 de ses 200 parts de CHF 100 à Vaney Marc, de Cugy (VD), à Montilliez, nouvel associé avec 180 parts de CHF 100, gérant avec signature individuelle. Freymond Eric reste titulaire de 20 parts de CHF 100; il est élu président et continue de signer individuellement. Statuts modifiés le 7 février 2020. Nouveau but: la société a pour but: assistance, dépannage et réparation de véhicules automobiles (pour but complet cf. statuts).

• **DG Luxury Beauty Sàrl en liquidation**, au *Mont-sur-Lausanne*, CHE-335.999.329 (FOSC du 08.11.2019, p. 0/1004755812). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.



• **Domaine de la Crausaz S.A.**, à Lutry, CHE-106.544.842 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 6 février 2020 sur des points non soumis à publication.

• **BASKETBALL CHAMPIONS LEAGUE SA**, à Mies, CHE-327.769.974 (FOSC du 09.04.2018, p. 0/4158961). Statuts modifiés le 4 février 2020. Augmentation ordinaire du capital-actions en espèces et par compensation de créance de CHF 9'868'500; en contrepartie de cette créance, il est remis 360'000 actions nominatives de CHF 10. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 9'800'000, divisé en 980'000 actions nominatives de CHF 10, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts.

• **HealthQuota Sàrl**, à Mies, CHE-488.513.246 (FOSC du 29.08.2018, p. 0/4441689). La copropriété formée par Thomas Michel et Thomas Mandy, qui n'est plus associée, cède ses 104 parts de CHF 100 à l'associée Bar-Tur Rebecca, maintenant à Mies, désormais titulaire de 275 parts de CHF 100, laquelle n'est plus présidente, reste seule gérante et continue à signer individuellement. Thomas Michael, qui n'est plus représentant commun de la part indivise, et Thomas Mandy ne sont plus gérants; leur signature est radiée.

• **Cukaj Nettoyage**, à Mollens (VD), Rue de l'Eglise 12, 1146 Mollens VD, CHE-362.364.464. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Cukaj Belzizare, du Kosovo, à Mollens (VD), avec signature individuelle. But: exploitation d'une entreprise de nettoyage, notamment entretien de locaux, nettoyage de vitres, parquets et cuisines.

• **Duttweiler Fromages Sàrl**, à Montanaire, CHE-312.228.497 (FOSC du 05.12.2019, p. 0/1004776159). Statuts modifiés le 7 février 2020. Siègne transféré à Forel (Lavaux). Nouvelle adresse: Route de l'Industrie 15, 1072 Forel (Lavaux).

• **AMART Sàrl**, à Montricher, CHE-114.640.554 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de La Côte du 10 février 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 10 février 2020, à 12h00. La raison de commerce devient: AMART Sàrl en liquidation.

• **Collection films Sàrl**, à Mont-sur-Rolle, CHE-253.459.148 (FOSC du 20.08.2018, p. 0/4423955). Cacheux Nicolas et Cacheux Fabienne, qui ne sont plus associés-gérants et dont la signature est radiée, cèdent tous deux leurs 55 parts de CHF 100 respectives à l'associé-gérant Cacheux Mathieu, qui n'est plus secrétaire, désormais titulaire de 200 parts de CHF 100.

• **Fondation Belle Saison**, à Mont-sur-Rolle, CHE-111.697.090 (FOSC du 30.11.2018, p. 0/1004510095). Christen Jean-Claude et Gnerro Claudio ne sont plus membres du conseil de fondation; leur signature est radiée.

• **Effinergy Sàrl**, à Morges, Chemin des Philosophes 2, 1110 Morges, CHE-149.855.032. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 31 janvier 2020. But: expertise dans le domaine chauffage-ventilation-climatisation et des énergies, plus particulièrement dans la spécialité de l'optimisation et de l'efficacité énergétique. Elle propose des audits énergétiques et techniques et des accompagnements dans la mise en oeuvre d'actions pour diminuer les consommations énergétiques ainsi que des services pour améliorer les performances des installations techniques et équipements techniques en proposant des solutions innovantes et clés en main (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature individuelle: Layouni El Aïni Wicem, à Morges, président, Bouzaïane Fouazi, à Bellegarde-sur-Vallersine (France), Gouasnia Naïm, à Saint-Julien-en-Genevois (France), et Salah Omar, à Meyzieu (France), les quatre de France, chacun avec 10 parts de CHF 500. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par lettre ou e-mail. Selon déclaration du 31 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Ensemble Hospitalier de la Côte**, à Morges, CHE-105.940.939 (FOSC du 20.03.2019, p. 0/1004592229). Léonard Michel n'est plus administrateur; sa signature est radiée. L'administratrice Ayer Ariane est nommée secrétaire et Wille Christian, qui n'est plus directeur, est nommé directeur général adjoint; tous deux continuent de signer collectivement à deux. Nouvel administrateur avec signature collective à deux: Voltz David, d'Appenzell, à Mex (VD). Signature collective à deux est conférée à Gonzalez Pablo, de et à Echallens, Henry Daniel, de Genève, à Gingins, et Penelle Sven, de Kerzers, à Bulle, les trois directeurs.

• **Evolare Research Sàrl**, à Morges, Avenue du Carroz 7, 1110 Morges, c/o Mark Laver, CHE-287.997.337. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 10 février 2020. But: la société a pour but la fourniture de services de conseil technique et des prestations de recherche dans les secteurs de l'énergie et de la chimie; ces activités comprennent la recherche-développement de matériaux structuraux appropriés pour les applications de l'énergie nucléaire, y compris la fission et la fusion, le développement de la technologie supraconductrice et de nouveaux catalyseurs (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Laver Dr Mark Douglas, du Royaume-Uni, à Morges, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par lettre ou e-mail. Selon déclaration du 10 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Extra montages Sàrl**, succursale à Morges, CHE-260.595.710 (FOSC du 25.03.2014, p. 0/1415867). Siègne principal: Onex. La raison de commerce est radiée par suite de suppression de la succursale.

• **Hostellerie Le Petit Manoir SA**, à Morges, CHE-114.379.901 (FOSC du 19.06.2017, p. 0/3588241). Russi Bernard n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Rougié Caroline, présidente, et Barrier Sébastien, tous deux de France, à Bourg-en-Lavaux.

• **MorphoGene SA**, à Morges, CHE-291.945.869 (FOSC du 07.12.2017, p. 0/3917443). Statuts modifiés le 5 février 2020. Augmentation ordinaire du capital-actions. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 121'196, divisé en 100'000 actions nominatives de CHF 1, et 21'196 actions nominatives de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 29 novembre 2017) par décision du 5 février 2020. Pour les détails, voir les statuts.

• **For Holding SA**, à Moudon, CHE-116.361.935 (FOSC du 25.09.2019, p. 0/1004723860). Nouvelle adresse: Rue de la Planche 4, 1510 Moudon.

• **ELEPHANT'S TREE SARL**, à Nyon, CHE-112.641.005 (FOSC du 30.11.2018, p. 0/1004510091). La signature de Cymberg Romain est radiée. L'associée-gérante Leconte ép. Rodé Anaïs cède 20 de ses 200 parts de CHF 100 à Rodé Maxime, de La Chaux-de-Fonds, à Nyon, nouvel associé avec signature individuelle. Leconte ép. Rodé Anaïs détient désormais 180 parts de CHF 100.

• **Le Concept, Patrick Homeyer**, à Nyon, CHE-113.870.867 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Route de Champ-Colin 13C, 1260 Nyon. Homeyer Patrick est maintenant à Saint-Prex.

• **Naef Immobilier Nyon SA**, à Nyon, CHE-114.970.649 (FOSC du 26.11.2019, p. 0/1004768539). Crozet Stéphane, qui n'est plus directeur adjoint, est nommé directeur. Signature collective à deux est conférée à Galland Virginie, de et à Veyrier, directrice.

• **Volcap SA**, à Nyon, CHE-112.041.644 (FOSC du 10.07.2019, p. 0/1004672772). Amgwerd Stephan Eduard n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature collective à deux: Kanani Ali Ashagar, de La Chaux-de-Fonds, à La Rippe.

• **Yoplait International Sàrl**, à Nyon, CHE-468.075.467 (FOSC du 29.05.2019, p. 0/1004641131). Olivier Frédéric n'est plus gérant; sa signature est radiée. Signature individuelle est conférée à Detourbet (nom d'usage Sverzut) Claire Christine, de France, à Gex (France), directrice.

• **Secret Charm Platel**, à Oron, Chemin des Chênes 9, 1610 Oron-la-Ville, CHE-248.624.418. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Platel Karin, de La Grande Béroche, à Oron avec signature individuelle. But: constellation familiale et systémique (méthode de thérapie familiale transgénérationnelle) et aromathérapie.

• **Cabinet de Pédiatrie Payerne Sàrl**, à Payerne, Rue de la Gare 49, 1530 Payerne, CHE-183.381.800. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 10 février 2020. But: la société a pour but de fournir des prestations médicales dans le domaine de la santé humaine, sous la forme de consultations ambulatoires (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature collective à deux: Pereira Alexandre, de Trachselwald, à Estavayer, président, et Simone Maude Céline, de Valangin, à Delley-Portalban, chacun avec 10 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 10 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Organyx Producteur Distributeur Sàrl en liquidation**, à Penthalaz, CHE-146.020.864 (FOSC du 27.12.2019, p. 0/1004794263). L'associé Riedo Sébastien n'est plus gérant, ni liquidateur; sa signature est radiée.

• **Inventis SA**, à Prangins, Chemin de la Colline 8A, c/o Abdulrahim Abid, 1197 Prangins, CHE-351.799.906. Nouvelle société anonyme. Statuts: 6 février 2020. But: la société a pour but l'investissement et le conseil dans les domaines des technologies de l'information, de l'ingénierie et des communications, ainsi que les études techniques et la gestion des constructions de tout type pour l'industrie et le bâtiment ainsi que la location de services (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Abid Abdulrahim, de Rapperswil (BE), à Prangins, avec signature individuelle. Selon déclaration du 6 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **CADOUEST SA**, à Prilly, CHE-316.228.378 (FOSC du 28.07.2017, p. 0/3672111). Nouvelle adresse: Route des Flumeaux 1, Case Postale 89, 1008 Prilly. La signature de Bartolomei Adriano est radiée. Signature collective à deux est conférée à Dalla Palma Renato, de Pont-en-Ogoz, à Cugy (VD), directeur.

• **SICPA Guardtime SA**, à Prilly, CHE-326.105.553 (FOSC du 08.11.2019, p. 0/1004755854). Heiniger Michel et Nicli Sauro ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée. La signature de Gil-Robles Carvallo Ana est radiée. Gillet Philippe est nommé administrateur président et continue à signer collectivement à deux, désormais sans restriction. Limani Albulena est désormais à Jouxteux-Mézery. Nouvel administrateur avec signature collective à deux toutefois pas avec Aloe Marco, Amon Philippe, Cousteau Matthieu, Limani Albulena, Schaller Rolf, et Thévoz Philippe: Nigro Gianni, de et à Echichens. Signature collective à deux, toutefois pas avec Nigro Gianni, Aloe

Marco, Amon Philippe, Cousteau Matthieu, Limani Albulena, Schaller Rolf, et Thévoz Philippe, est conférée à Retelski Marek, de Belmont-sur-Lausanne, à Pully.

• **Jacques Romann Sàrl**, à *Puidoux*, CHE-106.050.876 (FOSC du 30.07.2018, p. 0/4388807). L'organe de révision Fiduciaire REVICOR Consulting SA (CHE-108.405.559) a modifié sa raison de commerce en CORE Fiduciaire Revicor SA (CHE-108.405.559).

• **BARNES Suisse SA**, à *Pully*, CHE-114.256.925 (FOSC du 10.01.2020, p. 0/1004801729). Procuration collective à deux, toutefois avec un directeur ou un sous-directeur, est conférée à Bertocchi Sacha, de Hauterive (NE), à Carouge (GE), Masson Romana, de Bagnes, à Rennaz, Moreau Eric Fernand, de France, à Crans-Montana, et Zingg Patrick, de Zihlschlacht-Sitterdorf, à Corminboeuf.

• **ERZEDA Sàrl**, à *Pully*, Chemin du Château-Sec 4, 1009 Pully, CHE-387.036.881. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 5 février 2020. But: la société a pour but la distribution et la vente de produits destinés au sport et à la santé (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Assef-Vaziri Vahid-Reza, de et à Pully, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 5 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Tetra Pak Global Distribution SA**, à *Pully*, CHE-102.045.741 (FOSC du 05.09.2018, p. 0/4449721). La procuration de Beltrami Aurélie et Gordon Brouyer Daphne est éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Da Cruz Barros Miriam, des Pays-Bas, et De Ycaza Famiglietti Angelo Paolo, d'Italie, les deux à Lausanne.

• **Amaris Management Sàrl**, à *Renens (VD)*, CHE-113.998.958 (FOSC du 01.07.2019, p. 0/1004664163). Nouvelle adresse: Avenue des Baumettes 3, Bâtiment Apollo, 1020 Renens VD. AMARIS GROUP SA (CHE-476.382.049) a modifié sa raison de commerce en MANTU GROUP SA (CHE-476.382.049). OC Révision SA (CHE-252.905.300) n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: MOORE STEPHENS REFIDAR SA (CHE-243.144.476), à Nyon.

• **BfB Audit SA**, à *Renens (VD)*, CHE-109.080.141 (FOSC du 17.10.2019, p. 0/1004739985). Jaccard Samuel est maintenant à Mathod.

• **BfB Fidam révision SA**, à *Renens (VD)*, CHE-106.054.851 (FOSC du 17.10.2019, p. 0/1004739986). Jaccard Samuel est maintenant à Mathod.

• **El Plato Café Restaurant SNC**, à *Renens (VD)*, CHE-202.289.367, Société en nom collectif (FOSC du 17.09.2019, p. 0/1004718092). La société est dissoute. La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.

• **Fédération des Eglises Adventistes du septième Jour de la Suisse Romande et du Tessin**, à *Renens (VD)*, CHE-105.984.196 (FOSC du 06.06.2017, p. 0/3562231). Jennah David, Nobre Rickson, dont la signature est radiée, Barelli Daniello, Bourion (nom d'usage Montégut) Geneviève, Gasser Silvana, Pamplona Roger Jorge et Réchal Jean-Pierre, les cinq sans signature, ne sont plus membres du comité. Avelin Pierrick est désormais à Clarmont. La trésorière Lanquetuit (nom d'usage Wagnon) Nathalie continue de signer collectivement à deux, désormais avec le président. Nouveaux membres du comité: Rigaud Olivier, de France, à Divonne-les-Bains (France), président, avec signature collective à deux, Grin Raphaël, de Belmont-sur-Yverdon, à Tavel, secrétaire général, avec signature collective à deux avec le président, Baillod Laetitia, de et à Genève, Boulat Olivier, de et à Savigny, Mäder Patrick, de Thalheim (AG), à Val-de-Travers, Mühlethaler Samuel, de Graben, à Alle, Soares Marques Stroppini Helena, du Portugal, à Bellinzona, et Vadimon Pierre, de France, à Chexbres, les six sans signature.

• **PURE TRANSPORT Toskic Stojkovic**, à *Renens (VD)*, Chemin de la Roche 3, c/o Marija Toskic Stojkovic, 1020 Renens VD, CHE-287.512.220. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Toskic Stojkovic Marija, de Serbie, à Renens (VD) avec signature individuelle. But: exploitation d'une entreprise de transport de marchandises et de déménagements.

• **Universal Artists Agency Sàrl**, à *Renens (VD)*, CHE-109.273.094 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Korso-Feciane Jacqueline, inscrite sans signature, qui n'est plus associée, cède sa part de CHF 1'000 à Korso-Feciane Amin, maintenant à Chavornay, désormais titulaire de une part de CHF 19'000 et une part de CHF 1'000.

• **Ambition Center Sàrl**, à *Rolle*, CHE-370.735.060 (FOSC du 17.04.2018, p. 0/4176023). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de La Côte du 10 février 2020, la société a été déclarée en faillite avec effet à partir du 10 février 2020, à 10h30. La raison de commerce devient: Ambition Center Sàrl en liquidation.

• **Pereira Peinture Sàrl en liquidation**, à *Rolle*, CHE-478.813.971 (FOSC du 11.11.2019, p. 0/1004756805). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **Schenk Holding SA**, à *Rolle*, CHE-109.647.384 (FOSC du 10.09.2019, p. 0/1004713459). de Simone Olivier est maintenant à Copenhague (Danemark) et Post Quillet Alexandra à Lausanne. Procuration collective à deux est conférée à Guedes Felgueiras Filipe Agostinho, du Portugal, à Cossonay.

• **Schenk Organisation SA**, à *Rolle*, CHE-100.390.351 (FOSC du 10.09.2019, p. 0/1004713460). de Simone Olivier est maintenant à Copenhague (Danemark) et Post Quillet Alexandra à Lausanne. Procuration collective à deux est conférée à Guedes Felgueiras Filipe Agostinho, du Portugal, à Cossonay.

• **Schenk S.A.**, à *Rolle*, CHE-102.308.975 (FOSC du 10.09.2019, p. 0/1004713461). La procuration de Chappuis Philippe et Pfluger Kay Gilbert est éteinte. de Simone Olivier est maintenant à Copenhague (Danemark) et Post Quillet Alexandra à Lausanne. Procuration collective à deux est conférée à Fournier Guillaume Alain Joseph, de France, à Prevessin-Moens (France), Guedes Felgueiras Filipe Agostinho, du Portugal, à Cossonay, et Kronenberg Martin Robert, de Wallisellen, à Zurich.

• **Zefuel Sàrl**, à *Rolle*, Grand-Rue 4, 1180 Rolle, CHE-214.566.533. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 5 février 2020. But: la société a pour but toutes activités de livraison de carburants à domicile, d'entretien et de nettoyage de véhicules (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Zeqiri Armend, de et à Rolle, avec 200 parts de CHF 100. Signature individuelle est conférée à Zeqiri Kalosh, de et à Rolle, directeur. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 5 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Krav Maga, Zabari Lior**, à *Romanel-sur-Lausanne*, CHE-423.051.298 (FOSC du 28.02.2018, p. 0/4083457). Ayant transféré son siège à Genève, l'entreprise individuelle est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.

• **Slic immo Sàrl**, à *Sainte-Croix*, Place du Pont 3, 1450 Ste-Croix, CHE-278.615.861. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 5 février 2020. But: la société a pour but: la construction, la rénovation, la location et la gestion de tous biens immobiliers; l'administration, le pilotage et la surveillance de chantiers; l'exploitation d'une entreprise générale dans le domaine de la construction (pour but complet cf. statuts). Les statuts dérogent à la loi quant aux modalités du transfert des parts sociales: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Sylejmani Selman, du Kosovo, à Sainte-Croix, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par courrier écrit, télécopie ou courrier électronique. Selon déclaration du 5 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **L'As Floral - Virginie Frête**, à *Saint-Légier-La Chiésaz*, CHE-116.067.571 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **Aletheia Certification SA**, à *Saint-Sulpice (VD)*, Rue du Centre 9, 1025 St-Sulpice VD, CHE-299.063.341. Nouvelle société anonyme. Statuts: 30 janvier 2020. But: la société a pour but la prestation de services dans les domaines de l'inspection, de la certification et de l'ingénierie; de plus la société a pour but l'offre de cours, en particulier dans les domaines susmentionnés (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par lettre, par courriel ou par téléfax. Administration: Litterio Antonella, d'Italie, à Rome (Italie), présidente, et Podesta Aldo, d'Italie, à Saint-Sulpice (VD), tous deux avec signature individuelle. Selon déclaration du 3 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Olris Constructions Sàrl**, à *Sévery*, CHE-106.313.343 (FOSC du 30.07.2018, p. 0/4388821). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de La Côte du 10 février 2020, la société a été déclarée en faillite avec effet à partir du 10 février 2020, à 10h30. La raison de commerce devient: Olris Constructions Sàrl en liquidation.

• **Boutique Duo, Cesira Bouvron**, à *Vallorbe*, CHE-106.558.726 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Ruelle du Bugnon 2, 1337 Vallorbe.

• **SAMA - Swiss Ayurvedic Medical Academy Sàrl en liquidation**, à *Vevey*, CHE-110.039.949 (FOSC du 30.01.2020, p. 0/1004818616). Par décision du 10 février 2020, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a admis la requête en restitution de délai, révoqué le prononcé de faillite de la société, et dit que la société est réintégré dans la libre administration de ses biens. La raison de commerce redevient: SAMA - Swiss Ayurvedic Medical Academy Sàrl.

• **Auto Style Raphael Morardo**, à *Vich*, CHE-113.672.066 (FOSC du 30.11.2015, p. 0/2509569). Siège transféré à Epalinges. Nouvelle adresse: Chemin des Ormeaux 28, 1066 Epalinges. Morardo Raphaël est maintenant à Epalinges.

• **Chrono Energie SA**, à *Vufflens-la-Ville*, Route de la Venoge 14, 1302 Vufflens-la-Ville, CHE-276.145.703. Nouvelle société anonyme. Statuts: 3 février 2020. But: la société a pour but le commerce et la logistique de tous produits combustibles et autres marchandises, ainsi que le développement et la consultation dans les domaines liés aux énergies fossiles et renouvelables (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Henry Blaise, de et à Ependes (VD), président, Perrin Didier, de France, à Lausanne, secrétaire, et Van de Sompel Paul, de Belgique, à Ungersheim (France), les trois avec signature collective à deux. Selon déclaration du 3 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Chicane Sàrl**, à *Vufflens-le-Château*, Chemin du Verger 4, c/o Philippe et Barbara Oberson, 1134 Vufflens-le-Château, CHE-218.701.215. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 3 février 2020. But: la société a pour but d'organiser la formation continue adressée à des personnes en difficulté soit, avec une mobilité réduite ou un handicap mental (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature individuelle: Oberson Barbara, de Mümliswil-Ramiswil, présidente, et Oberson Philippe, de Siviriez, les deux à Vufflens-le-Château, chacun avec 100 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 3 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **AC Aluminium Créations SA**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-107.353.405 (FOSC du 28.03.2018, p. 0/4140483). Miffon Claude n'est plus administrateur; sa signature est radiée. La procuration de Béguin Natacha Chantal est éteinte. Béguin Luc-Olivier, qui n'est plus président, reste seul administrateur et continue de signer individuellement. Procuration collective à deux est conférée à Béguin Oriane, de Rochefort, à Delley-Portalban.

• **DMP Legal Sàrl**, à *Yverdon-les-Bains*, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, CHE-416.764.200. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 31 janvier 2020. But: la société a pour but la fourniture de toutes prestations de services de nature juridique en Suisse et à l'étranger, par des avocats inscrits en cette qualité dans un registre cantonal, ou d'autres conseillers qualifiés; l'exercice de tous mandats, notamment juridiques, commerciaux, d'administration, d'intermédiation, de formation, d'achat, de vente, de détention et de gestion de tous types de droits et d'actifs mobiliers et immobiliers, de biens matériels et immatériels; la représentation et l'assistance de parties devant toutes autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, ainsi que toutes autres activités liées auxdites prestations ou en lien avec ce but. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Les statuts dérogent à la loi quant aux modalités du transfert des parts sociales: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 21'000. Associés-gérants avec signature individuelle: Delapierre Gawad Fabienne, d'Aubonne, à Lonay, présidente, Maire Valentine, de Vaulion, à Pully, et Pachoud Hänni Lyse, de Cugy (FR), à Cheseaux-Noréaz, chacune avec 70 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 31 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **FONDATION EDENPARK**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-254.249.197 (FOSC du 06.03.2019, p. 0/1004581841). Rosset Nicole et Hemes Paul ne sont plus membres du conseil de fondation; leur signature est radiée. Nouveaux membres du conseil de fondation avec signature collective à deux: Tonkin Audrey, de Villeneuve (VD), à Champagne, secrétaire, et Salomon Michel, de Valbroye, à Yvonand.

• **Linea Verde Import SA**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-115.853.472 (FOSC du 17.10.2014, p. 0/1774611). Stämpfli Chevalley Brigitte n'est plus administratrice; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Marchand David, de Fribourg, à Nyon.

• **Schaer Librairie-papeterie S.A.**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-106.087.230 (FOSC du 21.01.2019, p. 0/1004546953). Clavadetscher Christoph et Bähler Thomas ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée. La signature de Kelterborn Martin et Richner Christian est radiée. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Laurent Jean-François, de Fey, à Fontaines-sur-Grandson.

• **The Family Fun Shop Sàrl**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-102.184.532 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Rue Saint Roch 19, c/o Sabrina Perrin, 1400 Yverdon-les-Bains.

18 février 2020

• **Ansermoz PPE Services**, à *Aigle*, CHE-113.979.760 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **Véronique Leemann**, à *Aigle*, CHE-114.753.856 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **CONTENTIM Sàrl**, à *Arzier-Le Muids*, CHE-364.248.449 (FOSC du 14.01.2019, p. 0/1004540709). Seillon Bastien n'est plus gérant; sa signature est radiée. Signature individuelle est conférée à Valletta Flavia, de Genève, à Meyrin, gérante.

• **Ares Trading SA**, à *Aubonne*, CHE-103.935.488 (FOSC du 21.01.2020, p. 0/1004810531). La signature de Mendonça Nakano Cristina est radiée. Signature collective à deux est conférée à Santerre-Salerio (nom d'usage Chaboteaux) Frédérique, de France, à Genève.

• **Chioduru Sàrl en liquidation**, à *Belmont-sur-Lausanne*, CHE-113.744.665 (FOSC du 11.11.2019, p. 0/1004756777). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **Claude Paris**, à *Bex*, CHE-107.346.517 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée, les actifs et passifs ayant été apportés à la société Claude Paris Transport SA (CHE-250.371.184), à Bex.

• **Fondation Jonas**, à *Bioley-Magnoux*, CHE-110.285.922 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Huber Ann est maintenant à Thônex.

• **Eric Monteil Conseil**, à *Bogis-Bossey*, Route de Crassier 22, 1279 Bogis-Bossey, CHE-482.747.076. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Monteil Eric, de France, à Bogis-Bossey avec signature individuelle. But: expertises et conseils dans le domaine de la géologie.

• **Scheuchzer SA**, à *Bussigny*, CHE-105.887.682 (FOSC du 13.11.2018, p. 0/1004496890). Signature collective à deux est conférée à Stauffer Jean-Pierre, d'Unterentfelden, à Chavornay, directeur.

• **VH Chapes Sàrl en liquidation**, à *Bussigny*, CHE-442.897.427 (FOSC du 12.11.2019, p. 0/1004757813). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **FD Group Sàrl**, à *Chavannes-près-Renens*, Route de la Plaine 40, 1022 Chavannes-près-Renens, CHE-307.108.574. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 7 février 2020. But: la société a pour but la transformation et la rénovation de bâtiments, les travaux généraux dans le domaine du bâtiment, les promotions immobilières, toutes affaires commerciales de même que l'import-export lié au but social (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associée-gérante avec signature individuelle: Asanaj Dervishaj Sevd, de Renens (VD), à Chavannes-près-Renens, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 7 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **ADCOV Sàrl**, à *Chexbres*, Rue du Bourg 4, 1071 Chexbres, CHE-148.860.740. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 5 février 2020. But: la société a pour but toutes prestations de service dans le domaine de l'informatique, ainsi que le commerce de tous produits (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Dällenbach Anthony, de Lausanne, à Chexbres, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 5 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **MERCK SERONO SA**, à *Coinsins*, CHE-101.484.575 (FOSC du 16.01.2020, p. 0/1004807028). Signature collective à deux est conférée à Santerre-Salerio (nom d'usage Chaboteaux) Frédérique, de France, à Genève.

• **Fondation Haefeli-Meylan**, à *Corseaux*, CHE-110.180.967 (FOSC du 09.04.2018, p. 0/4159019). La signature de Zurbuchen Renault Elisabeth est radiée. Signature collective à deux est conférée à Ruby Stéphane, du Chenit, à Pully, secrétaire et caissier hors conseil.

• **RD Media Sàrl**, à *Cossonay*, Petite rue 3, 1304 Cossonay-Ville, CHE-337.365.710. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 10 février 2020. But: la société a le but suivant: création et exploitation de médias et de plateformes en ligne; fourniture de services dans le domaine du marketing, des relations publiques et des communications; fourniture de services dans le domaine de la photographie et de la vidéo, commercialisation de produits y relatifs. La société veut avoir un impact positif important sur la société et l'environnement, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Dupertuis Raphaël Benoît, d'Ormont-Dessous, à Morges, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 10 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **AARC ARCHITECTES SARL**, à *Echallens*, CHE-451.934.079 (FOSC du 22.11.2019, p. 0/1004766366). Moriggi Ulisse, associé-gérant, cède 3 de ses 49 parts de CHF 100 à Moriggi Jeanneret Annouck, associée-gérante présidente, laquelle est désormais titulaire de 94 parts de CHF 100. Moriggi Ulisse reste titulaire de 46 parts de CHF 100.

• **Marbrerie Gailloud Sàrl**, à *Ecublens (VD)*, CHE-297.289.874 (FOSC du 03.04.2017, p. 0/3442195). Grandchamp Alain, lequel n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 50 parts de CHF 100 à l'associé Gailloud Michel, lequel n'est plus président, mais reste seul gérant et continue à signer individuellement, désormais titulaire de 200 parts de CHF 100.

• **HR Path Switzerland SA**, à *Epalinges*, CHE-418.077.257 (FOSC du 28.03.2018, p. 0/4140551). Statuts modifiés le 6 février 2020. Siège transféré à Etoy. Nouvelle adresse: Route Suisse 8A, 1163 Etoy. Les 100'000 actions au porteur de CHF 1, formant l'entier du capital-actions, sont converties en 100'000 actions nominatives de CHF 1. Nouvelles communications aux actionnaires: par courrier écrit, fax ou email. Rosenthal Nicolas n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Guedj Julien, de France, à Marseille (France). Signature individuelle est conférée à Jamot Jason, de France, à Lausanne, directeur.

• **GOODOO ENERGY SA**, à *Eysins*, CHE-242.054.505 (FOSC du 23.01.2020, p. 0/1004812759). Selon déclaration du 15 novembre 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Vasi Conseils, Vonnez Armand**, à *Gimel*, CHE-108.493.138 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: place de l'Union 6, 1188 Gimel.

• **CapDev Holding Sàrl**, à *Gland*, CHE-112.950.765 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 10 février 2020. Siège transféré à

Préverenges. Nouvelle adresse: Zone industrielle le Trési 9B, c/o ValleyRoad Capital SA, 1028 Préverenges.

• **Elmetia Group Sàrl**, à *Gland*, CHE-181.617.179 (FOSC du 12.03.2014, p. 0/1393389). Statuts modifiés le 10 février 2020. Siège transféré à Préverenges. Nouvelle adresse: Zone industrielle le Trési 9B, c/o ValleyRoad Capital SA, 1028 Préverenges.

• **ValleyRoad Capital SA**, à *Gland*, CHE-112.772.222 (FOSC du 12.09.2019, p. 0/1004715046). Statuts modifiés le 10 février 2020. Siège transféré à Préverenges. Nouvelle adresse: Zone industrielle le Trési 9B, 1028 Préverenges.

• **Surf International AG**, précédemment à *Hergiswil (NW)*, CHE-189.097.036 (FOSC du 23.03.2018, p. 0/4130769). Siège transféré à Nyon. Nouvelle adresse: Avenue Alfred Cortot 1, 1260 Nyon. Nouvelle raison de commerce: Surf International SA. Statuts modifiés le 24 janvier 2020. But: toutes opérations immobilières en Suisse et à l'étranger ainsi que tous services et conseils dans les domaines de l'immobilier, de l'architecture, de la planification et de la construction immobilière (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 101'000, libéré à concurrence de CHF 101'000, divisé en 101 actions nominatives de CHF 1'000, désormais avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Les statuts ne prévoient plus de clause particulière au sujet du mode de communication aux actionnaires. Schöpfer Hans Rudolf Paul n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouveaux administrateurs avec signature individuelle: Lansmant Patrice, de France, à Marignier (France), président, et Meillard Jean-François, de Vulliens, à Châtel-Saint-Denis. Radiation de la mention de l'existence d'une succursale à Nyon (CHE-464.544.664). Selon déclaration du 17 mai 2011, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Martins Ingénieurs Conseils**, à *Jorat-Mézières*, CHE-183.430.290 (FOSC du 06.09.2017, p. 0/3737025). Siège transféré à Puidoux. Nouvelle adresse: Route du Vergnolet 8E, 1070 Puidoux.

• **Le Casino Balasingam**, à *La Sarraz*, CHE-383.694.269 (FOSC du 11.02.2020, p. 0/1004827577). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **"La Méditerranée" Katsarakis**, à *Lausanne*, CHE-363.685.184 (FOSC du 08.01.2019, p. 0/1004536334). Siège transféré à Moudon. Nouvelle adresse: Rue des Terreaux 1, 1510 Moudon. Katsarakis Nikolaos est maintenant à Pully.

• **ALZ Suisse SA**, à *Lausanne*, CHE-280.214.230 (FOSC du 28.11.2019, p. 0/1004770454). Nouvelle adresse: Avenue d'Echallens 74, 1004 Lausanne.

• **Arbor'essence - Damiel Bachmann**, à *Lausanne*, Rue des Deux-Marchés 11, c/o Damiel Bachmann, 1005 Lausanne, CHE-497.150.450. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Bachmann Damiel, de Wädenswil, à Lausanne avec signature individuelle. But: soins aux arbres, taille et élagage.

• **Blaise JUNOD Architecte**, à *Lausanne*, Rue du Simplon 25, c/o AC ATELIER COMMUN SA, 1006 Lausanne, CHE-359.149.273. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Junod Blaise Philippe, de et à Val-de-Travers avec signature individuelle. But: exploitation d'un bureau d'architecture.

• **BOLD Studio Sàrl**, à *Lausanne*, Avenue de Beaulieu 12, c/o Ilir Tahiri, 1004 Lausanne, CHE-167.426.019. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 3 février 2020. But: la société a le but suivant: production de contenus multimédias vidéos et photos; prestation de services dans le domaine du design graphique, du marketing digital et de la communication (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Tahiri Ilir, de et à Port-Valais, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 3 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Délices Indiens, Balasingam Seelan**, à *Lausanne*, CHE-113.593.596 (FOSC du 11.02.2020, p. 0/1004827562). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **Emmanuelle Diébold - Décoratrice d'intérieur**, à *Lausanne*, CHE-479.820.502 (FOSC du 21.10.2019, p. 0/1004741932). Siège transféré à Pully. Nouvelle adresse: Avenue des Cerisiers 39A, 1009 Pully. Diébold Emmanuelle est maintenant à Pully.

• **Fidexpert SA Lausanne**, à *Lausanne*, CHE-105.868.147 (FOSC du 25.09.2019, p. 0/1004723855). Signature collective à deux est conférée à Noirat Stéphanie, de Milvignes, à Forel (Lavaux), directrice adjointe.

• **FONDATION CLAIR-VAL**, à *Lausanne*, CHE-113.215.993 (FOSC du 06.02.2019, p. 0/1004560289). Ernst & Young SA (CHE-294.400.879) n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: GF Audit SA (CHE-102.246.653), à Blonay.

• **Fondation La Pouponnière et l'Abri**, à *Lausanne*, CHE-108.232.715 (FOSC du 14.10.2019, p. 0/1004737219). Panchaud Mingrone Isaline est maintenant à Lausanne, Racciatti Antonio à Remaufens et Dell'Eva Bruno à Lutry.

• **Garage Autoplus Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-113.554.053 (FOSC du 15.02.2016, p. 0/2667447). Margot Andreas, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède sa part de CHF 7'000 à l'associé Raach Didier, désormais titulaire de 2 parts de CHF 7'000. Brignoli Flavio signe désormais individuellement.

• **Ling Ling Ba Liu Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-132.829.724 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 30 janvier 2020. Siège transféré

à Cossonay. Nouvelle adresse: Place du Temple 10, 1304 Cossonay-Ville. Pan Yafen est maintenant à Cossonay.

• **PROMETEY SWISS SA**, à *Lausanne*, CHE-218.922.756 (FOSC du 21.10.2019, p. 0/1004741913). Statuts modifiés le 7 février 2020; les faits publiés ne sont pas modifiés.

• **RénoVas Peinture Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-289.049.291 (FOSC du 04.04.2018, p. 0/4149303). Statuts modifiés le 30 janvier 2020. Siège transféré à Epalinges. Nouvelle adresse: Place Croix-Blanche 53, 1066 Epalinges. Kuzmanovic Vasilije est maintenant à Epalinges. Rectificatif: l'inscription n° 5820 du 28.03.2018 (FOSC du 04.04.2018, p. 0/4149303) est rectifiée en ce sens que la graphie exacte de la raison de commerce est: RénoVas peinture Sàrl.

• **SIEMSI Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-115.212.592 (FOSC du 18.06.2019, p. 0/1004654049). Nouvelle adresse: Avenue des Acacias 7, 1006 Lausanne.

• **Succession.ch Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-397.072.039 (FOSC du 08.02.2017, p. 0/3335357). Nouvelle adresse: Avenue du Temple 15, 1012 Lausanne. Todeschini Raphaël, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 52 parts de CHF 100, privilégiées quant au droit de vote, et 24 parts de CHF 200 à l'associé-gérant Lometto Johannes, désormais titulaire de 104 parts de CHF 100, privilégiées quant au droit de vote, et 48 parts de CHF 200, lequel signe désormais individuellement.

• **Yellow Umbrella Sàrl**, à *Lausanne*, Rue du Jura 11, c/o Impact Hub Geneva-Lausanne SA, 1004 Lausanne, CHE-250.158.029. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 10 février 2020. But: la société a le but suivant: fourniture de services dans le domaine du design, du graphisme, d'applications et de sites internet (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associée-gérante avec signature individuelle: Asatryan Mariam, des USA, à Morges, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 10 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Calandi Charpente**, à *Lavigny*, Route de Saint-Livres 19, 1175 Lavigny, CHE-157.279.449. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Calandi David, de Lausanne, à Bière avec signature individuelle. But: exploitation d'une entreprise générale de construction, menuiserie et charpente.

• **Lauber Menuiserie**, à *Lavigny*, Route de Saint-Livres 19, 1175 Lavigny, CHE-248.608.508. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Lauber Jonas, d'Escholzmatt-Marbach, à Ballens, avec signature individuelle. But: exploitation d'une entreprise générale de construction, menuiserie et charpente.

• **zoé design zoé bauquis architecte d'intérieur HES**, à *Lavigny*, CHE-466.952.034 (FOSC du 10.01.2019, p. 0/1004538558). Siège transféré à Prangins. Nouvelle adresse: Route du Curson 8, 1197 Prangins. Bauquis Zoé est maintenant à Prangins.

• **BATIGEC Sàrl**, au *Mont-sur-Lausanne*, Route de la Clochette 55A, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, CHE-178.111.809. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 7 février 2020. But: la société a pour but l'exploitation d'une entreprise générale dans la construction (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Tomás Afonso João Manuel, du Portugal, à La Chaux-de-Fonds, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 7 février 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Jean-Edouard Burri**, au *Mont-sur-Lausanne*, CHE-108.378.508 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: chemin du Grand-Pré 19, Case Postale 47, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

• **LM Management Sàrl**, au *Mont-sur-Lausanne*, CHE-150.844.182 (FOSC du 24.01.2018, p. 0/4012569). Statuts modifiés le 5 février 2020. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Place de la Gare 4, 1003 Lausanne. Magurano Jessica est désormais à Rue.

• **LUCIBEL SUISSE SA**, au *Mont-sur-Lausanne*, CHE-491.148.578 (FOSC du 20.04.2017, p. 0/3477013). Selon décision de son assemblée générale du 6 février 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: LUCIBEL SUISSE SA en liquidation. Les 11'000 actions nominatives de CHF 100 ne sont plus restreintes quant à la transmissibilité selon l'art. 685a, al. 3 CO. Barbieux Yves est nommé liquidateur avec signature individuelle.

• **IT SERVICES, Ntoi Paoulin**, à *Leysin*, CHE-331.189.691 (FOSC du 22.11.2017, p. 0/3885559). Nouvelle adresse: Chemin des Fleurettes 12, 1854 Leysin.

• **Le Coin des générations SA en liquidation**, à *Lonay*, CHE-301.990.833 (FOSC du 03.12.2019, p. 0/1004773890). Homann (nom d'usage Bennaceur) Dorothea n'est plus administratrice; sa signature est radiée.

• **Le P'tit Coin Gourmand Sàrl**, à *Lonay*, CHE-204.722.116 (FOSC du 09.10.2017, p. 0/3798165). Pinto dos Santos Oscar, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 40 parts de CHF 100 par 20 parts de CHF 100, chacun, à Balmer Isabelle et Balmer Bernard, maintenant à Penthaz, désormais titulaires, chacun, de 100 parts de CHF 100. Balmer Isabelle et Balmer Bernard, qui ne sont plus associés-gérants et dont la signature est radiée, cèdent leurs 100 parts respectives de CHF 100 à Sadiku Agim, du Kosovo, à Denges, nouvel associé avec 200 parts de CHF 100, gérant avec signature individuelle.